

CMC MARKETS UK PLC  
et  
CMC MARKETS CANADA INC.  
Conditions générales pour CFD

Résidents non américains

Mars 2016

Société immatriculée en Angleterre sous le numéro 02448409  
Société autorisée et réglementée par la Financial Conduct Authority sous le numéro  
d'inscription 173730

Société constituée au Canada sous le numéro 4303075  
Société réglementée par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des  
valeurs mobilières et inscrite dans la Base de données nationale d'inscription sous le  
numéro 12750

(Mars 2016)

TABLE DES MATIÈRES

1.	INTRODUCTION .....	4
1.1	Convention entre les parties (vous et nous). .....	4
2.	QUESTIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION .....	6
2.1	Notre statut réglementaire.....	6
2.2	Classification du client.....	6
2.3	Opérations sans conseils.....	6
2.4	Plaintes et contestation.....	7
2.5	Indemnisation.....	8
2.6	Exécution d'ordres, conflits d'intérêts, avertissements relatifs aux risques et sources des Cours.....	9
2.7	Durée de la Convention et vos droits de résolution.....	9
3.	COMPTES.....	10
3.1	Procédure d'ouverture de Compte.....	10
3.2	Personnes autorisées.....	11
3.3	Comptes conjoints.....	12
3.4	Sécurité et authentification du Compte.....	12
4.	NÉGOCIATION SUR NOTRE PLATEFORME .....	13
4.1	Ordres et Opérations.....	13
4.2	Accès à notre Plateforme.....	14
4.3	Information relative à votre activité de négociation.....	15
4.4	Erreurs.....	16
5.	QUESTIONS FINANCIÈRES.....	16
5.1	<i>Résultat (profit et perte), Coûts de possession et Facteurs d'écart à la clôture d'une opération.....</i>	16
5.2	Vos fonds.....	16
5.3	Paielements et retraits.....	17
5.4	Monnaie.....	20
5.5	Notre droit de déduire des fonds de votre Compte.....	21
5.6	<i>Notre droit d'opérer Compensation à l'égard de votre Compte.....</i>	21
5.7	Compensation des obligations de paiement entre les deux parties (vous et nous).....	21
5.8	Impôts et taxes.....	21
5.9	Commission et autres charges.....	22
6.	COMMUNICATIONS.....	23
6.1	Communications entre les parties (vous et nous).....	23
6.2	Délai estimé pour les communications.....	23
7.	RESPONSABILITÉ JURIDIQUE ET DÉCLARATIONS .....	24
7.1	Vos obligations si vous violez la Convention.....	24
7.2	Notre responsabilité envers vous, et les limitations de cette responsabilité.....	24
7.3	Vos déclarations et vos garanties.....	26
7.4	<i>Consentement à la communication d'information aux organismes de réglementation et aux référentiels centraux .....</i>	30
8.	NOS DROITS DANS CERTAINS CAS.....	31
8.1	Événement déterminé.....	31
8.2	Événements fortuits.....	32
8.3	Mesures réservées.....	33

9.	MODIFICATIONS ET RÉSILIATION .....	34
9.1	Modifications apportées à la Convention en général.....	34
9.2	Modifications apportées aux Taux de marge et à la Marge indépendante. ....	35
9.3	Modifications apportées aux Cours, aux Taux variables et aux autres Attributs. ....	35
9.4	Retrait de Produits. ....	36
9.5	Clôture de votre Compte ou résiliation de la Convention. ....	36
10.	DISPOSITIONS GÉNÉRALES .....	37
10.1	Marketing, vie privée et gestion des archives.....	37
10.2	Droits de propriété intellectuelle et Utilisation abusive de notre Plateforme. ....	38
10.3	Externalisation. ....	40
10.4	Dispositions qui deviennent illégales, nulles, ou inapplicables. ....	40
10.5	Cession ou délégation de droits et obligations. ....	41
10.6	Droits et recours. ....	41
10.7	Retard ou inaction dans l'exercice de droits prévus dans la Convention. ....	41
10.8	Droits de tiers.....	42
10.9	Droit applicable et compétence territoriale.....	42
10.10	Signification de certains autres mots utilisés dans la Convention. ....	43
10.11	Maintien en vigueur des conditions de la Convention. ....	43
Annexe 1 –	Conditions des produits CFD dans des Comptes .....	44
1.	CFD.....	44
2.	Produits.....	44
3.	Cours.....	44
4.	Changes.....	45
5.	Ordres.....	45
6.	Opérations.....	46
7.	Marge sur opération.....	47
8.	<i>Liquidation d'Opérations.</i> .....	49
9.	Gestion du risque.....	50
10.	Résultat.....	51
11.	Coûts de possession.....	52
12.	Événements de marché, Ajustements et Insolvabilité.....	53
13.	Liquidation du compte.....	54
Annexe 2 :	Définitions.....	60

## CMC Markets UK Plc et CMC Markets Canada Inc. – Conditions générales

(Mars 2016)

Le terme CFD désigne un contrat sur différence. Tout investissement dans des CFD ou d'autres dérivés comporte un niveau de risque élevé pour votre capital. Les cours des CFD peuvent évoluer à votre désavantage très rapidement. Il est possible que vos pertes dépassent l'investissement initial et que vous soyez tenus de régler des sommes supplémentaires. Ces produits ne conviennent pas à tous les investisseurs. Il vous revient par conséquent de vous assurer de bien évaluer les risques associés à ces produits et d'obtenir un avis indépendant au besoin.

### 1. INTRODUCTION

Cette clause explique que le présent document constitue uniquement une partie des conditions contractuelles régissant votre Compte.

#### 1.1 Convention entre les parties (vous et nous).

1.1.1 Le présent document (ci-après les « Conditions générales ») ne constitue qu'une partie de la convention conclue entre vous (ci-après « notre client », « vous » et ses formes dérivées), CMC Markets UK Plc, à titre d'émetteur de CFD et CMC Markets Canada Inc., à titre de courtier et de placeur pour CMC Markets UK Plc (ensemble, appelés « CMC Markets », « nous » et ses formes dérivées) concernant vos activités de placement sur CFD réalisées avec nous et votre Compte ouvert chez CMC Markets Canada Inc. CMC Markets Canada Inc. agit à titre de contrepartiste et non de mandataire de CMC Markets UK Plc concernant la détention de vos fonds. Cette disposition ne porte pas atteinte aux droits de CMC Markets UK Plc qui sont prévus aux paragraphes 5.6 et 5.7 des présentes Conditions générales.

1.1.2 Dans les présentes Conditions générales, les mots et expressions qui commencent par des lettres majuscules ont le sens qui leur est attribué dans l'article ou le paragraphe dans lequel ils paraissent ou bien à l'Annexe 2 des présentes Conditions générales. Le sens de certains autres mots et expressions est expliqué au paragraphe 10.10 des présentes Conditions générales.

1.1.3 Nos relations sont encadrées par plusieurs documents ainsi que certains renseignements importants concernant les produits (voir le sous-alinéa 1.1.3(b) des présentes Conditions générales) que vous pouvez consulter sur notre Site Web ou sur notre Plateforme, et plus particulièrement :

- (a) les présentes Conditions générales (y compris leurs Annexes);
- (b) les Attributs, les Taux de marge, les Taux variables, les Taux des coûts de possession et les Cours pour chaque Produit (que vous pouvez consulter dans la Liste des produits);
- (c) toute demande d'ouverture de Compte que vous soumettez;
- (d) chaque Opération; et
- (e) les conditions générales relatives à notre Site Web, qui sont affichées sur notre Site Web,

collectivement désignés ci-après, la « **Convention** ».

1.1.4 Certains autres documents et renseignements sont mis à votre disposition sur notre Site Web et sur notre Plateforme et fournissent des renseignements complémentaires

nous concernant et sur les CFD que nous proposons, sans faire partie de la Convention. Il s'agit notamment de ce qui suit :

- (a) notre **Synthèse de la politique d'exécution des ordres pour CFD**, qui expose comment notre Plateforme génère les Cours et traite les Ordres et les Opérations;
- (b) notre **Synthèse de la politique de gestion des conflits d'intérêts**, qui expose comment nous gérons les conflits d'intérêts afin d'assurer le traitement équitable de nos clients;
- (c) notre **Document d'information sur la relation**, qui décrit les produits et services offerts par CMC Markets, la nature de votre Compte et les responsabilités de CMC Markets;
- (d) notre **Politique en matière de confidentialité**, qui expose comment nous traitons les renseignements personnels que vous nous fournissez;
- (e) l'ensemble des explications, guides et exemples pratiques publiés ou fournis sur notre Site Web ou notre Plateforme par nos soins sur la manière de conclure et de liquider des Opérations;
- (f) notre **Avertissement sur les risques associés aux CFD**, qui synthétise les principaux risques associés à la conclusion de CFD; et
- (g) notre **Procédure de traitement des plaintes**, qui expose la procédure à suivre pour présenter une plainte contre nos services et la manière dont cette dernière sera traitée.

1.1.5 **Pour votre propre intérêt et votre protection, vous devez prendre suffisamment de temps pour lire la Convention, ainsi que les documents et renseignements supplémentaires disponibles sur notre Site Web et sur notre Plateforme, avant de nous demander de vous ouvrir un Compte et/ou de passer un Ordre ou d'effectuer une Opération auprès de nous. Vous devez communiquer avec nous pour obtenir de l'information supplémentaire ou solliciter des conseils indépendants auprès d'un professionnel si l'un ou l'autre des éléments de la Convention échappe à votre compréhension.**

1.1.6 Il est convenu que:

- (a) la Convention intègre toutes les modalités qui régissent notre relation et vos placements en matière de CFD réalisés sur notre Plateforme;
- (b) la Convention remplace l'ensemble des déclarations, des accords, des engagements et/ou des ententes écrits ou verbaux antérieurs entre vous et nous concernant vos placements réalisés sur notre Plateforme;
- (c) aucune personne ni aucun représentant de CMC n'est autorisé à donner des renseignements ou à faire des déclarations qui ne figurent pas aux présentes; et
- (d) aucun acte ni aucune omission ou déclaration (orale ou non) de votre part ou de notre part (y compris de l'un de nos membres du personnel et/ou de notre équipe chargée de la gestion des clients avec qui vous faites affaire) ne saurait modifier la Convention ni prévaloir sur celle-ci.

## 2. QUESTIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Cette clause contient certaines questions que nous sommes tenus de vous communiquer ou de vous expliquer.

### 2.1 Notre statut réglementaire.

- 2.1.1 CMC Markets UK Plc a son siège social sis au 133 Houndsditch, Londres EC3A 7BX, Royaume Uni, et est agréée et réglementée par la Financial Conduct Authority (la « **FCA** »). L'adresse de la FCA est sise au 25 The North Colonnade, Canary Wharf, Londres E14 5HS, Royaume-Uni ([www.fca.org.uk](http://www.fca.org.uk)). Le numéro d'agrément de CMC Markets UK Plc auprès de la FCA est 173730.
- 2.1.2 CMC Markets Canada Inc. a son siège social sis au 120 Adelaide Street West, bureau 1420, Toronto (Ontario) M5H 1T1, Canada, et est un courtier en placement inscrit dans toutes les provinces et dans tous les territoires du Canada, un courtier en dérivés au Québec et membre du Fonds canadien de protection des épargnants (le « **FCPE** ») et de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (l'« **OCRCVM** »), dont l'adresse est le 121 King Street West, bureau 1600, Toronto (Ontario) M5H 3T9 ([www.ocrcvm.ca](http://www.ocrcvm.ca)). Le numéro d'inscription de CMC Markets Canada Inc. dans la Base de données nationale d'inscription est le 12570.

### 2.2 Classification du client.

- 2.2.1 Nous vous traiterons comme un Client de détail aux fins du Droit applicable, à moins que nous vous en informions autrement par écrit. Selon le code de conduite de la FCA, vous avez le droit de demander d'être classé dans une autre catégorie de clients (par ex. dans la catégorie Client de détail, Client professionnel ou Eligible Counterparty (Contrepartie admissible)). Si vous demandez d'être classé dans une autre catégorie de clients, nous communiquerons avec vous pour vous expliquer la marche à suivre et les exigences additionnelles qui s'appliquent au changement de catégorie.

### 2.3 Opérations sans conseils.

- 2.3.1 Les Opérations seront conclues comme opérations entre contrepartistes exécutées sans conseils. Cela signifie que, sauf accord contraire de notre part par écrit (voir alinéas 6.1.1 et 6.1.4 des présentes Conditions générales), aucune partie (ni vous, ni nous) ne peut agir en tant que mandataire, fondé de pouvoir, fiduciaire ou représentant pour le compte d'une autre personne dans le cadre d'une Opération. Vous n'autoriserez aucune personne à traiter avec nous en votre nom, à l'exception des Personnes autorisées dans un Compte, conformément à l'alinéa 3.2.1 des présentes Conditions générales.
- 2.3.2 À aucun moment nous ne vous fournirons un service de conseils en placement. Autrement dit, nous ne sommes pas tenus de vous donner des conseils sur l'opportunité de conclure la présente Convention ou un CFD particulier. CMC Markets ne donne aucun conseil et ne fait aucune recommandation en matière de négociation ou de placement de CFD. Vous prenez toutes les décisions en matière de négociation à vos propres risques et en vous fiant uniquement à votre propre jugement. Vous devez demander un avis professionnel indépendant au besoin. Vous êtes tenu de prendre connaissance de l'ensemble des modalités, conditions, règles et règlements qui régissent un marché, un actif sous-jacent d'un Produit ou un CFD.
- 2.3.3 Nous ne fournissons aucun conseil de placement, aucun conseil financier, juridique, fiscal, d'ordre réglementaire ou similaire. Toute l'information ou autres ressources qui vous sont fournies sur notre Site Web, sur notre Plateforme, par courriel ou par

téléphone, à l'occasion de toute session de formation ou par **d'autres** moyens ont un caractère général et ne doivent pas être considérées comme conseils adaptés à vous ou à votre situation personnelle. L'information et les ressources disponibles sur notre Plateforme sont simplement données à titre indicatif pour vous aider à mieux juger par vous-même lorsque vous réalisez des opérations avec nous et nous ne sommes responsables **d'aucune** des décisions de placement que vous prenez.

2.3.4 Vous reconnaissez et convenez que les renseignements que CMC Markets ou ses employés, mandataires ou représentants vous ont donnés, tels les renseignements sur :

- (a) le marché des dérivés hors bourse et ses caractéristiques;
- (b) le fonctionnement de votre Compte ou les modalités de la présente Convention;
- (c) la saisie et l'exécution d'Ordres;
- (d) les modalités de CFD;
- (e) les types d'Ordres qui peuvent être saisis au moyen de la Plateforme;
- (f) le Taux de change CMC, les tendances du marché, les Cours ou les taux d'intérêt; ou
- (g) les différents types de stratégies de négociation utilisés par les participants du marché,

ne constituent pas une recommandation, une sollicitation, une acceptation ou un avis se rapportant à un Ordre donné.

2.3.5 L'ensemble des avis, des nouvelles, de la recherche, des analyses, des Cours ou autres renseignements figurant sur la Plateforme ou le site Web ou transmis au moyen de médias sociaux sont fournis comme commentaire général sur le marché et ne constituent pas un avis sur le placement.

2.3.6 Vous convenez d'aviser immédiatement le Service de la conformité de CMC Markets Canada Inc., si un employé, un représentant ou un mandataire de CMC Markets vous remet des renseignements qui, selon vous, constituent une recommandation de négociation ou pourraient constituer un conseil de placement, un conseil financier ou conseil fiscal.

2.3.7 Les renseignements que vous nous avez fournis dans le formulaire de demande nous servent à la sélection de clients dans le cadre de la procédure **d'ouverture** de Compte et non à la détermination de vos besoins et objectifs généraux en matière de placement. CMC Markets UK Plc, à titre **d'émetteur**, et CMC Markets Canada Inc., à titre de courtier offrant un service **d'exécution d'ordres** sans conseils, ne sont pas tenues **d'établir** la convenance **d'une** opération sur CFD projetée ni à **l'ouverture** du Compte ni au cours **d'une** activité de négociation que vous souhaitez effectuer, et ne le font pas.

2.3.8 Il est recommandé d'obtenir des conseils indépendants et professionnels auprès d'un conseiller compétent en ce qui concerne toute question d'investissement, **d'ordre** financier, juridique, réglementaire ou fiscal ou de tout autre ordre similaire avant d'effectuer une opération avec nous.

## 2.4 Plaintes et contestation.

2.4.1 Nous avons mis en place une Procédure de traitement des plaintes, que nous publions sur le Site Web et dont vous convenez **qu'elle** contient la procédure de règlement des

différends entre vous et nous. Vous devez communiquer avec l'équipe du service à la clientèle de CMC Markets Canada Inc. dès que possible si vous souhaitez déposer une plainte ou introduire une contestation. Si vous désirez faire une plainte ou une contestation au sujet des conditions sur lesquelles vous vous êtes fondé pour conclure ou liquider une Opération, ou au sujet de la façon dont notre Plateforme a géré un Ordre ou une Opération spécifique, alors vous devez nous aviser dès que possible afin de nous permettre de traiter la plainte ou de régler la contestation le plus rapidement. Ces plaintes (avec tous les détails pertinents) doivent être soumises par écrit et seront traitées selon les procédures internes de gestion des plaintes de CMC Markets Canada Inc. Vous devez conserver vos propres archives concernant les dates et heures de chaque Ordre ou Opération, ainsi, nous pourrions être en mesure de mener des enquêtes sur toute plainte ou contestation. Nous enquêterons sur toute plainte ou contestation et vous aviserons des résultats de notre enquête.

- 2.4.2 En plus des Procédures de traitement des plaintes, nous avons des procédures internes de traitement des plaintes qui sont censées nous permettre de traiter rapidement et équitablement les plaintes et les contestations. Vous pouvez communiquer avec nous en tout temps, pour plus d'information concernant nos procédures internes de traitement des plaintes.
- 2.4.3 Conformément à l'alinéa 6.1.1 des présentes Conditions générales, nous répondrons à toute communication, plainte, demande ou contestation en anglais. Toute traduction vous est fournie uniquement pour des raisons pratiques ou conformément aux lois locales et, en cas de contradictions entre la version anglaise et la traduction, seule la version anglaise fera foi.

## 2.5 Indemnisation.

- 2.5.1 Si certaines obligations envers vous ne sont pas remplies, selon les circonstances de votre plainte, vous pouvez prétendre à une indemnisation i) dans le cadre du Financial Services Compensation Scheme (mécanisme d'indemnisation des services financiers) relativement aux obligations qui incombent à CMC Markets UK Plc aux termes de la présente Convention ou du Droit applicable et/ou ii) du FCPE relativement aux obligations qui incombent à CMC Markets Canada Inc. aux termes de la présente Convention ou du Droit applicable. Si vous êtes qualifié pour faire une plainte auprès du Financial Services Compensation Scheme, vous recevrez une indemnisation pour toute plainte qui a été jugée bien fondée sous réserve d'un plafond d'indemnisation de 50 000 £. Veuillez noter que vous n'aurez droit à aucune indemnisation dans le cadre du Financial Services Compensation Scheme relativement à des fonds de clients, étant donné que CMC Markets UK Plc n'a aucune obligation relativement aux fonds de clients. Des renseignements supplémentaires concernant les modalités d'indemnisations sont disponibles auprès du Financial Services Compensation Scheme, sis au 10<sup>th</sup> Floor, Beaufort House, 15 St. Botolph Street, Londres EC3A 7QU ([www.fscs.org.uk](http://www.fscs.org.uk)).
- 2.5.2 CMC Markets Canada Inc. est membre du FCPE. Le FCPE s'assure, dans les limites prescrites, que les fonds du client sont protégés si celui-ci est un client admissible d'un courtier en placement qui est membre de l'une des organisations parrainant le FCPE. Vous pouvez communiquer avec le FCPE en écrivant à FCPE, 79 Wellington Street West, bureau 610, boîte postale 75, Toronto (Ontario) M5K 1E7 ou par téléphone au 416-866-8366 (ou sans frais au 866-243-6981) ou en envoyant un courriel à l'adresse donnée sur le site Web du FCPE à [www.fcpe.ca](http://www.fcpe.ca).

## 2.6 Exécution d'ordres, conflits d'intérêts, avertissements relatifs aux risques et sources des Cours.

- 2.6.1 Nous, ou nos Entreprises associées, pouvons avoir un intérêt ou une relation qui entre en conflit avec vos intérêts ou nos devoirs envers vous. Nous avons établi et mis en vigueur une politique relative aux conflits d'intérêts (qui peut être révisée et mise à jour le cas échéant) conformément au Droit applicable. Cette politique définit la façon dont nous devons veiller à relever et à gérer tous les conflits d'intérêts importants. Celle-ci est résumée dans notre Synthèse de la politique de gestion des conflits d'intérêts.
- 2.6.2 Notre Synthèse de la politique d'exécution des ordres pour CFD, notre Document d'information sur la relation, notre Synthèse de la politique de gestion des conflits d'intérêts ainsi que notre Avertissement sur les risques associés aux CFD peuvent être consultés (et peuvent être téléchargés) sur notre Site Web et nous vous aviserons de toutes modifications importantes apportées à ces documents. Dans certaines circonstances, nous pourrions publier un avis de modification.
- 2.6.3 Nous concluons les Opérations avec vous en utilisant des Cours que nous avons cotés sur notre Plateforme, ces Opérations étant exécutées entre contrepartistes et sans conseils, dans le cadre de services d'exécution uniquement. Nos Cours ne sont pas identiques à ceux d'instruments financiers similaires ou de leurs sous-jacents cotés sur un marché boursier ou un autre marché réglementé, et nous et/ou nos Entreprises associées pouvons tirer profit de ces Opérations. Vous acceptez que ni nous, ni nos Entreprises associées ne soyons tenus de vous faire part de ces profits. En concluant des Opérations sur notre Plateforme, vous acceptez que vos Ordres soient exécutés conformément à notre Synthèse de la politique d'exécution des ordres pour CFD.
- 2.6.4 À aucun moment nous ne vous fournirons un service de conseils en placement. Autrement dit, nous ne sommes pas tenus de vous donner des conseils sur l'opportunité de conclure la présente Convention ou un CFD particulier.
- 2.6.5 Vous ne devriez pas présenter de formulaire de demande si vous n'êtes pas certain des effets de la présente Convention ou de la nature des risques en jeu dans la négociation de CFD.
- 2.6.6 Vous reconnaissez avoir lu, compris et accepté les dispositions de l'Avertissement sur les risques associés aux CFD. Vous reconnaissez et comprenez également que les CFD sont spéculatifs, comportent un degré élevé de risque ainsi que l'utilisation d'effet de levier et de marge et ne conviennent qu'aux personnes qui peuvent supporter le risque de perdre des sommes qui pourraient excéder leur marge. Vous reconnaissez qu'il est impossible de donner de garanties de profit ou d'absence de perte dans les opérations sur CFD et que vous n'avez reçu aucune garantie à cet effet de CMC Markets ou de l'un de ses employés, mandataires ou représentants. Vous ne devriez pas vous engager dans la négociation de CFD ou d'autres dérivés financiers à moins de comprendre la nature des Opérations que vous concluez et l'étendue exacte de votre exposition au risque de perte. Vous devez également être convaincu que les CFD vous conviennent compte tenu de votre situation personnelle et financière. Vous acceptez de ne pas tenir CMC Markets responsable des pertes résultant d'Opérations conclues par vous ou en votre nom.

## 2.7 Durée de la Convention et vos droits de résolution.

- 2.7.1 La Convention deviendra légalement contraignante entre vous et nous à la date à laquelle nous confirmons, par écrit, que nous avons accepté votre demande d'ouverture de Compte. Sous réserve de l'alinéa 2.7.2 des présentes Conditions

générales, vous pouvez résilier la Convention en nous envoyant un avis écrit dans un délai de quatorze jours (14) civils à compter de cette date. À la suite d'un avis de résiliation valable, nous vous rembourserons toute somme que vous nous auriez transférée.

- 2.7.2 La valeur des Opérations conclues sur notre Plateforme variera en fonction des fluctuations des marchés de capitaux. De telles fluctuations des marchés des capitaux échappent à notre contrôle, et influenceront les Cours des Produits correspondants. Si vous avez conclu des Opérations durant le délai de résiliation initial de quatorze (14) jours civils et que ces Opérations ont été touchées par les fluctuations des marchés de capitaux, vous n'aurez pas le droit de résilier la Convention. Vous pouvez toujours liquider vos Opérations et clôturer votre Compte conformément à la Convention.
- 2.7.3 À moins que vous n'exerciez votre droit de résolution prévu à l'**alinéa** 2.7.1 des présentes Conditions générales, la Convention continuera de produire ses effets jusqu'à ce que vous la résilieez ou que nous la résiliions en envoyant un avis écrit conformément au paragraphe 9.5 des présentes Conditions générales ou en exerçant l'un ou l'**autre** de nos droits de la résilier.

### 3. COMPTES

Cette clause explique *l'ouverture* et le fonctionnement *d'un* Compte.

#### 3.1 Procédure d'ouverture de Compte.

- 3.1.1 Lorsque nous recevons votre formulaire de demande dûment rempli, nous pouvons utiliser vos renseignements pour mener toute enquête complémentaire à votre sujet, si nous le jugeons nécessaire ou indiqué selon les circonstances (y compris pour confirmer votre identité, vérifier votre dossier de sanctions financières ou autres et obtenir des références auprès de votre banque ou de votre employeur (selon le cas)). Lorsque nos enquêtes comportent des vérifications auprès des agences **d'évaluation** du crédit, celles-ci peuvent paraître dans vos antécédents de crédit. Un lien entre vous et toute personne avec laquelle vous détenez un Compte conjoint peut être inscrit auprès des agences **d'évaluation** du crédit, créant ainsi un « lien financier » dans vos antécédents de crédit. Nous pouvons également réaliser toute vérification supplémentaire que nous jugeons nécessaire ou indiqué selon les circonstances pour lutter contre la fraude et le blanchiment d'argent ou si votre Compte devient inactif. Vous devrez collaborer avec nous et nous fournir toute information que nous sollicitons dans les plus brefs délais. Nous nous réservons le droit de vérifier périodiquement toute information que vous avez fournie et de faire des recherches périodiques d'information auprès des agences **d'évaluation** du crédit et/ou **d'autres** organismes et de leur fournir de l'**information** (le cas échéant), lorsque nous avons une raison légitime de le faire.
- 3.1.2 Nous pouvons nous baser sur les renseignements que vous nous avez fournis dans votre formulaire de demande en les considérant comme corrects à tout moment, sauf si vous nous en notifiez autrement par écrit (voir l'**alinéa** 6.1.4 des présentes Conditions générales). Vous devez notamment nous aviser dès que possible par écrit **d'un** changement des coordonnées que vous nous avez fournies dans votre formulaire de demande **d'ouverture** de Compte ou par la suite.
- 3.1.3 Nous pouvons utiliser tout élément d'information dont nous disposons à votre sujet (en tenant compte de l'information que nous avons reçue précédemment de votre part ou que nous vous avons fournie) pour évaluer si vous avez suffisamment de connaissances et suffisamment d'expérience pour comprendre les risques en jeu lorsque vous utilisez notre Plateforme, investissez dans les CFD et/ou exploitez un

Compte chez nous en vue de conclure des opérations entre contrepartistes exécutées sans conseils, dans le cadre de services d'exécution uniquement.

- 3.1.4 Si nous acceptons votre demande d'ouverture de Compte, nous vous le confirmerons par écrit (voir l'**alinéa** 6.1.1 des présentes Conditions générales) et vous fournirons les détails sur les modalités d'accès à votre Compte sur notre Plateforme. Veuillez ne pas tenter de nous envoyer de fonds avant que nous ayons confirmé l'**ouverture** du Compte, votre paiement pouvant être rejeté.
- 3.1.5 Vous pouvez être tenu de remplir un formulaire de demande distinct pour chaque Compte que vous souhaitez ouvrir. L'**acceptation** de votre demande d'**ouvrir** un Compte ne garantit nullement que nous accepterons votre ou vos demandes d'**ouverture d'autres** Comptes.

## 3.2 Personnes autorisées.

- 3.2.1 Si vous êtes une personne morale, une association sans personnalité morale, une fiducie, une société de personnes, un client d'un remisier ou encore une personne physique souhaitant nommer un mandataire ou un représentant, vous devez nous informer par écrit de toute personne autorisée à agir en votre nom (une « **Personne autorisée** ») au titre de la Convention et de l'**un** ou l'**autre** de vos Comptes. Vous et/ou la Personne autorisée serez tenus de remplir les documents complémentaires (y compris notre formulaire de demande) que nous pouvons raisonnablement exiger et nous pouvons exiger une preuve que la Personne autorisée a le pouvoir et les compétences d'agir en votre nom.
- 3.2.2 Nous pouvons révoquer ou refuser d'accepter la nomination d'une Personne autorisée si nous savons ou pouvons raisonnablement soupçonner que cette nomination entraînerait une violation de la Convention et/ou du Droit applicable. Vous devez nous aviser immédiatement par écrit de toute modification apportée à la nomination et/ou à l'autorité d'une Personne autorisée.
- 3.2.3 Nous sommes autorisés à donner suite aux instructions orales, électroniques ou écrites de toute Personne autorisée ou de toute personne qui semble ou prétend raisonnablement être une Personne autorisée, même si elle ne l'**est** pas. En particulier, nous sommes autorisés à donner suite à toute instruction ou à tout Ordre qui nous serait transmis ou à toute Opération effectuée au moyen de vos Données d'identification, à moins que vous nous ayez avisé, conformément à l'**alinéa** 3.4.2 des présentes Conditions générales, que vous savez ou soupçonnez qu'une personne non autorisée a ou peut avoir accès à votre Compte.
- 3.2.4 Toute mesure relative à la Convention prise par une Personne autorisée que vous avez nommée conformément à l'**alinéa** 3.2.1 des présentes Conditions générales ou par toute personne qui semble ou prétend raisonnablement être une Personne autorisée, sera réputée avoir été prise par vous.
- 3.2.5 Toute information fournie par nos soins à une Personne autorisée que vous avez nommée relativement à un Compte, conformément à l'**alinéa** 3.2.1 des présentes Conditions générales, ou toute personne qui semble ou prétend raisonnablement être une Personne autorisée, sera réputée vous avoir été fournie par nous.
- 3.2.6 Si vous avez nommé un remisier, un gestionnaire de placements, un courtier, un conseiller ou une personne similaire à titre de Personne autorisée pour que celle-ci agisse pour votre compte et que cette personne agit également pour le compte d'**autres** clients de CMC Markets, la Personne autorisée pourrait décider de placer un ordre unique et groupé auprès de nous à l'**égard d'un** Produit et de répartir l'**ordre** entre

vous et ses autres clients. Dans de telles circonstances, la tranche de l'ordre que vous sera attribuée représentera votre Ordre, qui aura été exécuté au Cours correspondant de l'Échelle des cours applicable à la taille de l'ordre groupé. La Personne autorisée pourrait décider de placer de tels ordres pour diverses raisons, par exemple pour s'assurer que l'ordre soit exécuté à un moment opportun, ce qui pourrait être à votre avantage. Nous ne sommes pas responsables du groupement et de la répartition des ordres en question; c'est la Personne autorisée qui en sera la seule responsable. Veuillez noter que si la Personne autorisée groupe ces ordres, le Cours que vous obtiendrez pourrait être inférieur au Cours que vous auriez pu obtenir si vous aviez placé vous-même un Ordre distinct à ce moment-là.

### 3.3 Comptes conjoints.

3.3.1 Si vous ouvrez un Compte conjoint:

- (a) toute mention de « vous » et de ses dérivés et de « notre client » visent toutes les personnes au nom desquelles le Compte conjoint est ouvert;
- (b) nous sommes autorisés à donner suite aux instructions de toute personne qui est, semble ou prétend raisonnablement être, titulaire de ce Compte conjoint;
- (c) nous sommes autorisés à communiquer toute information (y compris des renseignements personnels) fournie par un Titulaire de compte conjoint à toute autre personne au nom de laquelle le compte conjoint est ouvert;
- (d) nous sommes autorisés à communiquer toute information ou tout avis à l'une ou l'autre des personnes aux noms desquelles le Compte conjoint est ouvert, et toute information ou tout avis donné à l'une de ces personnes est réputé avoir été donné à tous les Titulaires du Compte conjoint;
- (e) chaque Titulaire de compte conjoint est solidairement responsable des obligations financières (y compris les pertes, frais ou charges) résultant du Compte conjoint. Cela signifie que toutes les sommes qui nous sont dues au titre de la Convention sont payables en totalité par l'une ou l'autre des personnes aux noms desquelles le Compte conjoint est ouvert;
- (f) le décès d'un des Titulaires du Compte conjoint constitue un Événement déterminé, au sens qui lui est attribué au sous-alinéa 8.1.1(c) des présentes Conditions générales; le Compte conjoint est alors clôturé et le solde est payé à parts égales entre le ou les survivant(s) et la succession du Titulaire de compte conjoint concerné; et
- (g) nos droits au titre de la Convention, y compris notre droit de prendre une Mesure réservée, conformément au paragraphe 8.3 des présentes Conditions générales, s'appliquent à tous les Titulaires du compte conjoint et la survenance d'un Événement déterminé à l'égard d'un des Titulaires de compte conjoint nous autorise à exercer nos droits au titre de la Convention.

3.3.2 Lorsqu'un Compte conjoint a été ouvert, vous ne pouvez pas librement ajouter ou supprimer des personnes nommées dans ce Compte conjoint. Si vous souhaitez modifier les Titulaires du Compte conjoint, vous devez clôturer le Compte conjoint et en ouvrir un nouveau.

### 3.4 Sécurité et authentification du Compte.

3.4.1 Il vous incombe de créer votre propre mot de passe conformément aux instructions que nous vous fournirons (lequel, avec votre nom d'utilisateur, correspond à vos « Données d'identification »).

- 3.4.2 Nous pouvons être amenés à changer ou à réinitialiser vos Données d'identification pour vous et nous protéger contre la fraude. Nous vous en aviserons le cas échéant. Vous devez nous aviser immédiatement si vous savez ou suspectez qu'une personne (autre qu'une Personne autorisée nommée relativement au Compte correspondant) a obtenu (ou est susceptible d'obtenir) vos Données d'identification et/ou a (ou est susceptible d'avoir) un accès à votre Compte sans notre accord préalable.
- 3.4.3 Il vous incombe en tout temps de garder confidentielle toute l'information dont vous disposez concernant votre Compte, y compris vos Données d'identification, tout courriel et toute lettre que nous vous envoyons. Nous comptons sur la confidentialité de cette information pour nous protéger et vous protéger également contre la fraude. Ainsi, sous réserve de l'alinéa 3.4.2 des présentes Conditions générales, nous considérerons toute personne qui accède à votre Compte en utilisant vos Données d'identification comme vous-même ou une Personne autorisée, nommée relativement au Compte correspondant.
- 3.4.4 Si vous n'effectuez aucune Opération sur votre Compte pendant une période de une (1) année, nous nous réservons le droit d'effectuer des vérifications supplémentaires à votre sujet avant que de vous permettre d'accéder à nouveau à votre Compte ou de conclure une autre Opération.

#### 4. NÉGOCIATION SUR NOTRE PLATEFORME

Cette clause et l'Annexe 1 des présentes Conditions générales expliquent la base sur laquelle vous concluez et liquidez des Opérations sur notre Plateforme.

##### 4.1 Ordres et Opérations.

- 4.1.1 L'Annexe 1 des présentes Conditions générales énonce certaines conditions générales principales sur la façon de passer des Ordres, de conclure des Opérations, et la manière dont les Opérations peuvent être liquidées sur notre Plateforme. Vous devriez lire l'Annexe 1 attentivement, ainsi que notre Synthèse de la politique d'exécution des ordres pour CFD et toute information sur les Attributs pertinente indiquée sur la Liste des produits, avant de passer un Ordre.
- 4.1.2 En sus de nos droits de modifier, d'annuler et/ou de rejeter vos Ordres et/ou Ordres en attente en vertu des paragraphes 5.2 à 5.4 de l'Annexe 1 des présentes Conditions générales, nous pouvons à notre seule appréciation refuser toutes instructions pour une quelconque raison, y compris si nous estimons que ces instructions violent (ou le fait d'exécuter ces instructions conduirait à ce que soient violés) :
- (a) le Droit applicable;
  - (b) l'une ou l'autre des déclarations et/ou des garanties précisées à l'alinéa 7.3.1 des présentes Conditions générales; et/ou
  - (c) l'une ou l'autre des restrictions énoncées à l'alinéa 10.2.3 des présentes Conditions générales.
- 4.1.3 Malgré notre droit, prévu à l'alinéa 3.2.3 des présentes Conditions générales, de nous fier aux communications et/ou instructions données par une Personne autorisée que vous avez nommée conformément à l'alinéa 3.2.1 des présentes Conditions générales, et d'y donner suite, nous ne serons nullement tenus de conclure ou de liquider toute Opération ou d'accepter tout Ordre ou toute autre communication ou instructions provenant d'une telle Personne autorisée si nous estimons raisonnablement que la Personne autorisée outrepassse ses pouvoirs. Aucune disposition du présent alinéa 4.1.3 ou de l'alinéa 3.2.3 des présentes Conditions générales ne peut être interprétée

comme nous imposant le devoir de nous renseigner sur l'**autorité d'une** Personne autorisée qui semble ou prétend raisonnablement vous représenter relativement à un Compte.

## 4.2 Accès à notre Plateforme.

- 4.2.1 Nous ferons de notre mieux pour rendre notre Plateforme accessible lorsque vous en faites la demande, mais nous ne pouvons pas garantir que notre Plateforme sera disponible sans interruption. Les raisons en sont parfois les suivantes :
- (a) des erreurs et/ou des défaillances susceptibles de survenir liées à la technologie; Internet susceptible de connaître des défaillances ou des incidents pouvant nuire à votre accès; et le mauvais fonctionnement de vos systèmes, de nos systèmes ou de ceux d'un tiers, desquels vous ou nous dépendons (voir le paragraphe 8.2 des présentes Conditions générales pour plus d'information à propos des Événements fortuits);
  - (b) nous pouvons être amenés à suspendre l'accessibilité de notre Plateforme en raison d'opérations de maintenance, de réparation, de mise à niveau ou de toute question relative aux évolutions. Nous veillerons normalement à réaliser ces travaux hors des Heures de négociation. Si nous devons suspendre l'accessibilité de notre Plateforme durant les Heures de négociation, nous vous en aviserons à l'**avance**, dans la mesure du possible, et au besoin nous vous suggérerons des solutions de remplacement pour vous permettre d'accéder à votre Compte;
  - (c) nous pouvons être amenés à suspendre la disponibilité de notre service à la clientèle, par exemple, pour cause de maintenance, de réparation ou de mise à niveau des bureaux et/ou des systèmes utilisés par notre service à la clientèle. Nous veillerons normalement à réaliser ces travaux hors des Heures de négociation. Si nous devons suspendre la disponibilité de notre service à la clientèle pendant les Heures de négociation, nous vous en aviserons, dans la mesure du possible, à l'**avance**.
- 4.2.2 Il vous incombe de vous assurer que vous pouvez accéder à notre Plateforme lorsque vous avez besoin de le faire et lorsqu'elle est accessible. Cette responsabilité comprend l'accès à un dispositif qui peut se connecter à notre Plateforme et la maintenance de ce dispositif de sorte qu'il fonctionne correctement.
- 4.2.3 Si vous ne pouvez pas accéder directement à notre Plateforme, vous pouvez alors communiquer avec notre service à la clientèle par téléphone ou par courriel pour demander de l'**aide**. Toutefois, comme notre service est essentiellement fourni en ligne, ceci est susceptible d'être une méthode beaucoup plus lente pour passer des Ordres ou pour nous donner d'autres instructions que lorsque vous accédez à notre Plateforme vous-même. Par ailleurs, vous ne devez pas compter sur l'**accessibilité** de notre service à la clientèle, et nous ne pouvons garantir que notre service à clientèle sera disponible pour vous assister afin de passer des Ordres et/ou de conclure ou liquider des Opérations (par ex. : en raison i) du fait que tous les membres de notre service à la clientèle sont occupés à aider d'autres clients, ii) du fait que tous les membres de notre service à la clientèle parlant votre langue sont déjà en communication, iii) d'un problème technique concernant le système téléphonique, ou iv) du fait que vous appelez en dehors de nos heures d'ouverture).
- 4.2.4 Aucun Ordre ne peut être passé par télécopieur ou par message qui nous est transmis au moyen de notre répondeur téléphonique, de notre système de messagerie vocale ou d'**une** autre méthode.

4.2.5 Lorsque notre Plateforme, notre Site Web, nos courriels ou tout autre contenu que nous avons généré contiennent des liens vers d'autres sites Web et ressources fournis par des tiers, ces liens sont uniquement fournis à titre d'information. Nous n'avons généralement aucun contrôle sur les contenus, la qualité ou la sécurité de ces sites Web ou ressources et, sous réserve de l'alinéa 7.2.1 des présentes Conditions générales, nous déclinons toute responsabilité à leur égard et à l'égard de tout préjudice ou dommage que vous pourriez subir de votre utilisation de ces derniers.

### 4.3 Information relative à votre activité de négociation.

4.3.1 Lorsque vous accédez à un Compte sur notre Plateforme, vous pouvez obtenir :

- (a) de l'information relative à tous les Ordres sur ce Compte qui ont été reçus par notre Plateforme, y compris les Ordres en attente;
- (b) de l'information relative à chaque Opération conclue ou liquidée sur ce Compte, y compris les détails des Commissions et/ou Coûts de possession qui vous ont été facturés;
- (c) la Valeur du compte et le Montant de réévaluation du compte en temps réel; et
- (d) la Marge totale, le Seuil de liquidation et le Seuil de révision de ce Compte (le cas échéant) de temps à autre,

et il vous incombe d'accéder régulièrement à cette information et de la vérifier pour vous assurer qu'elle correspond avec vos propres archives. Sous réserve du paragraphe 4.4 des présentes Conditions générales, l'information précédente aura force probante, sauf en cas d'avis écrit de votre part ou de notre part de toute erreur ou inexactitude.

4.3.2 Notre Plateforme mettra à jour l'information énoncée à l'alinéa 4.3.1 des présentes Conditions générales en temps réel. Toutefois, de temps à autre, cette mise à jour est susceptible de ne pas se faire immédiatement, ou vous pourrez ne pas recevoir ou serez incapable de voir immédiatement cette mise à jour, en raison d'Événements fortuits (voir le paragraphe 8.2 des présentes Conditions générales). Si, par exemple, vous n'êtes pas certain que nous ayons reçu un Ordre que vous avez essayé de passer, ou qu'une Opération particulière a été conclue ou liquidée, ou d'avoir suffisamment de fonds sur votre Compte pour combler toute Marge indépendante, Marge sur position ou Marge sur opération obligatoire ou tous besoins de trésorerie ou si le Montant de réévaluation du compte est suffisamment élevé pour éviter une Liquidation du compte, alors vous devez vérifier attentivement notre Plateforme, communiquer avec nous au moyen de la rubrique d'aide en ligne de notre Plateforme ou communiquer avec notre service à la clientèle pour obtenir plus d'information.

4.3.3 Nous ne vous enverrons aucun avis d'exécution d'Ordres ou d'Opérations par courrier ou par courriel. Nous conserverons plutôt dans votre Compte toute information que nous sommes tenus de vous fournir relativement à un Ordre ou à une Opération dans la mesure et pour la durée requises par le Droit applicable (généralement six (6) ans à compter de la date de l'Ordre ou de l'Opération correspondant), et vous pouvez accéder à cette information sur notre Plateforme sauf si le Compte correspondant a été clôturé ou si la Convention a été résiliée. Après cette période, nous pourrions détruire cette information ou la conserver pour une durée supplémentaire, si nous le jugeons indiqué à notre entière appréciation et sans vous en aviser. Vous pourrez imprimer et/ou copier cette information à partir de notre Plateforme pour vos propres archives, mais nous ne vous garantissons pas que celle-ci soit dans le format qui sera accepté par toute Autorité compétente.

#### 4.4 Erreurs.

4.4.1 De temps à autre, des erreurs et des omissions importantes qui sont ou devraient être raisonnablement évidentes peuvent survenir relativement à vos Opérations, à votre Compte ou à notre Plateforme (chacune une « **Erreur** »). Parmi les exemples d'Erreurs, nous pouvons citer (liste non exhaustive) : un affichage de Cours incorrects par notre Plateforme (erreurs causées ou non par un fournisseur tiers ou par un problème lié à nos systèmes), le traitement inexact d'un Ordre (y compris l'exécution à un Cours incorrect ou contraire aux conditions du marché sous-jacent) ainsi que des Déductions ou des crédits incorrects imputés à votre Compte. Si l'une des parties (vous ou nous) a connaissance ou suspecte, ou est au courant de circonstances dans lesquelles l'une des parties devrait raisonnablement savoir ou suspecter, qu'une Erreur est survenue :

- (a) selon le cas, vous devez nous en aviser dans les plus brefs délais ou nous vous en aviserons dans les plus brefs délais, ce qui, en termes clairs, peut se faire après la survenance d'une Erreur;
- (b) Nous ferons de notre mieux pour enquêter afin d'établir la véracité d'une telle Erreur et/ou sa cause; et
- (c) si une Erreur est survenue, alors celle-ci constitue un Événement déterminé et les dispositions des paragraphes 8.1 et 8.3 des présentes Conditions générales s'appliquent, et nous vous informerons de toute Mesure réservée que nous pourrions prendre, ou que nous avons pu prendre, conformément à l'alinéa 8.3.2 des présentes Conditions générales.

#### 5. QUESTIONS FINANCIÈRES

Cette clause explique certaines questions financières, y compris la base sur laquelle les paiements doivent être effectués et la façon dont nous gérons vos fonds.

##### 5.1 Résultat (profit et perte), Coûts de possession et Facteurs d'écart à la clôture d'une opération.

5.1.1 L'Annexe 1 des présentes Conditions générales énonce certaines conditions générales principales concernant la Commission, la Marge totale sur position, la Marge indépendante, les Coûts de possession, le Résultat latent, le Profit réalisé et la Perte réalisée qui **s'appliquent** aux Opérations. Vous devez lire l'Annexe 1 des présentes Conditions générales attentivement, ainsi que notre Synthèse de la politique d'exécution des ordres pour CFD et toute information pertinente sur les Attributs présentée à la Liste des produits, avant de passer un Ordre dans un Compte.

##### 5.2 Vos fonds.

5.2.1 Sous réserve des alinéas 5.2.3 et 5.2.4 des présentes Conditions générales, CMC Markets Canada Inc. doit détenir et conserver un montant équivalent à la Valeur du compte de chaque Compte que vous avez ouvert **auprès d'elle** dans un compte en banque de domiciliation des fonds de clients distinct ouvert et détenu dans une banque au Canada au nom de CMC Markets Canada Inc. (le « **Compte bancaire** »). La Valeur du compte dont vous êtes titulaire correspond au Montant de réévaluation du compte calculé selon le Cours de niveau 1 au lieu du Cours moyen de niveau 1, **c'est-à-dire** la somme de votre Solde et de tout Résultat net latent, celui-ci étant calculé selon le Cours de niveau 1. CMC Markets UK Plc n'a aucune obligation envers vous relativement au Compte bancaire.

5.2.2 Les fonds de clients déposés dans le Compte bancaire doivent être détenus conformément aux Règles de l'OCRCVM, s'il y a lieu. Si un client souhaite nouer une

Opération ou une Position et/ou la maintenir nouée, CMC Markets Canada Inc. peut tenter d'obtenir la marge nécessaire auprès du Client. Une fois qu'elle aura été transférée, la marge sera en tout temps détenue par CMC Markets Canada Inc. dans le Compte bancaire. Les profits cumulés dans le cadre des Opérations et sur les fonds qui ne sont plus requis comme marge seront également portés au crédit au Compte bancaire à titre de Solde. CMC Markets UK Plc ne détiendra pas de fonds (comme marge ou d'une autre manière) pour le client.

- 5.2.3 À la fermeture des bureaux de chaque Jour ouvrable, CMC Markets Canada Inc. réalisera des rapprochements entre les fonds qui doivent être détenus dans le ou les comptes en banque de domiciliation des fonds de clients et les fonds de clients qui sont détenus dans le ou les comptes en banque de domiciliation des fonds de clients conformément à la présente Convention et au Droit applicable. Tout transfert requis vers le compte en banque de domiciliation des fonds de clients ou de ce compte, relatif à votre Compte, aura lieu le Jour ouvrable suivant. CMC Markets Canada Inc. peut réaliser ces rapprochements et ces transferts plus fréquemment, si elle estime raisonnablement que cela est nécessaire pour protéger ses intérêts ou les vôtres.
- 5.2.4 S'il n'y a eu aucune activité dans votre Compte durant les sept (7) dernières années, CMC Markets Canada Inc. fera de son mieux pour communiquer avec vous au sujet des fonds déposés dans votre Compte en votre qualité de client. Si CMC Markets Canada Inc. ne peut communiquer avec vous, elle pourra cesser de traiter ces fonds comme des fonds de clients et les retirer de son compte en banque de domiciliation des fonds de clients, puis les verser à une œuvre de charité conformément au Droit applicable. CMC Markets Canada Inc. établira et conservera une comptabilité de tous les soldes retirés de son compte en banque de domiciliation des fonds de clients aux termes du présent article.
- 5.2.5 Sauf en cas d'activité frauduleuse (commise à votre insu ou à l'insu d'une Personne autorisée et lorsque vous avez respecté vos obligations prévues à l'alinéa 3.4.3 des présentes Conditions générales) commise par une personne autre que vous ou qu'une Personne autorisée, nous déclinons toute responsabilité à l'égard de tout préjudice ou dommage que vous avez subi en raison d'opérations que vous aurez effectuées au moyen de fonds déposés dans votre Compte ou crédités à celui-ci par erreur par nous ou en notre nom. CMC Markets Canada Inc. a le droit, à tout moment et à sa seule appréciation, de déduire, sans préavis ou sans faire à appel à vous, les fonds qu'elle a déposés dans votre Compte ou portés au crédit de celui-ci par erreur.
- 5.2.6 CMC Markets Canada Inc. ne vous versera aucun intérêt sur les fonds détenus en votre nom ou autrement aux termes de l'alinéa 5.2.1, 5.2.2 ou 5.2.4 des présentes Conditions générales, peu importe qu'elle ait reçu ou non de l'intérêt sur les fonds en question des institutions de dépôt auprès desquelles elle a des comptes en banque de domiciliation des fonds de clients distincts.

### 5.3 Paiements et retraits.

- 5.3.1 Il vous incombe d'effectuer à notre profit tous les paiements requis qui sont prévus dans la Convention ou le Droit applicable, y compris tout paiement afin de :
- (a) conserver le Montant de réévaluation du compte au-dessus du Seuil de liquidation applicable à votre Compte;
  - (b) compenser tout Montant de réévaluation du Compte négatif dans votre Compte;
  - (c) compenser tout Solde négatif de votre Compte; ou

- (d) rembourser toutes dettes que vous nous devez, y compris celles relatives aux Commissions et aux Coûts de possession (le cas échéant).
- 5.3.2 Lorsque vous effectuez des paiements à notre profit, il peut être indiqué de conserver une « marge de sécurité » (à savoir, un Montant garantissant que le Montant de réévaluation du compte est supérieur à votre Marge totale (le cas échéant) ou le Montant nécessaire pour conserver le Montant de réévaluation du compte au-dessus du Seuil de liquidation applicable à un Compte) en fonction de votre point de vue sur vos Positions, vos Opérations et vos Ordres en attente, la volatilité d'un ou de Produits spécifiques visés et les marchés correspondants pour l'actif ou les actifs sous-jacents, le délai qu'il vous faut pour faire d'autres paiements concernant les fonds compensés à notre profit et toute autre question que vous pourrez estimer pertinente.
- 5.3.3 Les procédures établissant nos méthodes de paiements acceptées, les coûts en jeu, les instructions sur la façon d'effectuer et de bien désigner les paiements et les délais de réception des paiements sont disponibles sur notre Plateforme ou auprès de notre service à la clientèle sur demande. Nous pouvons rejeter tout paiement qui n'est pas effectué conformément à ces procédures, ces instructions et/ou au Droit applicable.
- 5.3.4 CMC Markets Canada Inc. acceptera les paiements de votre part seulement lorsque :
- (a) ils proviennent d'un compte dont vous êtes le seul titulaire ou l'un des titulaires conjoints, ils proviennent directement de vous et, dans le cas des virements bancaires, elle a vérifié le compte bancaire en question (au besoin); ou
  - (b) ils sont faits pour votre compte par un remisier et les conditions suivantes sont remplies :
    - (i) le remisier est une Personne autorisée que vous avez nommée relativement au Compte conformément à l'alinéa 3.2.1 et qui n'agit pas en vertu d'une délégation de pouvoirs limitée;
    - (ii) nous avons conclu une convention avec le remisier en question; et
    - (iii) CMC Markets Canada Inc. a vérifié le compte à partir duquel le paiement est fait (s'il y a lieu) et a fait toutes les vérifications qu'elle estime, à son entière discrétion, nécessaires ou appropriées dans les circonstances pour se conformer au Droit applicable.
- 5.3.5 Tout paiement que vous effectuerez sera pris en compte une fois que notre système l'aura crédité au Compte correspondant et une fois qu'il sera affiché sur notre Plateforme; nous ne pouvons garantir un délai précis à cet égard. Parmi les raisons qui expliquent cet état des choses, mentionnons :
- (a) le délai de traitement de ce paiement par nos systèmes;
  - (b) les Événements fortuits comme le retard ou le défaut d'une banque utilisée pour le traitement du paiement;
  - (c) le fait que vous n'avez pas correctement désigné le paiement; ou
  - (d) la nécessité de procéder à un traitement manuel du paiement.
- 5.3.6 Nous prendrons les mesures raisonnables pour nous assurer que vos paiements dûment effectués sont crédités au Compte que vous avez désigné mais uniquement une fois que nous avons reçu les fonds en tant que fonds compensés. Toutefois, en cas de disparité entre votre nom (tels que vous nous l'avez donné) et le nom figurant sur le compte bancaire duquel provient le paiement, ou lorsque vous n'avez pas correctement fourni d'autres renseignements nécessaires, le paiement pourrait être

rejeté et retourné au compte bancaire ou l'inscription du paiement au crédit du Compte pourrait être retardée.

- 5.3.7 Vous êtes responsable de tous les coûts engagés dans le cadre du traitement de tout paiement à votre Compte (par ex. : les frais de virement bancaire ou les coûts de conversion en Monnaie de référence du compte). Vous pourriez également être responsable d'autres charges qui ne sont pas imposées par nous, y compris les frais bancaires relatifs aux transferts de fonds ou de biens et les frais des fournisseurs de services Internet et de services téléphoniques. Si vous effectuez votre paiement au moyen d'une carte de débit ou d'une carte de crédit et/ou si vous retirez des fonds d'un Compte, nous pouvons vous imputer des frais d'administration pour le traitement de vos paiements.
- 5.3.8 Si CMC Markets Canada Inc. détient des fonds dans le Compte bancaire conformément à l'alinéa 5.2.1 ou 5.2.2 des présentes Conditions générales, vous pouvez lui présenter une demande en vue de retirer, à partir de ce Compte bancaire, des fonds pouvant aller jusqu'à hauteur du moins élevé des deux montants suivants : votre Capital disponible ou votre Solde, sous réserve des autres dispositions de la Convention (y compris l'alinéa 5.3.11 des présentes Conditions générales) et du Droit applicable. Les détails concernant les modalités de retrait de ces fonds à partir de votre Compte ainsi que les délais correspondants pour la prise en compte de ces retraits sont disponibles sur notre Site Web ou auprès de notre service à la clientèle sur demande. Veuillez noter que dans le cadre des mesures que nous prenons en matière de prévention du blanchiment d'argent et de la fraude, nous mettons généralement en œuvre une politique de « remontée à la source » relativement aux retraits. Cela signifie que les retraits seront effectués uniquement par transfert direct vers une source vérifiée et à partir de laquelle vous avez précédemment effectué un paiement à notre profit (comme un compte bancaire, un compte d'épargne ou un compte de carte de crédit) et seulement à votre nom. Nous ne dérogerons à cette politique qu'en cas de circonstances exceptionnelles.
- 5.3.9 À moins que nous en convenions par ailleurs ou pour nous conformer au Droit applicable, nous n'accepterons que les demandes de retrait de fonds à partir d'un Compte que vous ou une Personne autorisée par vous relativement à un Compte conformément à l'alinéa 3.2.1 des présentes Conditions générales (autre qu'une personne agissant en vertu d'une délégation de pouvoirs limitée ou d'un acte de désignation limitée d'un représentant) nous avez directement soumises. Nous n'accepterons aucune demande de retrait de fonds à partir d'un Compte soumise par une autre personne (y compris par une Personne autorisée agissant en vertu d'une délégation de pouvoirs limitée ou d'un acte de désignation limitée d'un représentant). Les retraits de fonds à partir de votre Compte seront uniquement effectués dans la Monnaie de référence du compte. En outre, nous traiterons les retraits de fonds à partir de votre Compte uniquement lorsque la destination des fonds en cours de retrait est la même que l'origine de vos paiements effectués aux termes de l'alinéa 5.3.4 des présentes Conditions générales, à moins que (et sous réserve de notre validation préalable) vous nous ayez avisés par écrit que les détails concernant votre paiement ont changé.
- 5.3.10 Dans certains cas, il peut y avoir un retard dans le traitement de vos paiements ou retraits. Ce retard peut être causé par le délai nécessaire pour le traitement de ceux-ci par nos systèmes, des Événements fortuits ou un problème relatif à vos paiements ou retraits que nous serions susceptibles de résoudre pour nous conformer au Droit applicable.
- 5.3.11 CMC Markets Canada Inc. peut à sa seule et raisonnable appréciation refuser de donner suite à votre demande de retrait de fonds de votre Compte bancaire (en partie

ou en totalité), ou retarder à le faire, y compris à la suite de toute demande de clôture du Compte prévue à l'alinéa 9.5.1 des présentes Conditions générales, si l'une ou l'autre des conditions suivantes s'appliquent (ou, selon le cas, si nous considérons raisonnablement que celles-ci s'appliquent) :

- (a) au cours d'un jour civil, vous avez déjà présenté cinq (5) demandes de retrait de fonds de ce Compte bancaire;
- (b) les fonds sont nécessaires
  - (i) pour couvrir tous Coûts de possession, toute Commission, toutes Pertes réalisées, toute perte nette latente dans le cadre de vos Opérations dans ce Compte;
  - (ii) pour garantir que le Montant de réévaluation du compte est égal ou supérieur à votre Marge totale dans votre Compte; ou
  - (iii) pour garantir que votre Solde est supérieur à zéro dans votre Compte;
- (c) les fonds pourraient être nécessaires pour acquitter une obligation de paiement dans le Compte qui est exigible ou qui est raisonnablement susceptible de devenir exigible dans un délai de cinq (5) Jours ouvrables;
- (d) nous avons besoin des fonds pour faire une Déduction (conformément à l'alinéa 5.5.1 des présentes Conditions générales), pour exercer notre droit de Compensation (conformément à l'alinéa 5.6.1 des présentes Conditions générales) ou pour couvrir tous autres frais ou coûts payables relativement au Compte) conformément à la Convention ou au Droit applicable (notamment, des frais liés aux données de marché ou à des fins fiscales);
- (e) nous devons le faire aux termes du Droit applicable ou nous suspectons raisonnablement qu'il y a eu une violation du Droit applicable;
- (f) il y a un litige non résolu ou un litige éventuel entre vous et nous dans le cadre de la Convention, y compris lorsque vous avez violé la Convention ou nous savons ou suspectons raisonnablement que vous êtes susceptible de violer la Convention;
- (g) nous savons ou suspectons raisonnablement que l'instruction provient d'une Personne autorisée agissant en vertu d'une délégation de pouvoirs limitée ou d'un acte de désignation limitée d'un représentant,

et nous vous aviserons (sauf dans certains cas où le sous-alinéa (e) précédent s'applique) le plus tôt possible si nous décidons de refuser de donner suite à votre demande de retrait, ou de retarder de le faire, une telle mesure étant considérée comme Événement déterminé (voir le paragraphe 8.1 des présentes Conditions générales);

5.3.12 S'il y a un Solde négatif dans votre Compte après une Liquidation du compte ou la résiliation de la présente Convention, ce Solde constituera une dette envers nous qui est due et exigible immédiatement.

#### 5.4 Monnaie.

5.4.1 La Monnaie de Référence d'un Compte sera celle qui a été déterminée au moment de l'ouverture du Compte, et toute obligation de paiement relative à ce Compte doit être réglée dans cette Monnaie de référence du compte.

## 5.5 Notre droit de déduire des fonds de votre Compte.

5.5.1 Tous les fonds qui nous sont dus selon la Convention, ou qui doivent être déduits selon le Droit applicable (y compris à des fins fiscales) peuvent être déduits des fonds que nous détenons dans votre Compte (il s'agit de notre droit d'effectuer une « **Déduction** »).

## 5.6 Notre droit d'opérer Compensation à l'égard de votre Compte.

5.6.1 En sus de tous les autres droits dont nous disposons pour refuser de donner suite à votre demande de retrait d'un Compte ou retarder de le faire ou pour effectuer une Déduction, nous pouvons, à tout moment et sans préavis, porter les Soldes positifs de quelque Compte que ce soit ou les fonds que nous vous devons en diminution des fonds que vous nous devez (ou devez à l'une ou l'autre de nos Entreprises associées) de quelque Compte que ce soit (il s'agit de notre droit d'opérer « **Compensation** »). Nous pouvons appliquer le Taux de change CMC pour convertir le ou les Soldes correspondants ainsi que les fonds que nous vous devons ou que vous nous devez dans la même monnaie. Si nous exerçons notre droit de Compensation, nous vous aviserons du Montant de toute dette en souffrance et vous devez immédiatement nous la rembourser.

## 5.7 Compensation des obligations de paiement entre les deux parties (vous et nous).

5.7.1 Si à tout moment, relativement à un Compte :

- (a) vous nous devez ou nous vous devons le même montant dans la même monnaie, alors nos obligations envers l'un ou l'autre seront acquittées de façon automatique;
- (b) vous nous devez ou nous vous devons un montant différent dans la même monnaie, la partie redevable de l'**excédent** peut le payer à l'autre partie, les obligations des deux parties seront alors acquittées et éteintes.

## 5.8 Impôts et taxes.

5.8.1 Si, à tout moment, un changement quelconque dans l'assiette ou le champ d'application de l'imposition survient ayant pour effet de nous obliger à effectuer un ou des paiements au titre de retenues d'**impôt** ou de prélèvements similaires dont vous êtes redevable aux termes du Droit applicable dans le cadre de vos Opérations, nous nous réservons le droit de déduire le montant de ce ou ces paiements de votre Compte ou sinon nous vous demanderons de nous payer ou de nous rembourser ce ou ces paiements.

5.8.2 Nous avons le droit de déduire ou de retirer de tout paiement effectué en votre faveur ou crédit à votre Compte en vertu des présentes Conditions générales, tout impôt ou toute taxe qui selon le Droit applicable doit être déduit ou retenu de ce paiement ou de ce crédit. En particulier, nous déduirons l'impôt au taux d'imposition approprié sur les intérêts à payer (le cas échéant) sur les fonds détenus en votre nom.

5.8.3 Votre traitement fiscal relatif aux Opérations pourrait être différent en fonction de votre situation et de la législation fiscale de territoire de résidence (qui est susceptible d'évoluer). Vous pouvez également être soumis à d'autres taxes qui ne sont pas retenues par nous. Vous êtes uniquement responsable du paiement de ces taxes et charges dans les délais prescrits. Veuillez consulter un conseiller professionnel indépendant en cas de doute sur votre assujettissement éventuel à des taxes et charges supplémentaires dans le cadre de vos activités de négociation.

5.8.4 Les clients peuvent devoir payer des impôts et taxes au Canada sur les gains, les profits et le revenu provenant de CFD. Les clients qui résident au Canada devraient consulter leurs propres conseillers juridiques et fiscaux à l'égard des conséquences fiscales d'un placement dans les CFD compte tenu de leur situation personnelle et à l'égard de l'admissibilité des CFD aux fins de placement aux termes du Droit applicable canadien.

## 5.9 Commission et autres charges.

- 5.9.1 Il y a des coûts associés au fait de faire affaire avec nous, y compris l'Écart, la Commission et les Coûts de possession. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces coûts et pour savoir quand ceux-ci s'appliquent, veuillez consulter notre Site Web ou notre Plateforme, ainsi que les présentes Conditions générales.
- 5.9.2 Nous pouvons imposer et/ou modifier des frais, commissions (y compris sans s'y limiter notre Commission), coûts ou charges supplémentaires le cas échéant pour vos Ordres en attente, Opérations, Positions ou Compte lorsque nous avons une raison valable de le faire. Cela peut comprendre notamment les frais afférents aux données de marché ou d'autres données analogues, les frais du Compte et/ou les frais relatifs à un Compte inactif. À l'exception des modifications apportées à la Commission (conformément à l'alinéa 5.9.4 des présentes Conditions générales), nous vous aviserons de toute modification de nos frais, coûts ou charges par écrit au moins dix (10) jours civils avant que nous ne l'appliquions. Si vous n'êtes pas satisfait d'une telle modification, il vous sera loisible de clôturer votre Compte et/ou de résilier la Convention conformément au paragraphe 9.5 des présentes Conditions générales avant qu'une telle modification ne prenne effet.
- 5.9.3 Si vous souscrivez certains Produits sur notre Plateforme, vous devez payer les frais d'accès aux données de marché correspondants. Veuillez noter que des frais d'accès aux données de marché différents vous seront facturés selon que vous soyez classé en tant qu'Investisseur privé ou en tant qu'Investisseur professionnel aux fins des données de marché. La description des frais d'accès aux données de marchés est disponible sur notre Plateforme.
- 5.9.4 Malgré l'alinéa 5.9.2 des présentes Conditions générales, toute modification apportée à la Commission sera automatiquement imputée par notre Plateforme sans que vous en soyez avisé conformément aux alinéas 6.2.2 et 9.3.1 des présentes Conditions générales. Vous aurez le choix de passer un Ordre ou d'y renoncer en fonction de la Commission alors applicable à votre Ordre.
- 5.9.5 Lorsque, conformément à l'alinéa 5.9.4 des présentes Conditions générales, nous avons apporté une modification à notre Commission, les Montants calculés selon la Commission applicable seront immédiatement exigibles en notre faveur dès l'exécution d'un Ordre et seront déduits du Solde de votre Compte. Il vous incombe de vous assurer que vous avez un Solde suffisant dans votre Compte pour payer toute Commission exigible en intégralité. Tout manquement à cette obligation sera un Événement déterminé (voir les sous-alinéas 5.3.1 et 8.1.1(d) des présentes Conditions générales) et pourrait donner lieu à une Liquidation du compte conformément à l'article 13 de l'Annexe 1 des présentes Conditions générales.
- 5.9.6 Toutes les charges incluront les taxes sur la valeur ajoutée et les autres taxes à la consommation similaires applicables.

## 6. COMMUNICATIONS

Cette clause explique comment les parties (vous et nous) communiqueront l'une avec l'autre.

### 6.1 Communications entre les parties (vous et nous).

- 6.1.1 Lorsque la Convention ou le Droit applicable exige que nous communiquions avec vous « par écrit », nous ferons généralement ces communications par courriel ou par affichage d'un message sur notre Plateforme, même si à certaines occasions, nous pouvons utiliser le courrier postal lorsque cela est plus approprié ou que la situation ou le Droit applicable l'exige et si nous disposons de vos coordonnées postales.
- 6.1.2 Vous reconnaissez et acceptez que nous vous transmettions uniquement par voie et sous forme électroniques tous les documents, y compris les documents suivants : la présente Convention (et toute modification qui s'y rattache), tous les documents (et toute modification qui s'y rattache) mentionnés à l'alinéa 1.1.4 des présentes Conditions générales, vos relevés quotidiens, mensuels ou annuels (selon le cas) et les changements de Produits. Vous acceptez que nous vous fournissions de l'information sur notre Plateforme, par courriel et/ou en affichant cette information sur notre Site Web. Vous nous autorisez également à communiquer avec vous par lettre, téléphone ou courriel, pour discuter de questions relatives à votre/vos Compte(s), à quelque moment que ce soit, et vous acceptez que nous puissions enregistrer toute communication (conformément à l'alinéa 10.1.3 des présentes Conditions générales).
- 6.1.3 Tous les documents transmis par courriel seront transmis à l'adresse de courriel que vous aurez indiquée sur votre formulaire de Demande comme pièce jointe ou dans le corps du courriel. Vous êtes tenu de vérifier que l'adresse de courriel que vous avez donnée à CMC Markets (soit à l'ouverture du Compte, soit ultérieurement) est exacte, demeure activée et vous est accessible en tout temps.
- 6.1.4 Lorsque la Convention exige que vous communiquiez avec nous par écrit, vous pouvez nous envoyer un message sécurisé au moyen de notre Plateforme ou nous envoyer un courriel à partir de l'adresse électronique associée à votre Compte à [clientrelations@cmcmarkets.ca](mailto:clientrelations@cmcmarkets.ca) ou nous envoyer une lettre par la poste, mais comprenez que les messages nous parviennent le plus rapidement s'ils sont envoyés par voie électronique (voir l'alinéa 6.2.1 des présentes Conditions générales). Étant donné que la valeur de vos Opérations peut changer rapidement, toute communication concernant vos Opérations devra être faite sur notre Plateforme afin qu'elle soit reçue le plus rapidement possible. Veuillez également noter que le courrier électronique n'est pas un moyen de communication sécurisé et il est souhaitable de nous envoyer toute information sensible ou confidentielle (par ex. : les données relatives au paiement) par la rubrique de l'outil d'aide en ligne de notre Plateforme.

### 6.2 Délai estimé pour les communications.

- 6.2.1 Sous réserve de l'alinéa 6.2.2 des présentes Conditions générales, toute communication entre les parties (vous et nous) devant être faite par écrit aux termes de la Convention sera considérée (à défaut d'une preuve contraire) comme ayant été reçue :
- (a) si nous vous la transmettons par notre Plateforme, trois (3) Jours ouvrables après que cette communication a été rendue accessible sur notre Plateforme;
  - (b) si vous nous la transmettez par notre Plateforme, une (1) heure après que cette communication a été rendue accessible sur notre Plateforme;

- (c) si nous vous la transmettons ou si vous nous la transmettez par courriel, une (1) heure après la transmission, à moins qu'un message « non envoyé » ou « non reçu » ait été reçu par l'expéditeur en provenance d'un fournisseur de messagerie électronique;
  - (d) si nous vous la transmettons ou si vous nous la transmettez par courrier au tarif normal, trois (3) Jours ouvrables après la date d'envoi; et
  - (e) au moment de la remise, si elle est remise en main propre.
- 6.2.2 Toute modification apportée aux Attributs, aux Cours ou aux Taux variables (conformément aux alinéas 9.2.1 et 9.3.1 des présentes Conditions générales) sera considérée comme ayant été reçue immédiatement.
- 6.2.3 Les Ordres seront considérés (à défaut d'une preuve contraire) comme ayant été reçus conformément aux dispositions pertinentes de l'Annexe 1 des présentes Conditions générales.

## 7. RESPONSABILITÉ JURIDIQUE ET DÉCLARATIONS

Cette clause explique certaines questions relatives à votre responsabilité juridique ainsi que la nôtre prévues dans la Convention et les déclarations que vous nous faites et les garanties que vous nous donnez régulièrement.

### 7.1 Vos obligations si vous violez la Convention.

- 7.1.1 Si vous croyez ou avez des raisons de croire que vous manquez à l'une des conditions de la Convention, vous devez alors nous en informer immédiatement par écrit.
- 7.1.2 Vous serez responsable de toute perte et/ou dépense que nous subissons ou engageons en raison de la négligence, du comportement frauduleux, de la violation de la Convention ou du non-respect du Droit applicable de votre part ou de la part d'une Personne autorisée, perte ou dépense qu'une personne raisonnable considérerait comme la conséquence probable de ces actes.

### 7.2 Notre responsabilité envers vous, et les limitations de cette responsabilité.

- 7.2.1 Aucune disposition dans la Convention n'exclut ou ne limite notre responsabilité du fait de tout décès ou préjudice corporel causé par notre conduite négligente, toute fraude ou déclaration dolosive ou par toute autre cause qui ne peut être exclue ou limitée en vertu du Droit applicable.
- 7.2.2 Sous réserve de l'alinéa 7.2.1 des présentes Conditions générales, nous ne serons nullement tenus responsables envers vous pour toute perte :
  - (a) qui survient comme la conséquence :
    - (i) de notre conformité avec le Droit applicable ou la Convention, y compris lorsque nous sommes tenus par une Autorité compétente de ne pas traiter vos instructions ou lorsque le traitement de ces instructions peuvent conduire à une violation du Droit applicable;
    - (ii) de votre négligence, fraude ou violation de la Convention ou du Droit applicable;
    - (iii) de tout retard de notre part pour inscrire un paiement au crédit de votre Compte, comme l'explique l'alinéa 5.3.5 des présentes Conditions générales;

- (iv) de tout Événement déterminé ou de tout Événement Fortuit;
  - (v) de toute indisponibilité de notre Plateforme en raison d'un événement décrit à l'alinéa 4.2.1 des présentes Conditions générales;
  - (vi) de l'impossibilité pour vous d'avoir accès à notre Plateforme ou du retard que vous subissez pour communiquer avec notre service à la clientèle parce que tous les préposés de ce service sont occupés à aider d'autres clients;
  - (vii) d'instructions ambiguës ou peu claires que vous nous donnez et qui amènent à des erreurs dans vos Opérations, comme l'insertion ou l'inscription de données inexactes (notamment un Cours, un type d'Ordre, un sens ou un Produit inexact) par un préposé de notre service à la clientèle au moment de passer un Ordre;
  - (viii) du fait que nous exerçons ou non nos droits de prendre une Mesure réservée en vertu du paragraphe 8.3 des présentes Conditions générales;
  - (ix) de toute suspension de notre Plateforme prévue au sous-alinéa 4.2.1(b) des présentes Conditions générales ou de la suspension de la disponibilité de notre service à la clientèle prévue au sous-alinéa 4.2.1(c) des présentes;
- (b) sauf dans la mesure où une telle perte est la conséquence de notre conduite négligente ou de notre violation de la Convention, à la condition que cette perte ait pu être envisagée par les parties (vous et nous) au moment de cette conduite négligente ou de cette violation, et que cette perte ne constitue pas une occasion manquée ou un manque à gagner.

7.2.3 Vous devez disposer d'une couverture réseau de communications mobiles et d'un accès à Internet pour utiliser les applications qui vous permettent d'accéder à notre Plateforme par des dispositifs mobiles (ci-après désignés « **applications** »). Nous ne sommes responsables d'aucun retard, défaut de livraison ou défaut de transmission de tout Ordre ou de toute autre communication ou de tout autre préjudice ou dommage résultant de la transmission de données au moyen de réseaux mobiles ou autres réseaux ou installations de communication qui échappe à notre contrôle, y compris Internet. Les Ordres et autres communications peuvent être soumis à des restrictions, des retards et d'autres problèmes inhérents à l'utilisation de ces réseaux et installations de communications mobiles ou autres.

7.2.4 Même si nous avons pris toutes les mesures raisonnables pour assurer l'exactitude et l'exhaustivité de toutes les fonctionnalités ou de tout contenu de tiers disponible sur notre Site Web, notre Plateforme et nos courriels, ceux-ci sont fournis tels quels et selon leur disponibilité. Nous ne donnons aucune garantie, ne prenons aucun engagement ni ne faisons aucune déclaration (explicite ou implicite) à l'égard de ces fonctionnalités et contenus de tiers dans toute la mesure permise par le Droit applicable, notamment :

- (a) en ce qui concerne toutes données de marché fournies par un tiers ou toutes données similaires qui vous ont été fournies au moyen de notre Site Web et/ou de notre Plateforme :
  - (i) nous déclinons toute responsabilité si l'une de ces données de marché ou de ces données similaires est inexacte ou incomplète à tous égards;
  - (ii) nous ne garantissons pas la pertinence des données de marché ou des données similaires;

- (iii) nous déclinons toute responsabilité à l'égard de toute mesure que vous prenez ou que vous omettez de prendre en fonction de données de marché ou de données similaires;
  - (iv) vous utiliserez les données de marché ou données similaires uniquement aux fins énoncées dans la Convention;
  - (v) nous fournissons des données de marché ou des données similaires uniquement à titre d'information et vous ne devez pas vous fier uniquement à celles-ci pour prendre une décision de placement;
  - (vi) vous utiliserez les données de marché ou données similaires uniquement en conformité avec le Droit applicable;
- (b) l'information contenue dans les fonctionnalités ou les contenus de tiers est donnée à titre indicatif et peut être obsolète à tout moment. Toutes les analyses, les conclusions ainsi que les observations qui en résultent sont basées sur les performances, les modèles et les données antérieurs, et ne sont pas indicatifs des performances futures; et
- (c) en ce qui concerne l'une des fonctionnalités ou de l'information qui vous ont été fournies au moyen de notre Plateforme et de notre Site Web :
- (i) nous ne donnons aucun conseil de négociation ou de placement;
  - (ii) nous déclinons toute responsabilité si l'une de ces fonctionnalités ou l'un des éléments de cette information est inexact ou incomplet à tous égards;
  - (iii) nous déclinons toute responsabilité à l'égard de toute mesure que vous prenez ou que vous omettez de prendre en fonction de ces fonctionnalités ou information;
  - (iv) vous utiliserez les fonctionnalités et l'information uniquement pour les fins auxquelles elles sont destinées; et
  - (v) vous utiliserez les fonctionnalités et l'information uniquement en conformité avec le Droit applicable.

7.2.5 Les limitations et les exclusions de responsabilité contenues dans la Convention s'appliquent que nous sachions ou non, nous ou l'un ou l'autre de nos employés, Entreprises associées, mandataires ou partenaires commerciaux, que vous pouvez subir une perte ou déposer une plainte contre nous.

7.2.6 Sauf indication contraire expresse dans les présentes Conditions générales, nous ne sommes pas tenus de vous transmettre un rappel ou de vous alerter au sujet de toute obligation ou responsabilité que vous êtes susceptible d'avoir aux termes de la Convention. Lorsque nous vous transmettons de tels rappels ou de telles alertes, nous le faisons à notre seule et entière appréciation, sans que cela ne nous impose une obligation de préparer ou de fournir des rappels ou des alertes par la suite.

### 7.3 Vos déclarations et vos garanties.

7.3.1 Lorsque vous faites une demande d'ouverture de Compte, nommez, conformément à l'alinéa 3.2.1 des présentes Conditions générales, une Personne autorisée à l'égard d'un Compte, accédez à notre Plateforme, passez un Ordre, effectuez un paiement ou faites un retrait de fonds d'un Compte ou nous donnez une autre instruction, nous avons le droit de considérer que vous confirmez la véracité et l'exactitude des déclarations suivantes (et vous devez nous informer immédiatement par écrit s'il n'en est pas ainsi) :

- (a) vous êtes, et resterez, en entière conformité avec le Droit applicable, et aucune disposition prévue dans le Droit applicable ne vous interdit de conclure des Opérations ou de vous acquitter de vos obligations prévues dans la Convention ni ne vous impose des restrictions à cet égard;
- (b) tous les renseignements que vous nous fournissez ponctuellement (que ce soit ou non au moyen de votre formulaire de demande) sont complets, véridiques et exacts et ne peuvent nous induire d'aucune façon en erreur dans notre décision d'ouvrir ou non un Compte à votre nom et/ou d'accepter ou non vos Ordres et vous nous informerez immédiatement, par écrit, de tout changement apporté à ces renseignements et qui pourrait avoir une incidence sur nos transactions avec vous;
- (c) votre utilisation de notre Plateforme n'est destinée à aucune Utilisation abusive;
- (d) si vous êtes une personne physique, vous êtes au moins âgé de 18 ans;
- (e) si vous êtes une personne morale, une association sans personnalité morale, une fiducie ou une société de personnes, vous existez valablement conformément au Droit applicable et avez obtenu toutes les autorisations nécessaires suivant vos statuts ou documents de constitution;
- (f) sauf si nous y avons convenu du contraire par écrit, vous agissez pour votre propre compte et non en tant que mandataire, fondé de pouvoir, fiduciaire ou représentant d'une autre personne;
- (g) vous êtes résident du Canada;
- (h) vous n'êtes pas une Personne américaine;
- (i) vous ne vous trouvez pas (que ce soit de manière temporaire ou permanente), ni ne résidez dans un territoire où il pourrait être illégal d'accéder à notre Plateforme ou de conclure des Opérations, y compris les États-Unis d'Amérique, ni n'êtes constitué sous le régime des lois d'un tel territoire;
- (j) vos Ordres et/ou Opérations ne sont pas effectuées à des fins ni dans le cadre d'une opération de placement, d'émission, de distribution, d'offre, de rachat, de fusion ou de toute autre opération similaire de financement d'entreprise ;
- (k) vous n'êtes relié à aucun émetteur d'un actif sous-jacent d'un Produit pour lequel vous avez passé un Ordre ou effectué une Opération, notamment en tant qu'administrateur, employé, mandataire, fournisseur ou conseiller professionnel d'un tel émetteur;
- (l) sous réserve du sous-alinéa 7.3.1(f) des présentes Conditions générales, vous avez la pleine propriété ou, dans le cas des fonds reçus à partir d'un compte bancaire conjoint accepté, la propriété conjointe (légal et véritable) de tous les fonds que vous pouvez nous transférer conformément à la Convention, et aucune autre personne n'a de droit sur ces fonds;
- (m) vous reconnaissez et acceptez que nous pouvons faire des Déductions sur votre Compte conformément à l'alinéa 5.5.1 des présentes Conditions générales et que nous pouvons exercer notre droit d'opérer Compensation entre les fonds que nous vous devons et ceux que vous nous devez conformément à l'alinéa 5.6.1 des présentes Conditions générales;
- (n) vous disposez d'un appareil adapté (y compris un appareil mobile, le cas échéant) et d'une connexion ainsi que d'un accès Internet adéquat et/ou d'une couverture de réseau de communications mobiles et d'un accès à ce réseau qui vous permettent d'accéder à votre Compte sur notre Plateforme et au compte courriel qui correspond à votre adresse courriel;

- (o) vous êtes un Investisseur privé aux fins de vos opérations avec nous et de votre utilisation des données de marché et de données similaires que nous fournissons ou mettons à votre disposition. Pour être admissible en tant qu'Investisseur privé, vous et les Personnes autorisées devez remplir les conditions suivantes :
  - (i) vous, et toute Personne autorisée, n'accédez pas à nos données de marché et aux données similaires dans le cadre de votre emploi ou de toute forme de profession ou d'activité, ni n'accédez par ailleurs à ces données ou les utilisez à d'autres fins non personnelles;
  - (ii) vous, et toute Personne autorisée, n'êtes inscrit auprès d'aucune autorité en valeurs mobilières ou organisme d'autoréglementation des valeurs mobilières ou des dérivés aux fins énoncées dans la Convention;
  - (iii) vous, et toute Personne autorisée, n'exercez aucune activité de services financiers et n'êtes pas employé en tant que conseiller financier aux fins de la Convention; et
  - (iv) vous et toute Personne autorisée n'exercez pas d'activité consistant à accéder ou à regrouper nos données de marché ou données similaires et à redistribuer ou à fournir par ailleurs cette information à des tiers;
- (p) que vous êtes :
  - (i) soit une contrepartie non financière (au sens attribué à ce terme dans le European Market Infrastructure Regulation (le « **Règlement EMIR** »); ou
  - (ii) soit une entité établie hors du territoire de l'Union européenne qui, à sa connaissance, après avoir dûment considéré son statut, constituerait une contrepartie non financière (au sens attribué à ce terme dans le Règlement EMIR) si elle était établie sur le territoire de l'Union européenne;
- (q) que vous n'êtes pas soumis à une obligation de compensation en vertu du Règlement EMIR (ou, en ce qui concerne une entité visée par le sous alinéa 7.3.1(p)(ii), ne seriez pas soumis à une obligation de compensation si vous étiez établi sur le territoire de l'Union européenne) à l'égard d'une Opération. Aux fins du présent alinéa 7.3.1(q), on suppose que l'Opération est d'un type dont on a déclaré qu'il est soumis à l'obligation de compensation conformément à l'article 5 du Règlement EMIR et qui est soumis à l'obligation de compensation conformément à l'article 4 du Règlement EMIR (que ce soit effectivement le cas ou non), et que les dispositions transitoires du Règlement EMIR ne s'appliquent pas;
- (r) vous n'êtes pas inscrit comme courtier ou dans une autre catégorie (comme participant important au marché des dérivés) en raison d'opérations sur dérivés auprès d'une autorité en valeurs mobilières dans un territoire du Canada;
- (s) vous respecterez les obligations d'information prévues dans le Droit applicable;
- (t) vous comprenez que vous négociez des CFD suivant une dispense obtenue par CMC Markets de l'obligation de faire viser les CFD par prospectus aux termes des lois sur les valeurs mobilières du Canada et qu'aucun visa n'est envisagé. Par conséquent : i) vous ne pouvez pas exercer certains recours civils dont vous pourriez vous prévaloir en vertu de ces lois sur les valeurs mobilières; ii) vous pourriez ne pas recevoir d'information dont la communication serait obligatoire aux termes de ces lois sur les valeurs mobilières; et iii) CMC Markets est dégagée de certaines obligations qui s'appliqueraient par ailleurs aux termes de ces lois sur les valeurs mobilières;

- (u) Sauf pour ce qui est énoncé dans la présente Convention et dans les autres documents décrits à l'**alinéa 1.1.4** des présentes Conditions générales, vous ne vous fondez sur aucune autre information, déclaration ou garantie de CMC Markets ou de l'un de ses employés, mandataires ou représentants lorsque vous décidez de négocier des CFD; et
- (v) Vous avez consulté, dans la mesure que vous avez jugé nécessaire, vos propres conseillers relativement aux questions financières, comptables, fiscales, juridiques et réglementaires, aux questions de placement et aux questions connexes liées à la négociation de CFD et, sur cette base, vous estimez qu'un placement de ce type ou de ce montant vous convient et est approprié pour vous.

7.3.2 Pour les résidents de l'Alberta seulement: Chaque client qui réside dans la province d'Alberta au Canada déclare et garantit à CMC Markets ce qui suit :

- (a) Vous avez le droit aux termes de la législation en valeurs mobilières de l'Alberta d'effectuer des Opérations sur CFD sans l'avantage d'un prospectus visé suivant la législation en valeurs mobilières de l'Alberta.
- (b) Vous êtes un « investisseur qualifié » au sens attribué à cette expression dans le Règlement 45-106.
- (c) Vous effectuez les Opérations comme contrepartiste;
- (d) CMC Markets vous a avisé :
  - (i) qu'elle est tenue de fournir des renseignements personnels vous concernant devant être communiqués dans la Partie I de l'Annexe 45-106A1 (y compris votre nom, votre adresse, votre numéro de téléphone ainsi que le nombre et la valeur des CFD négociés) que CMC Markets doit déposer aux termes du Règlement 45-106;
  - (ii) que ces renseignements personnels seront transmis à l'autorité provinciale en valeurs mobilières compétente conformément au Règlement 45-106 et, par conséquent, peuvent être rendus publics conformément aux dispositions du Droit applicable;
  - (iii) que ces renseignements personnels sont recueillis indirectement par l'autorité provinciale en valeurs mobilières compétente en fonction du pouvoir qui lui est conféré par la législation en valeurs mobilières provinciale;
  - (iv) que ces renseignements personnels sont recueillis aux fins de l'administration et de la mise en application de la législation en valeurs mobilières de l'Alberta;
  - (v) que par les Opérations que vous effectuez, vous autorisez la cueillette indirecte des renseignements personnels par les autorités en valeurs mobilières. Par les Opérations que vous effectuez, vous reconnaissez que des renseignements personnels, comme votre nom, votre adresse et votre numéro de téléphone, seront transmis à la commission des valeurs mobilières compétente et que ces renseignements personnels sont recueillis indirectement par la commission des valeurs mobilières compétente; et
  - (vi) qu'en effectuant les Opérations, vous êtes réputé avoir autorisé une telle cueillette indirecte de renseignements personnels par la commission des valeurs mobilières compétente.

7.3.3 Les garanties et déclarations qui précèdent et celles figurant à l'**alinéa 7.3.1** ainsi qu'à l'**alinéa 7.3.2** si celui-ci **s'applique** à vous sont réputées être répétées chaque fois que vous investissez dans un CFD.

7.3.4 Si vous estimez qu'une des déclarations et des garanties prévues à l'**alinéa 7.3.1**, particulièrement le sous-alinéa 7.3.1(o) et l'**alinéa 7.3.2** si celui-ci **s'applique** à vous se révèle inexacte ou fautive, veuillez communiquer avec notre service à la clientèle.

#### 7.4 **Consentement à la communication d'information aux organismes de réglementation et aux référentiels centraux**

7.4.1 Par les présentes, vous consentez à la communication d'information :

(a) soit dans la mesure requise par le Droit applicable imposant la déclaration et/ou la conservation d'opérations sur dérivés de gré à gré, notamment la Rule 91-507: Trade Repositories and Derivatives Data Reporting de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) et de la Commission des valeurs mobilières du Manitoba (CVMM) et le Règlement 91-507 sur les référentiels centraux et la déclaration de données sur les dérivés de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et, lorsqu'ils seront définitifs, les règles, règlements, normes, directives ou ordonnances analogues d'une autre autorité canadienne en valeurs mobilières, conformément auxquels l'autre partie est tenue de le faire, ou tout autre règlement étranger équivalent (les « **Dispositions sur la déclaration d'opérations** »);

(b) soit à CMC Markets Canada Inc., à CMC Markets UK Plc et aux membres de leurs Entreprises associées.

7.4.2 Vous reconnaissez que, aux termes des mesures de réforme de la réglementation à l'échelle mondiale, les organismes de réglementation imposent la déclaration de données sur les Opérations dans le but d'accroître la transparence du marché et de permettre aux organismes de réglementation de contrôler le risque systémique et s'assurer ainsi que des protections sont mises en place à l'échelle mondiale.

7.4.3 Vous reconnaissez en outre que la communication d'information effectuée conformément aux présentes peut comporter entre autres la communication d'information sur les Opérations, dont votre identité (par votre nom, votre adresse, vos liens avec une entreprise, votre identifiant ou par un autre moyen), à des référentiels centraux pour swaps et opérations ou encore à un ou à plusieurs systèmes ou services exploités par un référentiel central (un « **Référentiel central** ») et aux organismes de réglementation compétents et qu'en raison d'une telle communication d'information, certaines données anonymes sur des opérations de swap ou sur l'établissement de Cours peuvent être rendues publiques. Vous reconnaissez en outre que CMC Markets, afin de respecter ses obligations de déclaration prévues par la réglementation, peut utiliser un tiers fournisseur de service pour transférer les données sur des opérations dans un Référentiel central et que ce Référentiel central peut retenir les services d'un Référentiel central mondial réglementé par un ou plusieurs organismes de réglementation.

7.4.4 Vous reconnaissez et acceptez que la communication d'information peut être adressée à des destinataires à l'extérieur du Canada qui peuvent ne pas offrir une protection des données personnelles équivalente à celle offerte au Canada.

## 8. NOS DROITS DANS CERTAINS CAS

Cette clause explique certains droits dont nous disposons dans certains cas.

### 8.1 Événement déterminé.

- 8.1.1 Si un Événement déterminé venait à se produire ou était susceptible de se produire, dans la mesure où il est juste et raisonnable dans les circonstances, nous pouvons prendre une Mesure réservée (voir le paragraphe 8.3 des présentes Conditions générales). Un Événement déterminé peut notamment survenir, sans s'y limiter, si :
- (a) vous, ou toute Personne autorisée que vous avez nommée relativement à un Compte conformément à l'alinéa 3.2.1 des présentes Conditions générales, êtes visé par une procédure pénale ou une enquête y afférente, menée par une Autorité compétente dans tout territoire, portant sur un délit qui implique la malhonnêteté, un délit financier, le financement d'activités terroristes ou un délit similaire, ou êtes déclaré coupable d'un tel délit;
  - (b) vous faites l'objet d'un Cas d'insolvabilité;
  - (c) vous êtes une personne physique et vous décédez ou ne jouissez plus de vos facultés mentales ou votre capacité juridique, dans la mesure où celle-ci est à prendre en considération dans la Convention ou relativement aux CFD, est altérée de quelque façon que ce soit;
  - (d) vous avez failli à un moment quelconque à vos obligations dans le cadre de la Convention, notamment l'obligation de vous assurer que le Montant de réévaluation du compte reste supérieur au Seuil de liquidation applicable à ce Compte ou celle de vous assurer que votre Solde demeure supérieur à zéro, l'obligation de nous payer une somme lorsqu'elle devient exigible, de respecter une ou des Limites pour ordres groupés ou une ou des Positions maximales (ou de réduire votre ou vos Positions pour respecter la ou les Positions maximales prévues à l'alinéa 9.3.4 des présentes Conditions générales) ou de nous aviser suffisamment à l'avance et par écrit lorsqu'une déclaration que vous nous avez faite ou une assurance que vous nous avez donnée se révèle ou devient fautive;
  - (e) une Erreur se produit;
  - (f) nous soupçonnons raisonnablement que la façon dont vous utilisez ou tentez d'utiliser notre Plateforme donne lieu à une Utilisation abusive;
  - (g) nous soupçonnons raisonnablement que vous permettez à une personne qui n'est pas une Personne autorisée nommée conformément à l'alinéa 3.2.1 de traiter avec nous pour votre compte;
  - (h) nous refusons de donner suite, ou retardons de le faire, à votre demande de retrait conformément à l'alinéa 5.3.11 des présentes Conditions générales;
  - (i) une violation des conditions de votre licence d'utilisation de notre Plateforme conformément à l'alinéa 10.2.2 des présentes Conditions générales se produit;
  - (j) vous faites ou essayez de faire l'un des actes interdits définis à l'alinéa 10.2.3 des présentes Conditions générales; ou
  - (k) tout autre cas qui nous mène à la conviction raisonnable qu'il est nécessaire ou souhaitable de vous protéger ou de nous protéger, notamment toute violation réelle ou éventuelle de votre part du Droit applicable ou de la Convention ou l'absence de réponse de votre part dans des délais raisonnables à tout avis, communication ou demande d'information supplémentaire de notre part relativement à votre Compte.

## 8.2 Événements fortuits.

8.2.1 Un Événement fortuit désigne l'existence réelle ou bien notre conviction raisonnable de l'existence ou de l'imminence de tout événement qui échappe raisonnablement à notre contrôle, pour lequel nous ne sommes pas préparés et auquel nous pourrions raisonnablement ne pas être préparés, et qui nous empêche d'être en mesure de fournir le service sur notre Plateforme, de coter les Cours et/ou de remplir nos obligations prévues dans la Convention. Les Événements fortuits comprennent :

- (a) des modifications du Droit applicable ou toute mesure prise par une Autorité compétente;
- (b) des événements ou situations sur un marché des capitaux pertinent (y compris une activité de négociation insuffisante) qui dégrade ou élimine la capacité de notre Plateforme à fonctionner sur une base normale et ordonnée, notamment de générer et/ou de coter un Cours correct, ou tout Cours quelconque;
- (c) les actes ou les omissions d'une institution financière tierce, avec laquelle nous entretenons des relations d'affaires, qui ont pour effet de nous empêcher ou de rendre impossible, après avoir fait tous nos efforts raisonnables, d'acquérir, d'établir, de rétablir, de remplacer, de conserver, de liquider ou d'aliéner toute Opération ou tout actif à l'égard duquel nous jugeons nécessaire ou approprié de couvrir notre risque de cours relatif aux Opérations;
- (d) des erreurs, défaillances ou interruptions de nos systèmes ou de toute autre infrastructure (y compris l'infrastructure sous le contrôle de tiers) desquels nous dépendons, notamment lorsque nous recevons des données erronées ou ne recevons aucune donnée de marché ou donnée similaire pertinente;
- (e) les catastrophes naturelles et les situations d'urgence, notamment les inondations, les tremblements de terre et autres cas de force majeure;
- (f) les situations d'urgence provoquées par l'homme, notamment les incendies, les explosions, les actes criminels, les émeutes, les guerres, les conflits armés, l'imposition de sanctions et les attaques terroristes;
- (g) le défaut des tiers, notamment un conflit de travail, une grève, un lock-out et l'inexécution de fournisseurs ou de sous-traitants; et
- (h) tout autre événement ou situation exceptionnel sur lequel nous n'avons aucune prise.

8.2.2 Si nous estimons raisonnablement qu'un Événement fortuit s'est produit:

- (a) nous vous en informerons dans les meilleurs délais et conformément au Droit applicable;
- (b) nous ferons de notre mieux, et ce sera notre objectif principal, pour reprendre le plus tôt possible le service de notre Plateforme et/ou l'exécution de nos obligations prévues dans la Convention. Toutefois, il peut y avoir des situations dans lesquelles il est raisonnablement impossible sans un délai important ou simplement impossible de reprendre le service. Dans pareil cas, nous vous informerons de tout plan d'action que nous avons l'intention de mettre en œuvre, dont le but sera d'atténuer les effets négatifs de l'Événement fortuit pour les deux parties (vous et nous);
- (c) sous réserve qu'elle soit juste et raisonnable, nous pouvons prendre une Mesure réservée appropriée conformément au paragraphe 8.3 des présentes Conditions générales en vue d'atténuer tout effet négatif de l'Événement fortuit sur les deux parties (vous et nous); et

- (d) tout manquement de notre part à remplir nos obligations prévues dans la Convention en raison d'un Événement fortuit ne sera pas considéré comme une violation de cette Convention.

8.2.3 Lorsque nous sommes en mesure de reprendre le service de notre Plateforme, de coter des Cours et/ou de remplir nos autres obligations prévues dans la Convention à la suite d'un Événement fortuit:

- (a) la valeur de toute Opération que vous avez effectuée immédiatement avant l'Événement fortuit (que nous n'avons pas liquidée, suspendue ou annulée conformément au sous-alinéa 8.3.1 des présentes Conditions générales) sera calculée selon le Cours correspondant au moment où nous sommes en mesure de reprendre notre service sur notre Plateforme, de coter des Cours et/ou de remplir nos autres obligations prévues dans la Convention;
- (b) si toutes les conditions que vous avez précisées relativement à un Ordre ou à une Opération immédiatement avant l'Événement fortuit (que nous n'avons pas annulé ou liquidé conformément au sous-alinéa 8.3.1 des présentes Conditions générales) ont été respectées, l'Opération correspondante peut être conclue ou liquidée immédiatement après la reprise du service sur notre Plateforme, de la cotation des Cours et/ou de l'exécution de nos autres obligations prévues dans la Convention;
- (c) il vous appartient de rétablir tout Ordre que nous avons annulé conformément au sous-alinéa 8.3.1 des présentes Conditions générales au moment de l'Événement Fortuit, et il vous incombe d'annuler tout Ordre en attente qui doit encore être exécuté si vous ne souhaitez plus qu'il le soit.

### 8.3 Mesures réservées.

8.3.1 Si le Droit applicable nous oblige à la faire ou si un Événement déterminé ou un Événement fortuit se produit ou est raisonnablement susceptible de se produire, alors nous pouvons à notre appréciation prendre une mesure (y compris les Mesures réservées suivantes) qui se révèle opportune dans les circonstances:

- (a) combiner ou liquider toutes Opérations, ou annuler ou suspendre tous Ordres (y compris tous Ordres en attente) sur un Compte;
- (b) vous interdire d'accéder à un Compte ou de l'utiliser;
- (c) suspendre, limiter ou restreindre de quelque façon que ce soit votre capacité de passer un Ordre ou une Opération ou de donner une instruction relative à un Compte;
- (d) modifier une Marge indépendante, les Attributs, les Cours et les Taux variables, y compris ceux qui se rapportent à vos Opérations et/ou Ordres (y compris les Ordres en attente);
- (e) annuler toutes Opérations (comme si elles n'avaient jamais été conclues auparavant) et les effets de telles Opérations sur votre Compte;
- (f) imposer des conditions spéciales relatives à tout Ordre (y compris un Ordre en attente) ou à toute Opération que nous considérons, en raison de son ampleur, comme anormale en fonction du Produit correspondant ou de sa volatilité ou de sa liquidité;
- (g) faire des Déductions ou des inscriptions au crédit appropriées;

- (h) clôturer un Compte, assujettir un Compte à la restriction Négociation non autorisée ou Minorer seulement conformément au paragraphe 9.5 des présentes Conditions générales ou à toute autre procédure;
  - (i) exercer tout droit de Compensation, de Déduction, ou d'imputer des intérêts, en vertu de la Convention ou du Droit applicable;
  - (j) retenir toute somme que vous nous devez ou que vous devez à l'une de nos Entreprises associées;
  - (k) suspendre la création et/ou la cotation de Cours et/ou l'exécution d'Ordres sur notre Plateforme relativement à tout Produit; et/ou
  - (l) retirer tout Produit de notre Plateforme et/ou vous retirer la capacité d'effectuer des Opérations sur un Produit donné à partir d'un Compte.
- 8.3.2 Si nous décidons de prendre une Mesure réservée, nous veillerons à vous en informer dans les plus brefs délais, à moins que le Droit applicable ou une Autorité compétente nous interdise de le faire. Si nous sommes en mesure de vous informer au préalable de notre intention de prendre une Mesure réservée, cette Mesure réservée prendra effet immédiatement ou au moment précisé dans ce préavis.
- 8.3.3 Tel qu'il est indiqué aux clauses 7.2.2(a)(iv) et 7.2.2(a)(viii) des présentes Conditions générales, nous ne sommes nullement tenus responsables à l'égard de tout préjudice résultant d'un Événement déterminé, d'un Événement fortuit ou du fait que nous exerçons ou non nos droits de prendre une Mesure réservée en vertu du paragraphe 8.3 des présentes Conditions générales. Vous consentez à ce que nos droits prévus à l'alinéa 8.3.1 s'ajoutent à tous les autres droits dont nous pouvons disposer à votre égard qui sont prévus dans la Convention ou le Droit applicable. Vous convenez en outre que vous pouvez être tenu de prendre d'autres mesures que nous pouvons raisonnablement vous demander de prendre pour nous protéger ou protéger nos Entreprises associées.

## 9. MODIFICATIONS ET RÉSILIATION

**Cette clause explique nos droits à apporter des modifications à la Convention et la conséquence de l'exercice de ces droits sur votre utilisation de nos services.**

### 9.1 Modifications apportées à la Convention en général.

- 9.1.1 Nous pouvons modifier toute partie de la Convention, notamment le Seuil de liquidation et le Seuil de révision, à tout moment en vous donnant un avis écrit, sous réserve des alinéas 5.9.2, 5.9.4, 8.3, 9.2, 9.3 et 9.4 des présentes Conditions générales. Toutes les modifications que nous apportons doivent être conformes au Droit applicable et nous n'apporterons de telles modifications que pour des motifs valables.
- 9.1.2 Sous réserve des alinéas 5.9.2, 5.9.4, 8.3, 9.2, 9.3 et 9.4 des présentes Conditions générales, toute modification apportée à la Convention, dont nous vous avons avisé, prendra effet à la date précisée dans l'avis, à savoir au moins dix (10) Jours ouvrables après l'envoi de cet avis. Si cette modification ne vous convient pas, vous serez libre de clôturer votre Compte et/ou de résilier la Convention conformément à l'article 9.5 des présentes Conditions générales avant la prise d'effet de cette modification. Pendant cette période, sous réserve des conditions de la Convention, vous pourrez liquider vos Opérations et annuler vos Ordres en attente si vous le souhaitez. Sauf déclaration contraire de notre part, les modifications dont nous vous donnons avis auront un effet sur toutes les affaires en cours entre vous et nous, y compris les Ordres en attente et les Opérations.

## 9.2 Modifications apportées aux Taux de marge et à la Marge indépendante.

- 9.2.1 En plus des droits prévus à l'alinéa 9.3.1 des présentes Conditions générales de modifier les Attributs sans préavis, nous pouvons de temps à autre apporter des modifications au Taux de marge applicable à votre Position sur l'un des Produits et/ou à la Marge indépendante. Nous vous en aviserons, si possible, trois (3) Jours ouvrables à l'avance, mais à l'occasion nous pouvons faire cette modification avec un préavis plus court ou sans préavis lorsque nous estimons raisonnablement que cette modification est justifiée.
- 9.2.2 Lorsqu'une modification apportée aux Taux de marge et/ou à la Marge indépendante vous oblige à nous fournir des fonds, il vous incombe de vous assurer que vous nous avez fourni des fonds compensés suffisants et/ou avez réduit votre Position sur le Produit en liquidant toutes Opérations et/ou tous Ordres en attente touchés, afin que le Montant de réévaluation du compte soit égal ou supérieur à la nouvelle Marge totale visant le Compte et/ou de conserver le Montant de réévaluation du compte au-dessus du Seuil de liquidation applicable.

## 9.3 Modifications apportées aux Cours, aux Taux variables et aux autres Attributs.

- 9.3.1 Sous réserve de l'alinéa 9.2.1 des présentes Conditions générales, nous modifierons les Cours, les Taux variables ainsi que les Attributs par l'intermédiaire de notre Plateforme en temps réel et ces modifications prendront effet immédiatement dès qu'elles auront été faites sur notre Plateforme et/ou dans la Liste des produits et/ou sur notre Site Web, même si elles ne sont pas affichées sur l'appareil que vous utilisez pour accéder à notre Plateforme (par exemple, en raison d'une connexion Internet de mauvaise qualité). Si vous passez un Ordre sur la base des Cours, des Taux variables et/ou des Attributs qui ont déjà été modifiés et que ces modifications n'étaient pas affichées sur l'appareil que vous utilisez pour accéder à notre Plateforme au moment de passer un Ordre, l'Opération sera exécutée selon les Cours, les Taux variables et/ou les Attributs modifiés correspondants. Il en est de même si des modifications concernant les Cours, les Taux variables et/ou les Attributs se produisent entre le moment où vous passez l'Ordre et le moment où nous le recevons ou le moment où il est exécuté.
- 9.3.2 Nous modifierons, par l'intermédiaire de notre Plateforme, les Taux des coûts de possession pour un Produit donné à l'Heure de calcul des coûts de possession correspondante. Les Taux des coûts de possession relatifs à un Produit à l'Heure de calcul des coûts de possession précédente seront affichés dans la Liste des produits.
- 9.3.3 Dans le cas de tout Ordre qui n'a pas encore été exécuté dans un Compte, lorsque:
- (a) le Taux de marge a été augmenté par notre Plateforme conformément à l'alinéa 9.2.1 des présentes Conditions générales; et
  - (b) (le cas échéant) à l'heure à laquelle cet Ordre devrait normalement être exécuté, vous ne disposez ou ne devriez pas disposer d'une Valeur du compte suffisante pour couvrir votre Marge totale,
- alors cet Ordre sera automatiquement annulé et ne sera pas exécuté. Il s'affichera comme un Ordre non exécuté dans le Compte.
- 9.3.4 Vous ne serez pas réputé avoir omis de respecter une Position maximale à l'égard d'un Produit donné aux fins de la Convention, lorsque cette omission découle uniquement d'une réduction de la Position maximale correspondante provoquée sur notre Plateforme sans que vous en soyez avisé au préalable. En pareils cas, vous serez normalement tenu de liquider les Opérations touchées, de sorte que la Position

correspondante soit inférieure à la Position maximale applicable dans les trois (3) Jours ouvrables suivant la réduction de la Position maximale (à moins que, à notre avis raisonnable, cela soit nécessaire et équitable d'imposer une période de liquidation plus courte de toutes les Opérations touchées). Si vous omettez de le faire, cette omission peut constituer un Événement déterminé qui nous autorise à prendre une Mesure réservée (voir les paragraphes 8.1 et 8.3 des présentes Conditions générales).

#### 9.4 Retrait de Produits.

- 9.4.1 Outre nos droits de prendre une Mesure réservée prévus au paragraphe 8.3 des présentes Conditions générales, nous pouvons, à tout moment, retirer un Produit de notre Plateforme et vous retirer la capacité d'effectuer des Opérations sur un Produit donné à partir d'un Compte. Si une Opération est en cours sur le Produit qui a été retiré, nous vous aviserons par écrit dans un délai raisonnable, et dans la mesure du possible, de notre intention de retirer ce Produit. Nous veillerons à vous en aviser au moins dix (10) Jours ouvrables avant la liquidation d'une Opération que vous êtes susceptible de détenir sur ce Produit; toutefois, lorsque nous estimons raisonnablement qu'il est nécessaire et équitable de le faire, nous nous réservons le droit de fixer un délai de préavis plus court ou d'agir sans aucun préavis.
- 9.4.2 Il vous incombe d'annuler les Ordres en attente et/ou de liquider les Opérations concernant tout Produit en cours de retrait conformément à l'alinéa 9.4.1 des présentes Conditions générales avant l'heure précisée dans le préavis que nous vous avons adressé. Si vous omettez de le faire, nous annulerons tous les Ordres en attente et liquiderons toutes les Opérations sur ce Produit à l'heure et selon la procédure précisées dans ce préavis.

#### 9.5 Clôture de votre Compte ou résiliation de la Convention.

- 9.5.1 Sous réserve de l'alinéa 5.3.11 des présentes Conditions générales, vous pouvez clôturer un Compte dont vous êtes le titulaire et/ou résilier la Convention par préavis écrit à notre intention, avec effet immédiat. Vous devez annuler tous les Ordres en attente et liquider toutes les Opérations dans le Compte et retirer ensuite tous les fonds que nous vous devons avant de nous adresser ce préavis de clôture ou de résiliation. À défaut, nous annulerons tous les Ordres en attente et liquiderons toutes les Opérations dès que possible après avoir reçu votre préavis et veillerons ensuite à vous retourner tous les fonds que nous vous devons.
- 9.5.2 Outre nos droits de clôturer un Compte au titre d'une Mesure réservée prévus au paragraphe 8.3 des présentes Conditions générales, nous pouvons clôturer un Compte et/ou résilier la Convention par préavis écrit à votre intention, avec effet (sous réserve de l'alinéa 9.5.3 des présentes Conditions générales) à la date précisée dans ce préavis, à savoir au moins dix (10) Jours ouvrables suivant la date de ce préavis. Dès la production de ce préavis, nous pouvons imposer à un Compte la restriction Minorer seulement et/ou Négociation non autorisée. Sauf avis contraire de notre part et/ou imposition de la restriction Négociation non autorisée, vous serez autorisé à annuler tous les Ordres en attente et/ou liquider toutes les Opérations pendant l'intervalle qui s'étend entre
- (a) la date de notre préavis; et
  - (b) la date à laquelle votre Compte doit être clôturé et/ou la Convention doit être résiliée conformément au préavis.

Si vous omettez de le faire ou s'il est impossible de vous en informer, nous annulerons les Ordres en attente et liquiderons les Opérations de votre Compte et veillerons à vous rembourser les fonds que nous vous devons.

- 9.5.3 Si nous avons des motifs sérieux ou des raisons valables de le faire, nous pourrions résilier la Convention ou imposer à un Compte la restriction Minorer seulement et/ou Négociation non autorisée, avec un préavis de moins de dix (10) Jours ouvrables et même immédiatement. Nous annulerons les Ordres en attente et liquiderons les Opérations du Compte en fonction de l'heure et de la procédure précisées dans le préavis.
- 9.5.4 Le décès d'un Titulaire de compte constituera un Événement déterminé, comme il est décrit au sous-alinéa 8.1.1(c). Dès réception d'un avis nous informant du décès d'un Titulaire de compte, ses comptes seront liquidés et, dès réception des documents nécessaires (comme un jugement d'homologation du testament), le solde sera versé à la succession, à l'administrateur successoral ou au bénéficiaire du Titulaire de compte (selon le cas).
- 9.5.5 Lorsque l'une ou l'autre partie (vous ou nous) clôture un Compte et/ou résilie la Convention, nous pouvons exercer tout droit prévu au paragraphe 5.5 des présentes Conditions générales de faire une Déduction ou prévu au paragraphe 5.6 des présentes Conditions générales d'opérer Compensation.

## 10. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Cette clause contient d'autres dispositions juridiques pouvant avoir effet sur vos droits et les nôtres prévus dans la Convention.

### 10.1 Marketing, vie privée et gestion des archives

10.1.1 Dans le cadre de la Convention, vous nous fournirez des renseignements personnels protégés par les lois sur la protection de la vie privée. En nous envoyant le formulaire de demande et en concluant la Convention, vous consentez à :

- (a) ce que nous traitons ces renseignements aux fins suivantes :
- (i) l'évaluation de votre demande, notamment pour déterminer si la conclusion de la Convention vous convient;
  - (ii) l'administration de la relation qui existe entre vous et nous;
  - (iii) l'exécution de nos obligations prévues dans la Convention;
  - (iv) l'évaluation du risque opérationnel et financier vous concernant;
  - (v) le développement de nos produits et la mise au point de nos services;
  - (vi) la fourniture de données de marché et d'autres données provenant de tiers afin de vous assister dans l'utilisation de notre Site Web et/ou de notre Plateforme; et
  - (vii) la création de données statistiques anonymes.
- (b) à ce que nous communiquons vos renseignements personnels aux personnes suivantes pour les mêmes fins que celles figurant au sous-alinéa (a) :
- (i) nos sous-traitants et fournisseurs de services qui traitent vos données pour notre compte (y compris les organismes de vérification d'identité, d'antécédents judiciaires ou de sanctions financières ou autres et les agences d'évaluation du crédit);

- (ii) nos Entreprises associées; et
  - (iii) le cas échéant, votre remisier, tout Titulaire de compte conjoint ou toute personne qui est une Personne autorisée ou semble raisonnablement être une Personne autorisée ou est censée **l'être**.
- (c) à ce que nous agissions conformément aux préférences en matière de communications promotionnelles que vous avez indiquées lorsque nous utilisons vos renseignements personnels pour les besoins de la commercialisation de nos produits, des produits de nos Entreprises associées, des produits de votre remisier et des produits d'un tiers désigné. Vous pouvez nous aviser par écrit à tout moment si vous souhaitez changer les préférences relatives à vos renseignements personnels;
- (d) à ce que nous transférions vos renseignements personnels hors de l'Espace économique européen (EEE) et/ou du Canada aux fins prévues aux sous-alinéas (a), (b) et (c), dans des pays qui peuvent ne pas offrir une protection des données équivalente à celle de l'EEE et/ou du Canada. Nous nous acquitterons en tout temps de nos obligations en matière de protection de données dans le cadre d'un tel transfert; et
- (e) à ce que nous communiquions vos renseignements personnels aux organismes de réglementation et aux Référentiels centraux, y compris comme il est indiqué au paragraphe 7.4 ou comme nous pouvons être tenus de les communiquer à une Autorité compétente en vertu du Droit applicable.

10.1.2 Si vous en faites la demande, moyennant le paiement de frais afférents, nous vous fournirons le détail des renseignements personnels vous concernant que nous détenons, sous réserve de nos obligations prévues dans le Droit applicable.

10.1.3 Vous acceptez que nous pouvons enregistrer les conversations téléphoniques et/ou les communications par tout autre moyen entre vous et nous, et que nous pouvons utiliser de tels enregistrements, ou les transcriptions à partir de ces enregistrements, ainsi que tout courriel, message instantané enregistré ou toute autre communication que vous nous envoyez sur notre Plateforme, à des fins de formation, à des fins d'enquête sur toute plainte que vous faites, ou à toute autre fin d'ordre légal ou réglementaire y compris comme moyen de preuve dans le cadre d'un litige ou d'un litige éventuel entre vous et nous. Nous devons conserver les enregistrements de toutes les conversations pendant la durée requise par le Droit applicable.

10.1.4 Vous convenez que nous pouvons communiquer les renseignements que nous détenons sur vous ou votre Compte (y compris les renseignements personnels qui sont assujettis aux lois en matière de protection de données) à une Autorité compétente, si l'Autorité compétente en question ou le Droit applicable l'exige.

10.1.5 Vous vous engagez à conserver confidentielle toute information relative à votre Compte, y compris les courriels et lettres et toute communication promotionnelle que nous vous envoyons, et ce en toutes circonstances.

## 10.2 Droits de propriété intellectuelle et Utilisation abusive de notre Plateforme.

10.2.1 Sauf indication contraire, notre Plateforme, notre Site Web ainsi que tous ses logiciels, ses algorithmes, son design, ses textes, ses contenus, ses données, son agencement, son organisation, ses représentations graphiques, sa compilation, sa translation magnétique, sa conversion numérique, son matériel et tous autres appareils et matériel électroniques, informatiques, techniques et de communications informatiques, ses réseaux, ses serveurs, ses applications, ses codes (y compris les codes source et les codes objet) et les centres de données qui sont intégrés dans notre Plateforme ou

qui s'y rattachent, ainsi que toute la documentation technique et l'information nécessaires à leur utilisation (« **Éléments** ») sont protégés en vertu des Droits de propriété intellectuelle applicables et nous et/ou nos concédants de licence sommes les propriétaires ou les titulaires de licence (selon le cas) de tous ces Droits de propriété intellectuelle sur notre Plateforme et les autres Éléments. Tous ces droits sont réservés par les présentes. La mise en ligne de notre Plateforme et celle de tous Éléments de notre Plateforme ne sauraient être considérées comme une renonciation à l'un des droits sur notre Plateforme sur d'autres Éléments. Sauf lorsque la Convention l'accorde expressément, vous n'acquerez aucun droit, titre ou intérêt sur notre Plateforme ou sur les Éléments.

10.2.2 Nous vous accordons par les présentes une licence personnelle, non exclusive, sans redevances, révocable et non cessible, pour l'accès et l'utilisation personnelle et non commerciale de notre Plateforme pour les besoins limités à la négociation de CFD conformément à la Convention. Aucun autre droit n'est accordé relativement à notre Plateforme. Dans le cas où vous vous livrez ou tentez de vous livrer à l'un des actes interdits énoncés à l'alinéa 10.2.3 des présentes Conditions générales ou que nous suspectons raisonnablement que vous vous êtes livré à de tels actes ou que vous avez tenté de le faire, les conditions de cette licence ainsi que la Convention seront automatiquement révoquées et vous ne disposerez d'aucun autre droit visant notre Plateforme ou l'un des Éléments (voir les sous-alinéas 8.1.1(i) et 8.1.1(j) et le paragraphe 8.3 des présentes Conditions générales).

10.2.3 Il vous est interdit :

- (a) de copier, reproduire, traduire, dupliquer ou utiliser notre Plateforme à l'exception de ce qui est expressément prévu dans la Convention;
- (b) de permettre à toute autre personne de copier, reproduire, traduire, dupliquer ou utiliser notre Plateforme sauf si la Convention l'autorise expressément;
- (c) de créer ou de développer un hyperlien ou une autre forme de lien internet vers notre Plateforme sauf si nous y consentons expressément par écrit au préalable;
- (d) de modifier, adapter, changer, traduire, améliorer, désosser, décompiler, décompiler, désassembler ou réassembler (sauf si et seulement si le Droit applicable proscrit expressément de telles restrictions) notre Plateforme ou l'un des Éléments, ou créer des œuvres dérivées de notre Plateforme ou de l'un des Éléments (ou de causer ou permettre une des actions énoncées précédemment);
- (e) de modifier, d'adapter ou de changer le fonctionnement de notre Plateforme de quelque manière que ce soit (différente de ce que vise la Convention);
- (f) de distribuer, redistribuer, vendre, revendre, transmettre, retransmettre, publier, rendre disponible, reproduire, accorder sous-licence, céder, louer, prêter, remettre en circulation, reconditionner, divulguer, afficher ou utiliser dans un but commercial, notre Plateforme, notre Site Web, l'un des Éléments, du matériel ou des documents que nous vous avons fournis relativement à la Convention (que ce soit en partie ou en totalité);
- (g) de télécharger ou de copier votre information de Compte sauf si une Autorité compétente exige de le faire ou pour un usage personnel conformément aux dispositions de la Convention;
- (h) de télécharger ou de copier l'information de Compte relative à tout autre client;
- (i) de procéder à toute collecte de données, ou d'utiliser l'exploitation de données, la capture de données d'écran, des logiciels de reconnaissance optique de caractères, des logiciels de création d'image, des robots ou tout autre outil de

collecte et d'extraction de données similaire sur notre Plateforme ou les Éléments;

- (j) d'utiliser tout logiciel, algorithme, robot, application, outil, code ou dispositif ou matériel électronique sur notre Plateforme en vue d'une négociation automatisée et/ou une négociation à haute fréquence;
- (k) d'utiliser notre Plateforme ou l'un des Éléments à des fins de traitement automatisé;
- (l) d'introduire sciemment tout logiciel de virus, de chevaux de Troie, de vers informatiques, de bombes logiques, de bombes à retardement, de « portes dérobées » ou de dispositifs de porte dérobée, tout dispositif d'arrêt immédiat, tout logiciel malveillant, ou tout autre dispositif, logiciel ou code qui :
  - (i) est ou est susceptible d'être malveillant ou technologiquement dangereux, destructif ou inhibiteur ou analogue à ce qui précède, pour notre Plateforme ou l'un des Éléments;
  - (ii) endommage, perturbe, compromet, annule le fonctionnement normal de notre Plateforme ou de l'un des Éléments ou lui nuit;
  - (iii) aide ou facilite le vol ou la déformation des données ou du contenu de notre Plateforme ou de l'un des Éléments;
  - (iv) permet un accès non autorisé à notre Plateforme ou à l'un des Éléments;
- (m) de permettre ou de causer un accès non autorisé ou une tentative d'accès non autorisé à notre Plateforme ou à l'un des Éléments, y compris le serveur sur lequel notre Plateforme ou l'un des Éléments est stocké ou un serveur, un ordinateur ou une base de données connecté à notre Plateforme ou aux Éléments;
- (n) d'attaquer notre Plateforme par une attaque de déni de service ou une attaque de déni de service distribué; ou
- (o) de faire ou de permettre un acte (ou omettre de faire un acte) analogue à ce qui précède.

Tout acte mentionné précédemment peut constituer un Événement déterminé qui nous autorise à prendre une Mesure réservée (voir les paragraphes 8.1 et 8.3 des présentes Conditions générales).

10.2.4 Nous déclinons toute responsabilité à l'égard de tout préjudice ou dommage causé par une attaque de déni de service distribué, des virus ou tout autre élément technologiquement dangereux qui pourrait nuire à votre matériel ainsi qu'à vos programmes informatiques, vos données ou vos documents privés en raison de l'utilisation de notre Plateforme ou du téléchargement d'un document qui y est affiché ou affiché sur un site Internet (y compris notre Site Web) qui y est associé.

### 10.3 Externalisation.

10.3.1 Nous pourrions avoir recours à des fournisseurs de service externes dans le cadre d'une de nos opérations conformément au Droit applicable, ce qui pourrait comprendre autant des Entreprises associées que des tierces parties.

### 10.4 Dispositions qui deviennent illégales, nulles, ou inapplicables.

10.4.1 Si à tout moment une disposition de la Convention est ou devient illégale, nulle, ou inapplicable de quelque façon que ce soit aux termes des lois d'un territoire, toutes les

autres dispositions de la Convention resteront légales, valables et applicables en vertu des lois de ce territoire ainsi qu'en vertu du Droit applicable.

10.4.2 Aucune disposition de la Convention n'exclura ni ne restreindra nos devoirs ou nos obligations envers vous prévus dans le Droit applicable, et malgré toute autre disposition de la Convention, nous aurons le droit de prendre une mesure ou de nous abstenir de prendre une mesure au besoin afin d'assurer la conformité avec le Droit applicable. En cas de conflit entre une disposition de la Convention et le Droit applicable, le Droit applicable prévaudra.

## 10.5 Cession ou délégation de droits et obligations.

10.5.1 En raison des dispositions du Droit applicable concernant les renseignements personnels que nous détenons sur nos clients et la manière dont nous devons traiter ces renseignements, il vous est interdit de céder vos droits ou de déléguer vos obligations prévus dans la Convention à quiconque (y compris à une Personne autorisée ou à un Titulaire de compte conjoint) sans notre consentement écrit préalable.

10.5.2 Il vous est interdit, pour quelque raison que ce soit, d'accorder à quiconque (y compris à une Personne autorisée) l'utilisation ou le bénéfice d'un droit prévu dans la Convention, y compris les droits sur les fonds que nous détenons en votre nom (que ce soit par une hypothèque, une sûreté ou un autre moyen).

10.5.3 Nous pouvons céder ou déléguer nos droits et/ou obligations prévus dans la Convention et/ou concernant une Opération, et/ou un Ordre en attente, ce qui peut comporter le transfert du solde de fonds de clients que nous détenons pour votre compte, à toute personne, à condition que nous agissions conformément au Droit applicable. Si vous avez rempli vos obligations prévues dans la Convention et que vous n'êtes pas en violation de celle-ci, nous pouvons céder ou déléguer nos droits et/ou obligations à condition de vous en vous donnant un préavis écrit d'au moins trente (30) jours civils. Si vous n'avez pas rempli vos obligations prévues dans la Convention et que vous êtes en violation de celle-ci, nous pouvons céder ou déléguer nos droits et/ou obligations avec effet immédiat, auquel cas nous vous informerons dès que possible de la cession ou de la délégation. Lorsque nous cédon ou déléguons à une personne l'un de nos droits ou l'une de nos obligations prévus dans la Convention, nous pouvons donner à cette personne tout renseignement vous concernant qu'elle peut raisonnablement exiger.

10.5.4 Si nous transférons le solde de fonds de clients que nous détenons pour votre compte, nous le ferons conformément aux Règles d'IIROC sur les transferts de compte des clients, où ces règles sont applicables.

## 10.6 Droits et recours.

10.6.1 Les droits et recours des parties (vous et nous) prévus dans la Convention n'excluent pas les droits et recours dont elles disposent conformément au Droit applicable, mais ils s'y ajoutent.

## 10.7 Retard ou inaction dans l'exercice de droits prévus dans la Convention.

10.7.1 Si nous disposons ou vous disposez d'un droit spécifique prévu dans le Droit applicable ou la Convention, il peut arriver que ni vous ni nous ne prenions de mesure rapide pour exercer ce droit. Un tel manquement peut s'expliquer par quelque motif que ce soit (par exemple, il se peut que nous ne soyons ou que vous ne soyez pas informés des circonstances en l'espèce, ou que nous ayons ou que vous ayez essayé

d'exercer le droit sans avoir pris toutes les mesures appropriées ou requises). Quel qu'en soit le motif, un tel manquement ne signifie pas que vous ne pourrez ou que nous ne pourrions plus exercer ce droit par la suite.

10.7.2 De même, il se peut que vous ne preniez ou que nous ne prenions pas de mesure rapide lorsque l'autre partie enfreint la Convention. Un tel manquement ne signifie pas que vous ne pourrez ou que nous ne pourrions plus prendre de mesures par la suite, ou que la partie ayant commis la violation est autorisée par l'autre partie à continuer d'enfreindre la Convention.

## 10.8 Droits de tiers.

10.8.1 Sauf dans le cas prévu à l'alinéa 10.8.2 des présentes Conditions générales, aucune personne physique (y compris une Personne autorisée) ou morale qui n'est pas partie à la présente Convention n'a le droit de faire exécuter une condition de la Convention.

10.8.2 L'une de nos Entreprises associées peut toutefois procéder à l'exécution forcée de la Convention. Nous n'avons pas besoin du consentement de nos Entreprises associées pour changer, modifier, suspendre, annuler ou résilier une disposition de la Convention.

## 10.9 Droit applicable et compétence territoriale.

10.9.1 Sauf si vous êtes résident de la province de Québec :

- (a) la présente Convention, tout Ordre passé, toute Opération conclue ou toute Position nouée en vertu de la Convention et toutes obligations non contractuelles attribuables ou liées à la Convention sont régis par les lois de la province d'Ontario et par les lois fédérales du Canada qui s'appliquent dans cette province et sont interprétés conformément à ces lois;
- (b) chaque partie se soumet irrévocablement et sans condition à la compétence non exclusive des tribunaux de cette province et de tous les tribunaux ayant compétence pour entendre les appels de ceux-ci; et
- (c) toutes les actions ou procédures judiciaires ou administratives survenant même indirectement aux termes des présentes ou relativement aux Opérations prévues par les présentes, qu'elles soient intentées par vous ou par CMC Markets, se déroulent dans la ville de Toronto, province d'Ontario.

10.9.2 Si le client est un résident de la province de Québec :

- (a) la présente Convention, tout Ordre passé, toute Opération conclue ou toute Position nouée en vertu de la Convention et toutes obligations non contractuelles attribuables ou liées à la Convention sont régis par les lois de la province de Québec et par les lois fédérales du Canada qui s'appliquent dans cette province et sont interprétés conformément à ces lois;
- (b) chaque partie se soumet irrévocablement et sans condition à la compétence non exclusive des tribunaux de cette province et de tous les tribunaux ayant compétence pour entendre les appels de ceux-ci; et
- (c) toutes les actions ou procédures judiciaires ou administratives survenant directement ou indirectement aux termes des présentes ou relativement aux opérations prévues par les présentes, qu'elles soient intentées par vous ou par CMC Markets, se déroulent dans la ville de Montréal, province de Québec.

10.9.3 Sous réserve de vos droits aux termes du programme d'arbitrage prévu par l'OCRCVM, vous renoncez à tout droit que vous pouvez avoir de transférer toute action ou procédure visée par les présentes devant un autre tribunal et aucune disposition du présent article ne porte atteinte à vos droits aux termes du programme d'arbitrage de l'OCRCVM.

#### 10.10 Signification de certains autres mots utilisés dans la Convention.

10.10.1 Dans la Convention, tout renvoi à une disposition particulière du Droit applicable (telle qu'une disposition législative, réglementaire ou disposition établie par une Autorité compétente) est réputé désigner cette disposition dans sa version modifiée ou remplacée (ou les deux à la fois) à l'occasion, toute disposition secondaire établie ou autre mesure prise par une Autorité compétente au titre de cette disposition, et toute disposition équivalente, similaire ou analogue prévue dans le Droit applicable.

10.10.2 Tout renvoi à un document (y compris l'information fournie sur notre Site Web et/ou notre Plateforme) de la Convention est réputé désigner ce document dans sa version modifiée à l'occasion.

10.10.3 Tout renvoi à « y compris », « notamment » ou « comprend », « englobe » dans la Convention est réputé désigner « y compris sans s'y limiter ».

10.10.4 Tout titre de la Convention n'aura pas d'incidence sur l'interprétation de cette dernière.

10.10.5 Tout renvoi à une personne dans les Conditions générales inclut les personnes morales, les associations sans personnalité morale, les fiducies, les sociétés de personnes et les personnes physiques.

10.10.6 Toute mention de Compte dans la Convention est réputée désigner des Comptes, le cas échéant.

10.10.7 L'utilisation du gras dans les présentes Conditions générales ne vise qu'à en faciliter la lecture. Vous devriez vous assurer de lire les présentes Conditions générales dans leur intégralité.

#### 10.11 Maintien en vigueur des conditions de la Convention.

10.11.1 L'alinéa 4.3.3, les paragraphes 7.1 et 7.2, les articles 6 et 10 ainsi que l'Annexe 2 des présentes Conditions générales continueront de s'appliquer après la clôture de votre Compte et/ou la résiliation de la Convention.

## Annexe 1 – Conditions des produits CFD dans des Comptes

La présente Annexe 1 des présentes Conditions générales énonce les conditions qui s'appliquent de manière spécifique aux placements dans nos CFD au moyen d'un Compte, y compris celles en rapport avec les Cours, les Ordres d'ouverture et de clôture d'Opérations, les Commissions, les Coûts de possession, les Reports, les Limites pour ordres groupés, les Positions maximales, le Maximum autorisé, la Marge totale sur position, la Marge indépendante, la Marge totale et les profits et pertes. Les termes en majuscule qui ne sont pas expressément définis dans la présente Annexe 1 des présentes Conditions générales renvoient aux définitions de l'Annexe 2 des présentes Conditions générales.

### 1. CFD.

1.1 Nos CFD sont des contrats sur différence (« CFD »).

1.2 Un CFD est un **contrat réglé en espèces**, qui vise à conférer des avantages pécuniaires analogues à un investissement dans l'actif ou les actifs sous-jacents correspondants, sans les frais et droits habituels associés à un placement dans l'actif ou les actifs sous-jacents, même si d'autres frais et droits s'appliqueront à un CFD. Par conséquent, aucun Ordre ni aucune Opération ne vous confèrera et ne nous confèrera un droit en rapport avec l'actif ou les actifs sous-jacents d'un Produit, y compris un droit de livraison, d'acquisition ou de propriété de l'actif ou des actifs sous-jacents.

### 2. Produits.

2.1 Vous pourrez accéder à l'information pertinente sur chaque Produit, y compris ses Attributs au moyen de la Liste des produits.

2.2 Notre Plateforme ne générera que des Cours et des Profondeurs des cours, et vous ne pouvez conclure ou liquider des Opérations au moyen de notre Plateforme que pendant les Heures de négociation indiquées dans la Liste des produits pour le Produit correspondant. Certains types d'Ordres mais non leur totalité, peuvent être exécutés au moyen de notre Plateforme en dehors des Heures de négociation pour le Produit correspondant. Il vous incombe de vérifier les Heures de négociation indiquées dans la Liste des produits à l'occasion.

### 3. Cours.

3.1 Notre Plateforme générera des Cours pendant les Heures de négociation d'un Produit, sous réserve de l'alinéa 4.2.1 et des paragraphes 8.2 et 8.3 des présentes Conditions générales ainsi que du paragraphe 12.4 de la présente Annexe 1 des présentes Conditions générales. La qualité de votre connexion Internet, ainsi que les fluctuations rapides du marché, peuvent avoir un effet sur la vitesse à laquelle l'information est affichée et actualisée sur votre appareil. Nous ne pouvons donc pas garantir que le Cours et/ou la Profondeur des cours affichés à un moment sur votre appareil correspondront toujours au Cours et/ou à la Profondeur des cours réels et à jour générés par notre Plateforme à ce moment.

3.2 Chaque Cours est exprimé sous la forme d'un Cours vendeur (représenté par le chiffre le plus bas) suivi d'un Cours acheteur (représenté par le chiffre le plus élevé). Le Cours auquel un Ordre sera exécuté **peut vous être moins favorable** que le Cours affiché sur notre Plateforme lorsque vous passez l'Ordre (par exemple, en raison des fluctuations du marché entre le moment où vous soumettez l'Ordre et celui où notre Plateforme l'exécute). Vous êtes tenu de vérifier le Cours auquel un Ordre peut avoir été exécuté, si l'Ordre est accepté par notre Plateforme.

3.3 Le sens de votre Opération (d'achat ou de vente) détermine le Cours acheteur ou le Cours vendeur auquel votre Opération sera conclue ou liquidée, de la manière suivante:

- 3.3.1 si vous négociez en prévision d'une hausse du Cours du Produit correspondant, votre Opération doit être conclue au Cours acheteur. Une Opération d'achat sera estimée et liquidée au Cours vendeur;
- 3.3.2 si vous négociez en prévision d'une baisse du Cours du Produit correspondant (une « vente à découvert »), votre Opération doit être conclue au Cours vendeur. Une Opération de vente sera estimée et liquidée au Cours acheteur.
- 3.4 La Profondeur des cours affiche de nombreux Cours acheteurs et Cours vendeurs applicables au Produit dans une Échelle des cours. Les implications de la Profondeur des cours sur votre ou vos Ordres sont décrites plus en détail dans l'article 2 de la Synthèse de la politique d'exécution des ordres pour CFD.

#### 4. Changes.

- 4.1 L'ensemble des Déductions et des crédits imputés à votre Compte seront dans la Monnaie de référence du compte visée, quelle que soit la Monnaie de référence du produit. Lorsque la Monnaie de référence du produit visée est différente de la Monnaie de référence du compte visée, tous les calculs de Déductions et de crédits seront faits dans la Monnaie de référence du produit et convertis dans la Monnaie de référence du compte au Taux de change CMC puis imputés à votre Compte. Cela ne signifie pas que vous pouvez faire fi de l'impact potentiel des taux de change lorsque vous concluez une Opération qui est libellée dans une monnaie autre que la Monnaie de référence du compte, et vous devez en tenir compte dans vos décisions en matière de placement.
- 4.2 Notre Plateforme conservera l'information sur le Taux de change CMC utilisé pour toute conversion entraînant une modification de votre Solde ou de votre Marge totale.

#### 5. Ordres.

- 5.1 Un Ordre (y compris un Ordre en attente) ne sera considéré reçu par notre Plateforme qu'au moment de sa réception effective par notre Plateforme, laquelle peut ne pas avoir lieu juste après le moment où vous transmettez cet Ordre (par exemple, en raison d'une mauvaise connexion Internet).
- 5.2 Le fait de passer un Ordre (y compris un Ordre en attente) ne garantit pas la conclusion d'une Opération. Notre Plateforme et/ou nous pouvons refuser votre Ordre de conclure une Opération sans donner d'explication. En revanche, notre Plateforme acceptera, sous réserve des alinéas 4.1.2 et 4.2.1 et du paragraphe 8.2 des présentes Conditions générales ainsi que des paragraphes 9.7, 9.8, 9.10 et 12.4 de la présente Annexe 1 des présentes Conditions générales, votre Ordre de liquider une Opération. Un Ordre sera accepté, et une Opération sera conclue ou liquidée, au moment où l'Ordre sera exécuté par notre Plateforme. Notre Plateforme enregistrera toute exécution de vos Ordres, et vous pourrez accéder à l'information pertinente concernant les Ordres exécutés au moyen de notre Plateforme.
- 5.3 Sous réserve des paragraphes 6.9, 9.7, 9.8 et 9.10 de la présente Annexe 1 des présentes Conditions générales, vous pouvez et/ou nous pouvons modifier à tout moment un Ordre en attente tant qu'il n'a pas été exécuté. Vous pouvez et/ou nous pouvons également annuler à tout moment un Ordre en attente tant qu'il n'a pas été exécuté.
- 5.4 Sous réserve du paragraphe 5.5 de la présente Annexe 1 des présentes Conditions générales, si les conditions d'un Ordre (y compris un Ordre en attente) sont remplies, alors que votre Compte n'a pas de Capital disponible suffisant pour produire la Marge sur opération obligatoire qui serait requise à l'exécution de cet Ordre, l'Opération ne sera pas conclue.

5.5 Dans le cas d'un Report d'une Opération visant un Contrat à terme de gré à gré, il vous appartient de veiller à ce que le Compte ait suffisamment de Capital disponible pour produire la Marge sur position obligatoire découlant de toute nouvelle Opération correspondante devant être conclue dans le cadre d'un Report.

5.6 Les types d'Ordres à votre disposition concernant un Produit particulier et les modalités de placement ou de modification de ces Ordres seront énoncés sur notre Site Web, et par la suite sur notre Plateforme. Ils comportent les Ordres au marché, les Ordres Limit et les Ordres d'entrée plafond plus amplement décrits dans notre Synthèse de la politique d'exécution des ordres pour CFD. Notre Synthèse de la politique d'exécution des ordres pour CFD contient par ailleurs de l'information supplémentaire concernant la manière dont notre Plateforme exécutera les Ordres.

## 6. Opérations.

6.1 Pour conclure une Opération, vous devez passer un Ordre sur notre Plateforme qui désigne le Produit et précise si vous souhaitez conclure une Opération d'achat ou une Opération de vente, le type d'Ordre, le Cours auquel vous souhaitez acheter ou vendre (selon le cas), toute Balise (le cas échéant), le nombre d'Unités (qui peut être calculé automatiquement par notre Plateforme en fonction du montant que vous inscrivez lorsque vous passez l'Ordre) dont vous souhaitez qu'elles fassent l'objet de cette Opération et l'Ordre ou les Ordres à seuil de déclenchement, l'Ordre ou les Ordres à plage de déclenchement et l'Ordre ou les Ordres Take Profit dont vous souhaitez assortir cette Opération (le cas échéant).

6.2 Les Opérations seront désignées sous forme d'Unités seulement.

6.3 Notre Plateforme peut regrouper et compenser vos Opérations conclues au même moment sur un même Produit, comme suit :

6.3.1 toutes les Opérations conclues sur un même Produit au même moment sur un Compte sont regroupées et susceptibles d'être compensées aux fins de l'établissement de la taille de votre Position à l'égard du Produit en question;

6.3.2 si la fonction Compensation des comptes est activée, les Ordres, une fois exécutés, permettront de liquider les Opérations conclues sur le même Produit CMC dans le sens opposé. Une fois que ce processus aura eu lieu, les Ordres restants ou la partie d'un Ordre passé sur un même Produit CMC, une fois exécutés, serviront à conclure une nouvelle Opération à l'égard du même Produit CMC; et

6.3.3 si la fonction Compensation des comptes n'est pas activée, les Ordres passés pour conclure des Opérations à l'égard d'un même Produit CMC, une fois exécutés, permettront de conclure une nouvelle Opération, même si une Opération a déjà été conclue sur le même Produit CMC dans le sens opposé. Les Positions ou les Opérations conclues peuvent seulement être liquidées au moyen de l'exécution d'un Ordre lié expressément à cette Position ou Opération.

6.4 Dans la mesure où vous n'avez aucune Opération conclue, vous pouvez réactiver la fonction Compensation des comptes à n'importe quel moment.

6.5 Nous pouvons regrouper ou consolider toutes les Opérations multiples lorsque nous prenons les Mesures réservées qui sont décrites au sous-alinéa 8.3.1(a) des présentes Conditions générales.

6.6 La désactivation de la fonction Compensation des comptes aura une incidence sur l'exécution des Ordres d'achat et de vente nouveaux et existants, à l'exclusion des Ordres à seuil de déclenchement et des Ordres Take Profit (de quelque type qu'ils soient).

- 6.7 Les Opérations visant un Contrat à terme de gré à gré (et tous Ordres en attente sur ce Contrat à terme de gré à gré autres que des Ordres Limit et des Ordres d'entrée plafond) pourront faire l'objet d'un Report automatique à tout moment pendant la période comprise entre la Date limite de report et la Date d'échéance, à moins:
- 6.7.1 que vous liquidiez ou nous liquidions cette Opération avant la Date d'échéance conformément aux présentes Conditions générales;
  - 6.7.2 que vous spécifiez que l'Opération sera liquidée et réglée à la Date de règlement;
  - 6.7.3 que l'Opération ait été exécutée après la Date limite de report, auquel cas l'Opération sera liquidée et réglée à la Date de règlement (et tous Ordres en attente pour ce Contrat à terme de gré à gré seront annulés à la Date de règlement); ou
  - 6.7.4 qu'aucun Contrat à terme de gré à gré équivalent portant sur le ou les mêmes actifs sous-jacents mais avec une Date d'échéance ultérieure ne puisse être négocié sur notre Plateforme, ce qui peut avoir comme conséquence que l'Opération arrive à sa Date d'échéance, et soit liquidée et réglée à la Date de règlement (et les Ordres en attente pour ce Contrat à terme de gré à gré seront annulés à la Date de règlement).
- 6.8 Vous pouvez désactiver le paramètre Report automatique pour une Opération visant un Contrat à terme de gré à gré avant la Date limite de report, ce qui peut avoir comme conséquence que l'Opération arrive à sa Date d'échéance et soit liquidée et réglée à la Date de règlement (et les Ordres en attente visant ce Contrat à terme de gré à gré seront annulés à la Date de règlement).
- 6.9 Tout Report sera réalisé conformément à l'article 2 de la Synthèse de la politique d'exécution des ordres pour CFD. Vous ne pourrez plus conclure d'Opération ni augmenter une Position sur un Contrat à terme de gré à gré particulier après la Date limite de passation.

## 7. **Marge sur opération.**

### **Marge sur position**

- 7.1 Si vous souhaitez passer un Ordre pour conclure une Opération visant un Produit, la hausse ou la baisse de votre Marge sur position résultant de cet Ordre est désignée comme votre Marge sur opération.
- 7.2 Le montant de la marge obligatoire devant être fournie par des clients résidents du Canada pour une Opération en particulier est établi sur la Plateforme conformément au taux de marge obligatoire prévu dans les Règles de l'OCRCVM pour une telle Opération.
- 7.3 Votre Marge sur position sera calculée en fonction du Cours moyen de niveau 1 affiché sur notre Plateforme et le ou les Taux de marge indiqués dans la Liste de Produits.
- 7.4 Pour certains Produits, différents Taux de marge peuvent s'appliquer, selon la taille de votre Position ou le ou les Paliers à l'intérieur desquels se situe votre Position (ou une partie de votre Position).
- 7.5 La partie de votre Position qui se situe à l'intérieur d'un Palier dépend du Taux de marge applicable à ce Palier.

7.6 Sous réserve du taux de marge obligatoire prévu dans les Règles de l'OCRCVM, la Marge sur position est calculée comme suit:

La Marge sur position correspond à :

la somme des

(Unités du Palier 1 x le Taux de marge du Palier 1 x le Cours moyen de niveau 1 x le Taux de change  
 + Unités du Palier 2 x le Taux de marge du Palier 2  
 + Unités du Palier 3 x le Taux de marge du Palier 3  
 + Unités du Palier 4 x le Taux de marge du Palier 4  
 + Unités du Palier 5 x le Taux de marge du Palier 5)

Exemple:

<u>Taux de marge pour la Société ABC (\$ CA)</u>		
<u>Palier</u>	<u>Position (Unités)</u>	<u>Taux de marge</u>
1	1 à 1 000	20 %
2	1 001 à 3 000	25 %
3	3 001 à 5 000	30 %
4	5 001 à 10 000	40 %
5	Au-delà de 10 000	50 %

Selon les Taux de marge de cet exemple, il faudrait pour une Position de 6 500 Unités de la Société ABC (\$ CA), pour laquelle le Cours moyen de niveau 1 est de 0,0750 \$ CA par Unité et la Monnaie de référence du compte est le dollar canadien, une Marge sur position de 14 250,00 \$. La marge est calculée comme suit:

<b>Palier</b>	<b>Portion de la Position dans chaque Palier en Unités (Volume du palier)</b>	<b>Taux de marge (%)</b>	<b>Unités x Taux de marge pour chaque Palier</b>	<b>Marge sur position</b>
1	1 000	20 %	1 000 x 20 % = 200	1 900 x 0,0750 \$ CA (Cours moyen de niveau 1) x 1 (Taux de change CMC) = 14 250,00 \$
2	2 000	25 %	2 000 x 25 % = 500	
3	2 000	30 %	2 000 x 30 % = 600	
4	1 500	40 %	1 500 x 40 % = 600	
5	0	50 %	0	
Total	6 500 unités		Total = 1 900	

7.7 La Marge totale sur position est égale à la somme des Marges sur position à tout moment donné.

7.8 Le Taux de la marge de position à tout moment donné est calculé comme suit :

$$\text{Taux de la marge de position} = \frac{\text{Marge sur position}}{\text{somme des Unités dans la Position} \times \text{Cours moyen de niveau 1} \times \text{Taux de change}}$$

### Autres exigences relatives aux marges

7.9 Nous pouvons également:

7.9.1 soit vous demander de déposer dans un Compte un Montant supplémentaire pour garantir vos futures obligations envers nous;

7.9.2 soit réduire le Montant que vous devez détenir dans un Compte d'un Montant absolu;

dans les deux cas, le Montant correspondant est désigné comme Marge indépendante (qui sera positive dans le cas des Montants prévus au sous-alinéa 7.9.1 et négative dans le cas des Montants prévus au sous-alinéa 7.9.2 de la présente Annexe 1 des présentes Conditions générales).

### Marge totale

7.10 Votre Marge totale correspond à la somme de votre Marge sur position totale et de votre Marge indépendante à quelque moment que ce soit.

7.11 Si vous souhaitez passer un Ordre pour conclure une Opération qui produirait une nouvelle Position ou augmenterait une Position existante sur un Produit en particulier, le Capital disponible du Compte doit, sauf entente à l'effet contraire, être suffisant pour couvrir aucun Marge sur position et/ou toute Commission requise dans le cadre de cette Opération, où :

le Capital disponible = le Montant de réévaluation du compte - la Marge totale

et

le Montant de réévaluation du compte = le Solde + le Résultat net latent

où le Résultat net latent est calculé en fonction du Cours moyen de niveau 1.

7.12 Votre Marge totale ne représente pas la totalité de vos obligations envers nous, et vous pouvez subir des pertes dans le cadre d'une ou des Opérations pouvant excéder la Marge totale que vous nous fournissez pour vos Positions.

## 8. Liquidation d'Opérations.

8.1 Vous pouvez passer un Ordre au marché sur notre Plateforme pour liquider entièrement ou partiellement une Opération donnée pendant les Heures de négociation :

8.1.1 soit en utilisant la fonction « Liquider l'Opération » pour cette Opération ou la fonction « Liquider la Position » pour toutes vos Opérations sur un Produit dans le Compte;

8.1.2 soit, à moins d'indication contraire (par exemple en désactivant la fonction Compensation des comptes), en passant un Ordre au marché dans le sens opposé pour le même Produit que l'Opération correspondante selon la procédure décrite au paragraphe 6.1 de la présente Annexe 1 des présentes Conditions générales.

- 8.2 Si vous avez plusieurs Opérations visant le même Produit et que vous ne précisez pas la ou les Opérations que vous souhaitez liquider, les Opérations seront liquidées par notre Plateforme dans l'ordre dans lequel ces Opérations ont été conclues (c'est-à-dire selon le principe « premier entré, premier sorti »).
- 8.3 Notre Plateforme liquidera toute Opération conformément à tout Report, Ordre à seuil de déclenchement, Ordre à plage de déclenchement, Ordre Limit ou Ordre Take Profit applicable. En outre, notre Plateforme peut liquider toutes les Opérations d'un Compte si le Seuil de liquidation pour ce Compte est déclenché (voir l'article 13 de la présente Annexe 1 des présentes Conditions générales).
- 8.4 Nous nous réservons le droit de donner à notre Plateforme l'ordre de liquider toute Opération lorsque nous prenons les Mesures réservées décrites aux sous-alinéas 8.3.1(a), 8.3.1(c), 8.3.1(e), 8.3.1(h) et 8.3.1(l) des présentes Conditions générales, et d'exercer nos droits prévus au paragraphe 9.4 des présentes Conditions générales ou d'exercer nos droits de résiliation prévus au paragraphe 9.5 des présentes Conditions générales ou encore à l'expiration d'un délai de cinq (5) années après la conclusion de l'Opération correspondante, conformément à la Convention.

## 9. Gestion du risque.

- 9.1 Vous pouvez établir des Ordres à seuil de déclenchement, des Ordres à plage de déclenchement ou des Ordres Take Profit pour tout Ordre ou toute Opération :
- 9.1.1 ou bien en modifiant la fiche d'Ordre (le cas échéant);
- 9.1.2 ou bien, lorsqu'un Ordre a déjà été passé, en l'assortissant d'un Ordre à seuil de déclenchement, d'un Ordre à plage de déclenchement ou d'un Ordre Take Profit au moyen de l'onglet des Positions dans le Compte;
- 9.1.3 ou bien, lorsqu'une Opération a déjà été conclue, en l'assortissant d'un Ordre à seuil de déclenchement, d'un Ordre à plage de déclenchement ou d'un Ordre Take Profit au moyen de l'onglet des Positions dans le Compte à tout moment avant que l'Opération ne soit liquidée.
- 9.2 Si vous liquidez une Opération, tout Ordre à seuil de déclenchement, Ordre à plage de déclenchement et/ou Ordre Take Profit lié à cette Opération sera automatiquement annulé.
- 9.3 Les Ordres en attente, et notamment les Ordres à seuil de déclenchement et les Ordres à plage de déclenchement, sont soumis à la situation du marché (c'est-à-dire aux dérapages), et rien ne garantit qu'ils seront exécutés à leur Cours cible.
- 9.4 Notre Plateforme peut regrouper :
- 9.4.1 les Ordres à seuil de déclenchement, Ordres à plage de déclenchement ou Ordres d'entrée plafond pour la vente du même Produit; ou
- 9.4.2 les Ordres à seuil de déclenchement, Ordres à plage de déclenchement ou Ordres d'entrée plafond pour l'achat du même Produit;
- qui sont déclenchés au même Cours et doivent être exécutés par notre Plateforme au même moment conformément à l'article 2 de la Synthèse de la politique d'exécution des ordres pour CFD.

- 9.5 Vous pouvez utiliser une Balise lorsque vous voulez vous assurer que le Cours acheteur ou le Cours vendeur auquel un Ordre au marché ou un Ordre d'entrée plafond est exécuté n'est pas inférieur au Cours cible que vous avez précisé lorsque vous avez établi la Balise.

#### **Maximum autorisé, Positions maximales et Limites pour ordres groupés.**

- 9.6 Les Ordres (y compris les Ordres en attente) et les Opérations visant un Produit peuvent faire l'objet de Positions maximales et/ou de Limites pour ordres groupés. Nous fixons ces limites à notre entière appréciation et ces limites peuvent être différentes d'un Compte à l'autre. Nous avons le droit de modifier à tout moment les Positions maximales et/ou les Limites pour ordres groupés conformément au paragraphe 9.3 des présentes Conditions générales, et il vous appartient de veiller à bien savoir quelles sont alors les limites pour ordres groupés avant de passer ou de modifier un Ordre ou de conclure une Opération.
- 9.7 Si, au moment où un Ordre (y compris un Ordre en attente) serait par ailleurs exécuté, l'exécution de cet Ordre entraînerait la violation d'une Position maximale, l'Ordre sera automatiquement annulé et ne sera pas exécuté. Il sera affiché comme un Ordre refusé dans le Compte.
- 9.8 Si l'acceptation ou la modification d'un Ordre en attente entraînerait la violation d'une Limite pour ordres groupés, notre Plateforme refusera l'Ordre ou la modification correspondant.
- 9.9 En outre, un Compte peut faire l'objet d'un Maximum autorisé qui restreint le nombre d'Ordres, de Positions et/ou d'Ordres en attente. Cette restriction pourrait donner lieu à l'ouverture d'un nouvel Ordre ou d'une nouvelle Position dans le Compte à tout moment. Nous fixons cette limite à notre entière appréciation. Nous avons le droit de modifier à tout moment le Maximum autorisé conformément au paragraphe 9.3 des présentes Conditions générales, et il vous appartient de veiller à bien savoir quel est alors le Maximum autorisé avant d'inscrire un nouvel Ordre ou une nouvelle Position ou de passer un nouvel Ordre en attente.
- 9.10 Si, au moment où un Ordre (y compris un Ordre en attente) serait par ailleurs exécuté, l'exécution de cet Ordre entraînerait la violation du Maximum autorisé, l'Ordre sera automatiquement annulé et ne sera pas exécuté. Il sera affiché comme un Ordre refusé dans le Compte.

#### **10. Résultat.**

- 10.1 Le Résultat latent pour toute Opération est calculé en temps réel de la manière suivante :

**Dans le cas d'une Opération d'achat, le Résultat latent correspond à la formule suivante:**

Unités x (Cours de réévaluation de l'opération - Cours d'opération initiale) x Taux de change CMC

**Dans le cas d'une Opération de vente, le Résultat latent correspond à la formule suivante:**

Unités x (Cours d'opération initiale - Cours de réévaluation de l'opération) x Taux de change CMC

- 10.2 Sous réserve du paragraphe 10.6 de la présente Annexe 1 des présentes Conditions générales, lorsqu'une Opération est liquidée, tout Résultat latent devient immédiatement un Profit réalisé ou une Perte réalisée et une modification correspondante est apportée au Solde du Compte correspondant. Si nous ne disposons pas des fonds suffisants prévus aux alinéas 5.2.1 et 5.2.2 des présentes Conditions générales et les Profits réalisés sont insuffisants pour compenser intégralement une Perte réalisée, alors le montant de votre Solde sera négatif.

- 10.3 Le Résultat latent affiché à tout moment sur notre Plateforme peut ne pas refléter exactement le Profit réalisé ou la Perte réalisée que vous obtiendriez ou subiriez si vous liquidiez immédiatement l'une ou la totalité de vos Opérations, en particulier lorsqu'une Opération peut être liquidée à un Cours différent du Cours de niveau 1. Le Résultat latent affiché sur notre Plateforme sera toujours basé sur le Cours de niveau 1 du moment.
- 10.4 Il vous appartient de surveiller en permanence les mouvements de votre Solde et de remplir vos obligations prévues à l'alinéa 5.3.1 des présentes Conditions générales.
- 10.5 Si nous disposons de suffisamment de fonds pour votre compte dans le Compte et/ou que vos Profits réalisés sont suffisants pour compenser intégralement toute Perte réalisée, alors cette Perte réalisée est exigible immédiatement. Si nous ne disposons pas de suffisamment de fonds dans le Compte et vos Profits réalisés sont insuffisants pour compenser intégralement toute Perte réalisée, à condition que le Montant de réévaluation du compte pour le Compte reste positif et supérieur au Seuil de liquidation pour ce Compte, alors la Perte réalisée est exigible dès que vous nous payez un Montant et/ou que vos Profits réalisés sont suffisants pour compenser intégralement cette Perte réalisée. Si jamais le Montant de réévaluation du compte devient négatif ou inférieur au Seuil de liquidation pour un Compte, alors toutes les Pertes réalisées deviennent immédiatement exigibles, et vous devez prendre la mesure requise à l'alinéa 13.17.2 de la présente Annexe 1 des présentes Conditions générales.
- 10.6 Dans le cas d'un Contrat à terme de gré à gré donné, le Résultat latent deviendra un Profit réalisé ou une Perte réalisée à la Date de règlement (qui tombe normalement un (1) Jour ouvrable suivant la Date d'échéance).

## 11. Coûts de possession.

### Application des Coûts de possession.

- 11.1 Dans le cas des Opérations visant certains Produits, des Coûts de possession seront calculés et imputés (sous réserve de tout Ajustement compensatoire applicable conformément au paragraphe 11.4 de la présente Annexe 1 des présentes Conditions générales). L'imputation ou non de Coûts de possession à un Produit donné sera indiquée dans la Liste des produits. Ces Coûts de possession peuvent être négatifs ou positifs.
- 11.2 Notre Plateforme calculera les Coûts de possession comme suit:

Dans le cas d'une Opération d'achat :

$$\text{Coûts de possession} = \frac{(\text{Unités} \times \text{Cours d'opération initiale} \times \text{Taux acheteur des coûts de possession})}{365} \times \text{Taux de change}$$

Dans le cas d'une Opération de vente :

$$\text{Coûts de possession} = \frac{(\text{Unités} \times -1 \times \text{Cours d'opération initiale} \times \text{Taux vendeur des coûts de possession})}{365} \times \text{Taux de change}$$

- 11.3 Des Coûts de possession seront imputés à votre Compte à l'Heure de calcul des coûts de possession pour le Produit correspondant, dont les renseignements sont affichés dans la Liste des produits. Vous devez disposer d'un Solde suffisant dans le Compte à l'Heure de

calcul des coûts de possession correspondante pour vous permettre d'acquitter les Coûts de possession.

- 11.4 Si le Solde du Compte est supérieur au Seuil d'ajustement compensatoire, nous pouvons, à notre seule appréciation, affecter un Ajustement compensatoire pour réduire le montant des Coûts de possession que vous nous devez. Les détails des Seuils d'ajustement compensatoire applicables seront indiqués sur notre Plateforme.

## 12. Événements de marché, Ajustements et Insolvabilité.

- 12.1 Un Événement de marché ou un Cas d'ajustement peut se produire à l'occasion en rapport avec l'actif ou les actifs sous-jacents d'un Produit. Lorsqu'un tel Événement de marché ou Cas d'ajustement se produit, nous déterminerons s'il a ou aura un effet important sur la valeur marchande de l'actif ou des actifs sous-jacents du Produit ou sur la valeur de la Position ou de l'Opération. Si un Événement de marché ou un Cas d'ajustement se produit, nous prendrons les mesures appropriées pour :

12.1.1 reproduire sur votre ou vos Ordres, Positions ou Opérations, l'effet que l'Événement de marché ou le Cas d'ajustement aura sur l'actif ou les actifs sous-jacents du Produit;

12.1.2 reproduire toute mesure prise par les contreparties aux Opérations visant l'actif ou les actifs sous-jacents du Produit que nous avons conclues afin de couvrir ou de compenser notre exposition au risque vous concernant;

12.1.3 préserver l'équivalent financier de nos et vos droits et obligations découlant de la Position ou de l'Opération correspondante juste avant la survenance de l'Événement de marché ou du Cas d'ajustement.

- 12.2 Sous réserve des paragraphes 12.3, 12.5 et 12.6 de la présente Annexe 1 des présentes Conditions générales, à la suite d'un Événement de marché ou d'un Cas d'ajustement, nous pouvons prendre, à notre entière appréciation, différents types de mesure dont les suivantes :

12.2.1 suspendre ou liquider une Opération lorsque l'actif ou les actifs sous-jacents du Produit ont été touchés;

12.2.2 annuler ou suspendre tout Ordre (y compris des Ordres en attente) lorsque l'actif ou les actifs sous-jacents du Produit ont été touchés;

12.2.3 exiger une Marge sur position supplémentaire, une Marge indépendante et/ou votre paiement de tous frais prévisibles engagés par CMC Markets (ou l'une de nos Entreprises associées) en rapport avec l'Ordre (y compris les Ordres en attente) ou l'Opération lorsque l'actif ou les actifs sous-jacents du Produit ont été touchés;

12.2.4 modifier le Cours de réévaluation de l'opération d'un Ordre (y compris un Ordre en attente) ou d'une Opération lorsque l'actif ou les actifs sous-jacents du Produit ont été touchés;

12.2.5 faire les calculs, les ajustements ou les Déductions appropriés dans le Compte ou imputer à ce Compte les crédits appropriés;

12.2.6 retirer le Produit de la Plateforme lorsque son actif ou ses actifs sous-jacents ont été touchés,

et nous vous donnerons avis sur notre Plateforme dès que possible de la mesure applicable que nous décidons de prendre, lequel avis, pour éviter toute ambiguïté, peut être donné après l'Événement de marché ou le Cas d'ajustement correspondant ou après la mesure

correspondante que nous pouvons prendre à notre appréciation en vertu du présent paragraphe 12.2 de la présente Annexe 1 des présentes Conditions générales.

- 12.3 Si nous estimons que les calculs, ajustements, crédits ou débits prévus au paragraphe 12.1 ou 12.2 de la présente Annexe 1 des présentes Conditions générales ne peuvent pas être réalisés d'une manière commercialement raisonnable ou qu'il est impossible de les réaliser, nous pouvons liquider les Opérations visées et/ou annuler tous Ordres en attente.
- 12.4 Pendant qu'un Événement de marché ou qu'un Cas d'ajustement est traité, notre Plateforme ne générera pas de Cours et n'acceptera pas d'Ordres pour le Produit correspondant. Dans la mesure du possible, nous traiterons les Événements de marché et les Cas d'ajustement en dehors des Heures de négociation.
- 12.5 Si un émetteur, dont les titres constituent la base d'un Produit, devient insolvable, est par ailleurs dissous ou est dans une situation produisant des effets analogues, nous liquiderons toutes les Opérations visant ce Produit dans un délai de un (1) mois suivant une telle insolvabilité ou dissolution ou situation produisant des effets analogues. Si vous avez une Opération visant un tel Produit, nous vous notifierons par écrit cette insolvabilité ou dissolution ou situation produisant des effets analogues. Le Cours de toute Opération liée à un Produit, dont l'émetteur sous-jacent devient insolvable, est dissous ou fait l'objet d'une situation produisant des effets analogues, sera généralement mis à zéro.
- 12.6 Sous réserve de nos droits prévus aux paragraphes 12.1 et 12.2 de la présente Annexe 1 des présentes Conditions générales, si un Produit ou son actif ou ses actifs sous-jacents correspondants sont suspendus pour quelque raison que ce soit, le Cours de toutes les Opérations liées à ce Produit sera généralement mis à zéro (0) conformément au paragraphe 12.5 de la présente Annexe 1 des présentes Conditions générales. Cependant, si le Cours de toute Opération liée à un tel Produit est supérieur à zéro, nous vous informerons par écrit de la date et du Cours auxquels l'Opération sera liquidée. CMC Markets se réserve le droit d'exiger une Marge sur position supplémentaire, une Marge indépendante et/ou tous frais associés raisonnablement prévisibles qu'elle (ou aucun de ses Entreprises associées) engage en rapport avec toute suspension d'un Produit ou de son actif ou ses actifs sous-jacents correspondants.

### 13. Liquidation du compte.

- 13.1 Le Montant de réévaluation du compte dont vous êtes titulaire est calculé comme suit :

Montant de réévaluation du compte = Solde + Résultat net latent,

où le Résultat net latent est calculé en fonction du Cours moyen de niveau 1.

- 13.2 Le Montant de réévaluation du compte dont vous êtes titulaire sera affiché sur notre Plateforme et mis à jour en temps réel.

- 13.3 Vous devez vous assurer que le Montant de réévaluation du compte reste toujours supérieur au Seuil de liquidation. Le Seuil de liquidation sera affiché sur notre Plateforme et sera :

13.3.1 soit sous forme de pourcentage (le « **Seuil de liquidation en pourcentage** »); ou

13.3.2 soit sous forme de Montant absolu (le « **Seuil de liquidation en valeur absolue** »).

- 13.4 Si, à tout moment, le Montant de réévaluation du compte lié à un Compte tombe à un Montant égal ou inférieur au Seuil de liquidation de ce Compte, notre Plateforme procédera immédiatement à la **Liquidation du compte**.

- 13.5 La Liquidation du compte interviendra :
- 13.5.1 soit en tant que Liquidation Dernier entré premier sorti du compte (décrite aux paragraphes 13.7 et 13.8 et de la présente Annexe 1 des présentes Conditions générales); ou
  - 13.5.2 soit en tant que Liquidation facultative du compte (décrite aux paragraphes 13.10 à 13.11 de la présente Annexe 1 des présentes Conditions générales).
- 13.6 Nonobstant le paragraphe 13.10 de l'Annexe 1 et les préférences de Liquidation du compte que vous indiquez sur notre Plateforme, si au moment où la Liquidation du compte applicable commence, vous détenez une Position qui excède une taille d'Opération maximale applicable, notre Plateforme effectuera toujours une Liquidation Dernier entré premier sorti du compte. Si, après la réalisation d'une Liquidation initiale ou d'une Liquidation postérieure dans le cadre de la Liquidation Dernier entré premier sorti du compte en question, toutes les Positions restantes dans votre Compte sont inférieures à la taille d'Opération maximale applicable, les dispositions suivantes s'appliqueront :
- 13.6.1 la Liquidation Dernier entré premier sorti du compte cessera;
  - 13.6.2 si le Montant de réévaluation du compte dont vous êtes titulaire est toujours inférieur ou égal à l'un ou l'autre des Seuils de liquidation applicables, notre Plateforme déclenchera automatiquement une Liquidation du compte conformément au paragraphe 13.10 de l'Annexe 1 et aux préférences de Liquidation du compte que vous avez indiquées sur notre Plateforme.

#### **Liquidation Dernier entré premier sorti du compte.**

- 13.7 Sous réserve du paragraphe 13.6 de la présente Annexe 1 et sauf si des instructions ont été données pour qu'une Liquidation facultative du compte soit effectuée par notre Plateforme, si le Montant de réévaluation du compte lié à un Compte tombe à un Montant égal ou inférieur au Seuil de liquidation de ce Compte, notre Plateforme liquidera le Compte selon le principe « Dernier entré premier sorti » (la « **Liquidation Dernier entré premier sorti du compte** ») selon les mesures suivantes :
- 13.7.1 Dans le cas de Produits qui sont dans leurs Heures de négociation respectives, et dans la mesure où la négociation n'est pas par ailleurs suspendue, liquider automatiquement la totalité ou une partie de votre dernière Opération, ensuite la totalité ou une partie de l'Opération qui précède celle-ci dans ce Compte au premier Cours connu pour passer un Ordre au marché sur le Produit correspondant (compte tenu du nombre d'Unités pour l'Opération). Notre Plateforme répètera ce processus autant de fois que nécessaire pour arriver à faire passer votre Montant de réévaluation du compte au-dessus du Seuil de révision (la « **Liquidation initiale** »);
  - 13.7.2 sous réserve du paragraphe 13.9 de la présente Annexe 1 des présentes Conditions générales:
    - (a) dès que des Opérations encore dans le Compte visant des Produits qui sont dans leurs Heures de négociation cessent d'être suspendues;
    - (b) dès que les Heures de négociation des autres Opérations dans le Compte reprennent (et que la négociation n'est pas par ailleurs suspendue);liquider automatiquement la totalité ou une partie de votre dernière Opération, ensuite la totalité ou une partie de l'Opération qui précède celle-ci dans ce Compte au premier Cours connu pour passer un Ordre au marché sur le Produit correspondant (compte

tenu du nombre d'Unités pour l'Opération). Notre Plateforme répètera ce processus autant de fois que nécessaire pour arriver à faire passer votre Montant de réévaluation du compte au-dessus du Seuil de révision « **Liquidation postérieure** »);

- 13.7.3 sous réserve du paragraphe 13.9 de la présente Annexe 1 des présentes Conditions générales, répéter sans cesse des Liquidations postérieures jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de Positions dans votre Compte.
- 13.8 Les Opérations liées au même Produit peuvent être regroupées par notre Plateforme durant la Liquidation initiale et/ou toute Liquidation postérieure, auquel cas chaque Opération correspondante sera liquidée au Cours vendeur ou au Cours acheteur correspondant dans l'Échelle des cours applicable à l'Ordre au marché pour le nombre d'Unités regroupées.
- 13.9 Si, à la suite du déclenchement d'une Liquidation initiale ou d'une Liquidation postérieure associée à une Liquidation Dernier entré premier sorti du compte, le Montant de réévaluation du compte dépasse le Seuil de révision de votre Compte en raison :
- 13.9.1 ou bien de la Liquidation Dernier entré premier sorti du compte;
- 13.9.2 ou bien d'un changement de votre Résultat net latent;
- 13.9.3 ou bien d'un paiement que vous avez effectué dans le Compte conformément au paragraphe 5.3 des présentes Conditions générales et qui a été porté au crédit de ce Compte après une Liquidation initiale ou une Liquidation postérieure et avant la Liquidation postérieure suivante;
- 13.9.4 ou bien de l'effet cumulatif des alinéas 13.9.1 et 13.9.3 ci-dessus,

alors, à la suite de la réalisation d'une Liquidation initiale ou d'une Liquidation postérieure (selon le cas) qui est en cours lorsque le Montant de réévaluation du compte dont vous êtes titulaire augmente ainsi (le cas échéant), la Liquidation Dernier entré premier sorti du compte est arrêtée. Veuillez noter que toute augmentation du Montant de réévaluation du compte, quelle qu'en soit l'origine, n'aura aucun effet sur les Opérations déjà liquidées au cours de la Liquidation Dernier entré premier sorti du compte.

#### **Liquidation facultative du compte.**

- 13.10 Sous réserve du paragraphe 13.6 de la présente Annexe 1 et des préférences que vous avez indiquées sur notre Plateforme concernant la Liquidation du compte, vous pouvez demander à la Plateforme d'effectuer une Liquidation facultative du compte plutôt qu'une Liquidation Dernier entré premier sorti du compte. Cette Liquidation facultative peut être effectuée :
- 13.10.1 ou bien selon le principe « Jusqu'à épuisement des positions », ce qui aura pour effet de liquider la totalité des Positions dans le Compte sur des Produits qui sont dans leurs Heures de négociation respectives, et dans la mesure où la négociation n'est pas par ailleurs suspendue, au premier Cours connu pour passer un Ordre au marché sur le Produit correspondant;
- 13.10.2 ou bien selon le principe « Marge sur position la plus élevée en priorité », ce qui aura pour effet de liquider d'abord les Positions assorties de la Marge sur position la plus élevée, à moins qu'il n'y ait qu'une seule Position. Dans un tel cas, les Opérations seront liquidées selon le principe « premier entré, premier sorti » et conformément à l'alinéa 13.14 de la présente Annexe 1 des présentes Conditions générales. Dans le cas où deux ou plusieurs Positions sont assorties de Marges sur position identiques et qui seraient par ailleurs liquidées, la Position dont le Taux de marge est le plus élevé

sera liquidée en premier. Dans le cas où les Taux de marge de ces Positions sont identiques, la Position qui a été augmentée en dernier sera liquidée en premier;

13.10.3 ou bien selon le principe « Perte la plus importante en priorité », ce qui aura pour effet de liquider les Positions pour lesquelles la Perte latente est la plus importante, à moins qu'il n'y ait qu'une seule Position. Dans un tel cas, les Opérations seront liquidées selon le principe « premier entré, premier sorti » et conformément à l'alinéa 13.14 de la présente Annexe 1 des présentes Conditions générales. Dans le cas de deux ou de plusieurs Positions affichant des Pertes latentes identiques et qui seraient ailleurs liquidées, la Position assortie de la Marge sur position la plus élevée sera liquidée en premier. Lorsque ces Positions sont assorties de Marges sur position identiques, la Position dont le Taux de marge est le plus élevé sera liquidée en premier. Dans le cas où deux ou plusieurs Positions ayant des Taux de marge identiques et qui seraient par ailleurs liquidées, alors la Position qui a été augmentée en dernier sera liquidée en premier. Une fois que toutes les Positions affichant des Pertes latentes auront été liquidées, ce processus se poursuivra au besoin par la liquidation en premier des Positions affichant les Pertes latentes les moins élevées.

Les méthodes de Liquidation du compte décrites au présent paragraphe 13.10 de la présente Annexe 1 des présentes Conditions générales sont désignées collectivement la « **Liquidation facultative du compte** ».

13.11 Lorsque des instructions ont été données pour qu'une Liquidation facultative du compte soit effectuée par notre Plateforme et que le Montant de réévaluation du compte visant un Compte est égal ou inférieur au Seuil de liquidation de ce Compte, les mesures suivantes seront prises sur notre Plateforme :

13.11.1 sous réserve du paragraphe 13.14 de la présente Annexe 1 des présentes Conditions générales et conformément à toute instruction permise au paragraphe 13.10 de la présente Annexe 1 des présentes Conditions générales, liquider automatiquement la totalité ou une partie des Positions de votre Compte visant les Produits qui sont dans leurs Heures de négociation, et dans la mesure où la négociation n'est pas par ailleurs suspendue, au premier Cours connu pour passer un Ordre au marché sur le Produit correspondant (compte tenu du nombre d'Unités pour la Position (selon le cas) nécessaire pour que le Montant de réévaluation du compte dépasse le Seuil de révision (la « **Liquidation initiale facultative** »);

13.11.2 sous réserve des paragraphes 13.13 et 13.14 de la présente Annexe 1 des présentes Conditions générales et conformément aux instructions permise au paragraphe 13.10 de la présente Annexe 1 des présentes Conditions générales :

- (a) lorsque les autres Positions dans le Compte visant des Produits qui sont dans leurs Heures de négociation respectives cessent d'être suspendues;
- (b) lorsque les Heures de négociation des autres Positions dans votre Compte reprennent (et que la négociation n'est pas par ailleurs suspendue),

liquider automatiquement la totalité ou une partie de ces Positions au premier Cours connu pour passer un Ordre au marché sur le Produit correspondant (compte tenu du nombre d'Unités) nécessaire pour que le Montant de réévaluation du compte dépasse le Seuil de révision (chacune de ces mesures ou les deux à la fois étant désignées la « **Liquidation postérieure facultative** »);

13.11.3 sous réserve des paragraphes 13.13 et 13.14 de la présente Annexe 1 des présentes Conditions générales, répéter ces Liquidations postérieures facultatives jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de Positions dans votre Compte.

- 13.12 Les Opérations liées au même Produit peuvent être regroupées par notre Plateforme durant la Liquidation initiale facultative et/ou toute Liquidation postérieure facultative, auquel cas la totalité ou une partie de chaque Opération correspondante sera liquidée au Cours vendeur ou au Cours acheteur (selon le cas) dans l'Échelle des cours lié à l'Ordre au marché pour le nombre d'Unités regroupées.
- 13.13 Si, à la suite du déclenchement d'une Liquidation initiale facultative ou d'une Liquidation postérieure facultative associée à la Liquidation facultative du compte, le Montant de réévaluation du compte dépasse le Seuil de liquidation en raison :
- 13.13.1 ou bien de la Liquidation facultative du compte;
- 13.13.2 ou bien d'un changement de votre Résultat net latent;
- 13.13.3 ou bien d'un paiement que vous avez effectué dans le Compte conformément au paragraphe 5.3 des présentes Conditions générales et qui a été porté au crédit de ce Compte après une Liquidation initiale facultative ou une Liquidation postérieure facultative et avant la Liquidation postérieure facultative suivante;
- 13.13.4 ou bien de l'effet cumulatif des alinéas 13.13.1 à 13.13.3 ci-dessus,
- alors, que le Montant de réévaluation du compte soit ou non supérieur au Seuil de révision, à la suite de la réalisation d'une Liquidation initiale facultative ou d'une Liquidation postérieure facultative (selon le cas), la Liquidation facultative du compte est arrêtée. Veuillez noter que toute augmentation du Montant de réévaluation du compte dont vous êtes titulaire, quelle qu'en soit l'origine, n'aura aucun effet sur les Opérations sur marge et/ou les Positions déjà liquidées en totalité ou en partie au cours de la Liquidation facultative du compte.
- 13.14 Malgré le paragraphe 13.11 de l'Annexe 1 des présentes Conditions générales, si vous avez choisi l'une des méthodes de Liquidation facultative du compte décrites à l'alinéa 13.10.2 ou 13.10.3 de l'Annexe 1 des présentes Conditions générales et, qu'au moment de la Liquidation initiale facultative ou de toute Liquidation postérieure facultative il ne reste qu'une seule Position dans votre Compte, notre Plateforme ne liquidera pas intégralement la Position, mais seulement la partie de votre Position nécessaire pour que le Montant de réévaluation du compte dépasse le Seuil de révision indiqué sur notre Plateforme.
- 13.15 Malgré les paragraphes 13.10 et 13.11 de l'Annexe 1 des présentes Conditions générales, si vous ne respectez pas le Seuil de liquidation en valeur absolue, la Plateforme va toujours procéder à la Liquidation du compte selon le principe « Jusqu'à épuisement des positions » (comme il est décrit en détail au paragraphe 13.10.1 de l'Annexe 1 des présentes Conditions générales).

#### Généralités.

- 13.16 Nous pouvons fixer un seuil d'alerte sur notre Plateforme pour le Seuil de révision du Compte dont vous êtes le titulaire (le « **Seuil d'avertissement de liquidation** ») qui correspond (i) soit à un pourcentage; (ii) soit à un Montant absolu. Au moyen de notre Plateforme, nous tenterons ensuite de vous informer lorsque le Montant de réévaluation du compte tombe sous le Seuil d'avertissement de liquidation et/ou du Seuil de révision (selon le cas). **Tout avis de Seuil d'avertissement de liquidation vous est fourni à titre gracieux et vous ne devez pas compter sur notre Plateforme ou sur nous pour vous informer de cette situation.** Si vous recevez un tel avis, vous devez prévoir soit de liquider vos Opérations soit de nous verser une somme d'argent pour réduire le risque de Liquidation du compte. Le fait que notre Plateforme n'a pas produit d'avis ou que vous n'avez pas vu un tel avis avant que le Seuil de liquidation du Compte soit atteint n'aura aucun effet sur l'éventualité d'une Liquidation du compte, ni sur notre droit de prendre des Mesures réservées prévu aux sous-alinéas 8.3.1(a), 8.3.1(c), 8.3.1(e),

8.3.1(h) et 8.3.1(l) des présentes Conditions générales, nos droits prévus au paragraphe 9.4 des présentes Conditions générales, ni notre droit de résilier la Convention conformément au paragraphe 9.5 des présentes Conditions générales.

13.17 Veuillez également noter que :

13.17.1 Vous ne devez pas vous fier sur notre Plateforme pour liquider vos Opérations lorsque le Montant de réévaluation du compte liée à un de vos Comptes tombe sous le Seuil de liquidation, car nous ne pouvons garantir ni la Liquidation de votre Compte ni la rapidité à laquelle elle se produira.

13.17.2 La Liquidation du compte ne limite pas et **n'est** pas censée limiter votre responsabilité envers nous dans le cadre de vos Opérations, vous pouvez perdre plus que votre placement initial et vous pouvez être tenu **d'effectuer** des paiements supplémentaires. Vous devez immédiatement compenser tout Montant de réévaluation du compte négatif en nous versant un Montant suffisant afin de rétablir le Montant de réévaluation du compte à zéro ou à une valeur positive.

13.17.3 Tout manquement à votre obligation de maintenir le Montant de réévaluation du compte lié à un Compte au-dessus du Seuil de liquidation peut constituer un Événement déterminé qui nous donne le droit de prendre une Mesure réservée (voir les paragraphes 8.1 et 8.3 des présentes Conditions générales).

#### **Liquidation du compte après délai écoulé**

13.18 Si le Montant de réévaluation du compte est égal ou inférieur à la Marge totale et qu'il demeure inférieur à celle-ci pendant sept (7) périodes consécutives de vingt-quatre (24) heures, la Plateforme procédera automatiquement à la Liquidation du compte conformément aux paragraphes 13.1 à 13.17, sous réserve des préférences de Liquidation du compte que vous indiquez sur la Plateforme.

13.19 Si, avant l'expiration du délai de la période indiquée au paragraphe 13.18, le Montant de réévaluation du compte dépasse la Marge totale parce que vous avez i) soit alimenté votre Compte; ii) soit dénoué des Opérations ou des Positions, la Liquidation du compte prévue aux paragraphes 13.1 à 13.17 ne s'appliquera pas à votre Compte.

13.20 Malgré les dispositions des paragraphes 13.18 et 13.19 de l'Annexe 1 des présentes Conditions générales, vous ne devez pas compter sur nous ou notre Plateforme pour liquider vos Ordres, Opérations et/ou Positions en attente au moyen de la Liquidation du compte après délai écoulé, car nous ne pouvons garantir ni la Liquidation du compte après délai écoulé ni la rapidité à laquelle elle se produira. La Liquidation du compte après délai écoulé ne limite pas et **n'est** pas censée limiter votre responsabilité envers nous. Vous pouvez perdre plus que votre placement initial et vous pouvez être tenu **d'effectuer** des paiements supplémentaires.

## Annexe 2 : Définitions

Sauf indication contraire, les mots et expressions utilisés dans les présentes Conditions générales et commençant par une majuscule ont, pour les besoins de la Convention, le sens qui leur est attribué ci-dessous ou dans l'article ou la clause au sein de laquelle ils apparaissent :

Ajustement compensatoire	L' <b>ajustement</b> pouvant être apporté aux Taux des coûts de possession applicables aux Produits aux fins du paragraphe 11.4 de l' <b>Annexe 1</b> des présentes Conditions générales.
Attributs	L' <b>ensemble</b> des limites, restrictions et autres caractéristiques applicables aux Ordres et aux Opérations sur chaque Produit, notamment les Attributs suivants : Commission, Dates clés, Marge indépendante (le cas échéant), Taux de marge (le cas échéant), Seuil, taille minimale et taille maximale de l' <b>Opération</b> , Heures de négociation, types d' <b>Ordres</b> autorisés, l' <b>Heure</b> de calcul des coûts de possession (le cas échéant), sens d' <b>Opération</b> autorisé, Limites pour ordres groupés, Position maximale et Maximum autorisé (le cas échéant), pouvant être modifiés à l' <b>occasion</b> conformément aux articles 9.2 et 9.3 des présentes Conditions générales.
Autorité compétente	Toute autorité publique locale, nationale ou supranationale, de la compétence de laquelle relève à l' <b>occasion</b> notre Plateforme et nos opérations financières avec vous, notamment le gouvernement britannique ou canadien, la FCA, OCRCVM et tout autre organisme de réglementation et organisme d' <b>autoréglementation</b> des services financiers compétent, toute autorité provinciale ou territoriale en valeurs mobilières, la Banque d' <b>Angleterre</b> (Bank of England), la Banque du Canada, le Trésor britannique (Her <i>Majesty's</i> Treasury), le Centre d' <b>analyse</b> des opérations et déclarations financières du Canada, l'Office of Fair Trading britannique, les forces de police, le Serious Fraud Office britannique, Interpol, la Serious Organised Crime Agency britannique, les tribunaux, l' <b>Agence</b> du revenu du Canada, les agences du revenu et douanes britanniques (Her <i>Majesty's</i> Revenue and Customs) et/ou toute autre autorité fiscale.
Avertissement sur les risques associés aux CFD	Le sens qui lui est attribué au sous-alinéa 1.1.4(f) des présentes Conditions générales.
Balise	Dans le cas d'un Ordre au marché ou d'un Ordre d'entrée plafond, le cours que vous spécifiez lorsque vous passez votre Ordre et qui entraînerait l' <b>annulation</b> automatique de l'Ordre par notre Plateforme si le Cours du Produit visé, au moment où l'Ordre aurait dû par ailleurs être exécuté, se révèle : (i) soit supérieur au cours que vous avez spécifié, dans le cas d'un Ordre d'achat; (ii) soit inférieur au cours que vous avez spécifié, dans le cas d'un Ordre de vente.
Capital disponible	Le Montant calculé conformément à l'article 7.11 de l' <b>Annexe 1</b> des présentes Conditions générales.
Cas d'ajustement	Dans le cas d'un Produit dont l' <b>actif</b> sous-jacent est un indice, tout changement apporté à l' <b>indice</b> , notamment l' <b>annonce</b> d'un nouvel indice.

Cas d'insolvabilité	<p>Les cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(i) La nomination d'un séquestre, d'un syndic de faillite, d'un séquestre gérant ou tout autre responsable analogue;</li> <li>(ii) Si un titulaire d'une sûreté prend possession de la totalité ou d'une partie de vos actifs ou de votre entreprise ou vend leur totalité ou une partie de ceux-ci;</li> <li>(iii) Vous êtes présumé dans l'incapacité de régler vos dettes à leur échéance;</li> <li>(iv) Vous faites l'objet d'une requête de mise en faillite, d'une cession volontaire de vos biens, d'une proposition aux termes d'une loi sur la faillite ou l'insolvabilité, d'une procédure, d'un arrangement ou d'un concordat avec des créanciers;</li> <li>(v) Si vous êtes une personne morale, une résolution est adoptée ou une ordonnance est rendue pour votre liquidation, dissolution ou mise sous tutelle;</li> <li>(vi) si vous intentez des procédures ou si un tiers intente des procédures contre vous ou relativement à vos affaires en vue d'un redressement majeur dans le cadre de procédures de faillite, d'insolvabilité, de restructuration de la dette, de réorganisation, de rajustement des dettes, de dissolution, de liquidation ou d'autres procédures semblables, y compris les procédures prévues dans la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (Canada), la Loi sur les liquidations et les restructurations (Canada), la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (Canada), les statuts de constitution de la société visée ou d'autres lois semblables, notamment des procédures visant la nomination d'un syndic, d'un séquestre-intermédiaire, d'un séquestre, d'un séquestre gérant, d'un liquidateur, d'un administrateur ou de tout autre représentant officiel semblable à l'égard de la société concernée de la totalité ou d'une partie importante de ses biens ou de ses actifs, ou si vous faites une cession de vos biens au profit de vos créanciers ou vous êtes incapable d'acquitter vos dettes à leur échéance ou vous admettez par écrit que vous êtes incapable d'acquitter de telles dettes ou vous reconnaissez par ailleurs votre insolvabilité ou encore vous commettez tout autre acte de faillite ou vous êtes déclaré insolvable en vertu du Droit applicable ou des procédures sont intentées par un tiers contre vous, y compris entre autres une demande visant à obtenir une ordonnance de faillite contre vous ou des mesures sont prises contre vous aux fins d'une liquidation ou d'un réarrangement de vos affaires;</li> <li>(vii) si tout cas analogue, en vertu du Droit applicable, à ceux décrits aux paragraphes précédents de la présente définition s'applique à vous.</li> </ul>
---------------------	---

	Si vous êtes une société de personnes ou que vous êtes titulaire d'un Compte conjoint, la survenance d'un des cas présentés aux alinéas (i) à (vii) ci-dessus visant l'un des associés ou à l'un des Titulaires du Compte conjoint constitue un Cas d'insolvabilité.
CFD	Un contrat sur différence (sigle tiré de l'anglais contract for difference).
Client de détail	Le sens qui lui est attribué dans le code de conduite de la FCA et le sens qui est attribué au terme « client de détail » dans les Règles de l'OCRCVM, comme le contexte peut l'exiger.
Client professionnel	Le sens qui lui est attribué dans le code de conduite de la FCA et le sens qui est attribué au terme « client institutionnel » dans les Règles de l'OCRCVM, comme le contexte peut l'exiger.
Commission	Le ou les taux de commission (y compris toute Commission de base et toute Commission additionnelle) et tout autre commission applicable, le cas échéant, à une Opération sur un Produit donné, indiqué dans la Liste des produits et que nous pouvons modifier à l'occasion conformément au paragraphe 9.3 des présentes Conditions générales.
Commission additionnelle	Toute somme supplémentaire (qui s'ajoute à la Commission de base) que vous devez payer pour un Produit donné, indiquée dans la Liste des produits au titre de l'excédent du montant de l'Opération sur le Seuil (le cas échéant).
Commission de base	Le montant minimal de commission que vous devez payer pour un Produit donné, indiqué dans la Liste des produits.
Compensation	Le sens qui lui est attribué au paragraphe 5.6 des présentes Conditions générales.
Compensation des Ordres	La fonction par défaut qui se rapporte à la conclusion des Opérations qui est décrite au paragraphe 6.3 de l'annexe 1 des présentes Conditions générales.
Compte	Le compte que vous avez ouvert chez nous. Toute mention d'un Compte dans la Convention englobe tous les types de comptes détenus auprès de CMC Markets, y compris (le cas échéant et sans restriction) un Compte conjoint, et peut désigner plusieurs comptes selon le cas.
Compte bancaire	Le sens qui lui est attribué à l'alinéa 5.2.1 des présentes Conditions générales.
Compte conjoint	Le Compte détenu par deux ou plusieurs personnes.
Conditions générales ou Conditions générales pour CFD	Le sens qui leur est attribué à l'alinéa 1.1.1 des présentes Conditions générales.
Contrat à terme de gré à gré	Tout Produit dont la date d'échéance est établie d'avance.
Convention	Le sens qui lui est attribué à l'alinéa 1.1.3 des présentes Conditions

	générales.
Cours	Le Cours acheteur ou le Cours vendeur d'un Produit (qui peut être désigné sous l'appellation de « Cours », « Cours CMC » ou toute variante similaire), régulièrement généré par notre Plateforme en fonction de la Profondeur des cours. Le Cours auquel un Ordre peut être exécuté par notre Plateforme <b>peut se révéler moins favorable</b> pour vous que le Cours affiché sur notre Plateforme au moment où vous avez passé l'Ordre (du fait, par exemple, de fluctuations de marché intervenues entre le moment auquel vous avez passé l'Ordre et celui auquel l'Ordre est exécuté par notre Plateforme).
Cours acheteur	Le Cours auquel une Opération d'achat est conclue et auquel une Opération de vente est évaluée et liquidée.
Cours acheteur de niveau 1	Dans le cas d'un Produit, le premier Cours acheteur affiché sur l'Échelle des cours.
Cours cible	Le Cours auquel vous souhaitez effectuer ou liquider une Opération (selon le cas) que vous avez précisé lors de la passation d'un Ordre à seuil de déclenchement, d'un Ordre à plage de déclenchement, d'un Ordre Limit, d'un Ordre au marché, d'un Ordre d'entrée plafond ou d'un Ordre Take Profit.
Cours d'opération initiale	Dans le cas d'une Opération, le Cours auquel cette Opération a été conclue, conformément au paragraphe 3.3 de l'Annexe 1 des présentes Conditions générales.
Cours de niveau 1	Le Cours acheteur de niveau 1 ou le Cours vendeur de niveau 1, selon le cas.
Cours de réévaluation de l'opération	Dans le cas d'une Opération, le Cours auquel l'Opération est évaluée à tout moment donné, selon le Cours vendeur de niveau 1 pour une Opération d'achat, ou selon le Cours acheteur de niveau 1 pour une Opération de vente.
Cours moyen de niveau 1	À tout moment donné, la somme du Cours acheteur de niveau 1 et du Cours vendeur de niveau 1 d'un Produit divisée par deux (2).
Cours vendeur	Le Cours auquel une Opération de vente est saisie et auquel une Opération d'achat est évaluée et liquidée.
Cours vendeur de niveau 1	Dans le cas d'un Produit, le premier Cours vendeur affiché sur l'Échelle des cours.
Coûts de possession	Le Montant calculé conformément au paragraphe 11.2 de l'Annexe 1 des présentes Conditions générales. Les Coûts de possession antérieurs peuvent être consultés sur la Liste des produits.
Date d'échéance	La date et l'heure limites auxquelles une Opération ou un Ordre en attente visant un Contrat à terme de gré à gré donné arrive automatiquement à son échéance et qui sont indiquées dans la Liste des produits.

Date de règlement	La date et l'heure auxquelles une Opération visant un Contrat à terme de gré à gré donné, arrivé à sa Date d'échéance, est liquidée et réglée au moyen d'un Montant devenu ainsi exigible et que, selon le cas, nous devons vous verser ou vous devez nous verser.
Date limite de passation	La date et l'heure limites auxquelles vous pouvez conclure ou prolonger une Opération ou modifier un Ordre existant (y compris un Ordre en attente) sur un Contrat à terme de gré à gré donné, indiquées dans la Liste des produits. Afin de lever toute ambiguïté, les Ordres (y compris les Ordres en attente) et les Opérations sur le Contrat à terme de gré à gré visé peuvent être annulés ou liquidés après la Date limite de passation.
Date limite de report	La date et l'heure limites, indiquées dans la Liste des produits, auxquelles une Opération ou un Ordre sur un Contrat à terme de gré à gré donné peut faire l'objet d'un Report manuel ou peut être supprimé (ou inscrit à nouveau dans celle-ci) de la liste des Opérations ou Ordres faisant l'objet d'un Report automatique.
Dates clés	Toute Date d'échéance, Date limite de report ou Date limite de passation liée aux Ordres et aux Opérations sur marge visant un Contrat à terme de gré à gré donné, indiquées dans la Liste des produits.
Déduction	Le sens qui lui est attribué au paragraphe 5.5 des présentes Conditions générales.
Dispositions sur la déclaration d'opérations	Le sens qui lui est attribué au sous-alinéa 7.4.1(a) des présentes Conditions générales.
Document d'information sur la relation	Le sens qui lui est attribué au sous-alinéa 1.1.4(c) des présentes Conditions générales.
Données d'identification	Le sens qui lui est attribué à l'alinéa 3.4.1 des présentes Conditions générales.
Droit applicable	L'ensemble des dispositions législatives, réglementaires ou administratives, des décisions, des mesures, des normes, des directives, des sanctions, des lignes directrices, des codes professionnels ou des autres dispositions de portée obligatoire ou adoptés par toute Autorité compétente dans quelque territoire que ce soit, dans la mesure où ils sont en vigueur et s'appliquent, directement ou indirectement, à nous, à vous, à la Convention, à notre Site Web ou à notre Plateforme, y compris les Règles de l'OCRCVM et la Législation en valeurs mobilières du Canada et les autres lois et règlements en vigueur du Canada et/ou des provinces et territoires du Canada qui s'appliquent à vous ou à nous dans le cadre de nos activités prévues dans la présente Convention.
Droits de propriété intellectuelle	L'ensemble : (i) des droits de propriété intellectuelle, y compris les droits d'auteurs et droits connexes, brevets, modèles d'utilité, marques de commerce, marques de services, dénominations commerciales, noms de domaines, droits moraux, secrets commerciaux, droits relatifs aux inventions, logos, droits de

	<p>reproduction, clientèles et droits <b>d’ester</b> en contrefaçon ou en concurrence déloyale, droits relatifs aux logiciels informatiques (notamment sur le code source ou le code objet), inventions, droit de topographie de produits semi-conducteurs, droits relatifs aux bases de données, droits relatifs aux dessins et aux modèles, savoir-faire et toute information confidentielle, <b>qu’ils</b> soient contenus ou non dans les logiciels et <b>qu’ils</b> aient fait ou non l’<b>objet d’un</b> dépôt ou d’une autre inscription;</p> <p>(ii) des demandes de dépôt ou d’inscription, des droits de présenter une demande de dépôt, d’inscription ou de renouvellement ou de prorogation de ces droits et des droits de priorité sur ces droits; et</p> <p>(iii) d’autres droits de propriété intellectuelle ou droits exclusifs et d’autres formes de protection équivalente ou d’<b>effet</b> similaire présents ou futurs, partout dans le monde.</p>
Écart	Dans d’un Produit particulier, la différence entre le Cours acheteur et le Cours vendeur à tout moment donné.
Échelle des cours	La partie de la Fiche d’ordre qui indique les différents Cours acheteur et vendeur visant un Produit afin de refléter la Profondeur des cours applicable aux Ordres de taille différente sur ce Produit, régulièrement générée par notre Plateforme.
Éléments	Le sens qui lui est attribué à l’ <b>article</b> 10.2.1 des présentes Conditions générales.
Eligible Counterparty	Le sens qui lui est attribué dans le code de conduite de la FCA.
Entreprise associée	CMC Markets Plc et toute personne morale liée à CMC Markets Plc au sens de l’ <b>article</b> 256 du Companies Act 2006.
Erreur	Le sens qui lui est attribué au paragraphe 4.4 des présentes Conditions générales.

Événement de marché	Toute opération ou tout événement, temporaire ou non, visant un ou plusieurs actifs sous-jacents d'un Produit ou visant l'émetteur d'un ou de plusieurs actifs sous-jacents, et susceptible d'influencer la valeur, les caractéristiques juridiques ou la négociabilité de ces actifs sous-jacents ou d'un dérivé financier fondé ou indexé sur ceux-ci, notamment les opérations suivantes : distribution ou attribution de droits aux titulaires de droits relatifs aux actifs sous-jacents, paiement de dividendes, attribution de droits d'acquisition, de souscription ou d'attribution d'actifs sous-jacents (que ce soit à titre gratuit, à des conditions de prix préférentielles ou de toute autre manière) ou de sommes d'argent, placement, émission de droits, émission d'actions gratuites ou autre émission analogue, opération de fusion ou d'acquisition visant l'émetteur des actifs sous-jacents, opération de scission, réduction de capital (y compris à la suite de rachats d'actions), opération de consolidation ou de restructuration, retrait de la cote ou suspension de cotation d'un ou de plusieurs actifs sous-jacents ou de leur émetteur, et tout autre événement ou toute autre opération analogue à l'un ou l'autre des événements ou opérations visés ci-dessus ou qui pourrait par ailleurs avoir un effet dilutif ou relatif sur la valeur du ou des actifs sous-jacents.
Événement déterminé	Le sens qui lui est attribué au paragraphe 8.1 des présentes Conditions générales.
Événement fortuit	Le sens qui lui est attribué au paragraphe 8.2 des présentes Conditions générales.
FCA	La Financial Conduct Authority (ou toute autorité qui viendrait à lui succéder).
FCPE	Les Fonds canadien de protection des épargnants.
Fourchette des ordres groupés	L'écart entre les cours cibles des Ordres en attente de même sens visant un Produit donné, pouvant être exprimé en pourcentage et/ou en valeur absolue, indiqué dans la Liste des produits.
Fourchette stop	Dans le cas d'une Opération à laquelle un Ordre à plage de déclenchement est associé, la fourchette que vous avez précisée entre le meilleur Cours pour cette Opération et le Cours cible, modifié par notre Plateforme.
Heure de calcul des coûts de possession	Dans le cas d'un Produit auquel un Taux des coûts de possession s'applique, l'heure à laquelle des Coûts de possession seront calculés et facturés à votre Compte, indiquée sur la Liste des produits.
Heures de négociation	Dans le cas d'un Produit donné, les heures pendant lesquelles notre Plateforme génère des Cours et une Profondeur des cours et pendant lesquelles vous pouvez donner des instructions ou passer des Ordres pour réaliser des Opérations sur ce Produit, indiquées de temps à autre dans la Liste des produits. Pour tout Contrat à terme de gré à gré, les Heures de négociation s'appliquent sous réserve de la rubrique Dates clés de la Liste des produits concernant le Produit visé.
Investisseur privé	Tout investisseur répondant à l'un des critères suivants : (i) votre Compte a été ouvert en votre nom personnel (c'est-à-dire

	<p>que le Compte n'a pas été ouvert en lien avec une profession ou une entreprise ou en lien avec une fiducie ayant un fiduciaire professionnel);</p> <p>(ii) vous n'êtes pas inscrit ou qualifié comme négociateur en valeurs mobilières ou conseiller en placement auprès d'une bourse, d'un organisme de réglementation, d'une autorité en valeurs mobilières, d'un organisme d'autorégulation, d'une association professionnelle ou d'un ordre professionnel, à l'échelle nationale ou locale;</p> <p>(iii) vous n'agissez pas en qualité de conseiller en placement à l'heure actuelle, que vous soyez ou ayez été qualifié en tant que tel ou non;</p> <p>(iv) vous utilisez votre Compte uniquement pour la gestion de vos fonds personnels, à l'exclusion de tout autre motif, notamment celui d'agir comme négociateur pour le public ou pour l'investissement de fonds d'entreprises.</p>
Investisseur professionnel	<p>Tout investisseur répondant à l'un des critères suivants :</p> <p>(i) votre Compte n'a pas été ouvert en votre nom personnel (c'est-à-dire que le Compte a été ouvert en lien avec une profession ou une entreprise ou en lien avec une fiducie ayant un fiduciaire professionnel);</p> <p>(ii) vous êtes inscrit ou qualifié comme négociateur en valeurs mobilières ou conseiller en placement auprès d'une bourse, d'un organisme de réglementation, d'une autorité en valeurs mobilières, d'un organisme d'autorégulation, d'une association professionnelle ou d'un ordre professionnel, à l'échelle nationale ou locale;</p> <p>(iii) vous agissez en qualité de conseiller en placement à l'heure actuelle;</p> <p>(iv) vous utilisez votre Compte pour tout autre motif que la gestion de vos fonds personnels, notamment celui d'agir comme négociateur pour le public ou pour l'investissement de fonds d'entreprises.</p>
Jour ouvrable	<p>(i) Dans le cas des Ordres et Opérations, chaque jour pendant lequel notre Plateforme génère des Cours pour le Produit visé.</p> <p>(ii) Dans tous les autres cas, chaque jour (autre que les samedis et dimanches) pendant lequel les banques de Londres sont ouvertes.</p>

Législation en valeurs mobilières du Canada	L'ensemble des lois sur les valeurs mobilières et les dérivés du Canada applicables, y compris entre autres la Loi sur les valeurs mobilières (Ontario), la Loi sur les valeurs mobilières (Manitoba), la Loi sur les instruments dérivés (Québec), la Rule 91-507: Trade Repositories and Derivatives Data Reporting de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO), la Rule 91-507: Trade Repositories and Derivatives Data Reporting de la Commission des valeurs mobilières du Manitoba (CVMM), la Rule 91-507: Trade Repositories and Derivatives Data Reporting de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et les autres instructions générales, règles, règlements et normes canadiennes, énoncés, ordonnances, décisions publiées, avis et décisions des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et des organismes de réglementation des valeurs mobilières du Canada et dans les provinces et les territoires du Canada.
Limite pour ordres groupés	La taille maximale autorisée d'un Ordre groupé indiquée dans la Liste des produits.
Liquidation du compte	En ce qui concerne un Compte, la Liquidation Dernier entré premier sorti du compte ou la Liquidation facultative du compte (selon le cas), chacune décrite à l'article 13 de l'Annexe 1 des présentes Conditions générales, selon lesquelles la totalité ou une partie de vos Opérations et/ou Positions peuvent être liquidées par notre Plateforme.
Liquidation du compte après délai écoulé	Le sens qui lui est attribué au paragraphe 13.18 de l'Annexe 1 des présentes Conditions générales.
Liquidation Dernier entré premier sorti du compte	La liquidation des Opérations d'un Compte par notre Plateforme décrite aux paragraphes 13.7 à 13.9 de l'Annexe 1 des présentes Conditions générales.
Liquidation facultative du compte	La liquidation de la totalité ou d'une partie de vos Positions dans un Compte par notre Plateforme conformément aux préférences de Liquidation du compte que vous avez indiquées sur notre Plateforme, décrite aux paragraphes 13.10 et 13.11 de l'Annexe 1 des présentes Conditions générales.
Liquidation initiale	La première liquidation d'Opérations par notre Plateforme au cours d'une Liquidation Dernier entré premier sorti du compte, effectuée selon les conditions décrites à l'alinéa 13.7.1 de l'Annexe 1 des présentes Conditions générales (dans le cas d'Opérations)
Liquidation initiale facultative	La liquidation initiale de la totalité ou d'une partie de vos Positions par notre Plateforme au cours d'une Liquidation facultative du compte, effectuée selon les conditions décrites à l'alinéa 13.11.1 de l'Annexe 1 des présentes Conditions générales.
Liquidation postérieure	Au cours d'une Liquidation du compte, toute liquidation d'Opérations par notre Plateforme qui survient après la Liquidation initiale de cette Liquidation du compte, plus amplement décrite à l'alinéa 13.7.2 de l'Annexe 1 des présentes Conditions générales, dans le cas d'Opérations.
Liquidation postérieure	Au cours d'une Liquidation facultative d'un Compte, toute liquidation de la totalité ou d'une partie de vos Positions dans ce Compte par notre

facultative	Plateforme qui survient après la Liquidation initiale facultative de ce compte, plus amplement décrite à l'alinéa 13.11.2 de l'Annexe 1 des présentes Conditions générales.
Liste des produits	La rubrique de notre Plateforme comportant la liste des Produits et les renseignements clés sur chaque Produit, notamment leurs Attributs et les Taux variables applicables.
Marge indépendante	Le Montant déterminé par nous de temps à autre et indiqué sur notre Plateforme : (i) soit que vous êtes tenu de maintenir à tout moment donné dans votre Compte en sus de votre Marge totale sur position (Marge indépendante positive); (ii) soit qui réduit le Montant que vous êtes tenu à tout moment donné de maintenir dans votre Compte et qui l'amène sous votre Marge totale sur position (Marge indépendante négative).
Marge sur opération	Dans le cas d'une Opération visant un Produit, la hausse ou la baisse de votre Marge sur position en raison de cette Opération, décrite au paragraphe 7.1 de l'Annexe 1 des présentes Conditions générales.
Marge sur position	Dans le cas de la totalité ou d'une partie d'une position sur un Produit, le Montant calculé conformément au paragraphe 7.4 de l'Annexe 1 des présentes Conditions générales.
Marge totale	La somme de la Marge totale sur position et de toute Marge indépendante.
Marge totale sur position	La somme des Marges sur position visant toutes les Positions dans un Compte à tout moment donné.
Maximum autorisé	Le nombre maximal de Positions ouvertes et/ou d'Ordres en attente qui pourrait résulter de l'ouverture d'une nouvelle Position dans votre Compte à tout moment donné, indiqué sur notre Plateforme et/ou le Site Web.
Mesure réservée	Toute mesure décrite à l'alinéa 8.3.1 des présentes Conditions générales.
Minorer seulement	Restriction sur un Compte ou un Produit (selon le cas) vous empêchant d'augmenter votre ou vos Positions. Vous serez uniquement autorisé à passer des Ordres pour liquider des Opérations et/ou annuler tout Ordre en attente.
Monnaie de référence du compte	La monnaie dans laquelle un Compte est libellé et dans laquelle l'ensemble des Déductions et crédits seront imputés au Compte, conformément à l'alinéa 5.4.1 des présentes Conditions générales.
Monnaie de référence du produit	La monnaie dans laquelle un Produit donné est libellé, et qui correspond en général à la monnaie de la bourse ou du marché sous-jacent ou à celle par ailleurs énoncée sur notre Plateforme ou dans la Liste des produits.
Montant	Somme d'argent libellée dans la Monnaie de référence du compte.

Montant de réévaluation du compte	La somme du Solde et du Résultat net latent d'un Compte, où le Résultat net latent est calculé selon le Cours moyen de niveau 1, qui est affiché sur notre Plateforme et mis à jour en temps réel, décrite au paragraphe 13.1 de l'Annexe 1 des présentes Conditions générales.
Négociation non autorisée	Restriction sur un Compte suspendant votre droit de passer des Ordres ou d'effectuer des Opérations ou encore de donner des instructions sur ce Compte.
OCRCVM	Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières
Opération	CFD sur un Produit conclu entre vous et nous par l'intermédiaire de notre Plateforme. Sauf indication contraire ou à moins que le contexte ne commande un autre sens, englobe toute mention d'Opération.
Ordre	Toute offre que vous nous soumettez ou qui est soumise en votre nom par l'intermédiaire de notre Plateforme pour conclure ou liquider une Opération. Sauf indication contraire ou à moins que le contexte ne commande un autre sens, toute mention d'Ordre englobe aussi les Ordres en attente.
Ordre à plage de déclenchement	Tout Ordre devant être passé conformément aux conditions pertinentes prévues à l'article 2 de la Synthèse de la politique d'exécution des ordres pour CFD. Des renseignements plus précis sur les différents types d'Ordres sont fournis sur le Site Web.
Ordre à seuil de déclenchement	Tout Ordre devant être passé conformément aux conditions pertinentes prévues à l'article 2 de la Synthèse de la politique d'exécution des ordres pour CFD. Des renseignements plus précis sur les différents types d'Ordres sont fournis sur le Site Web.
Ordre au marché ou Ordre au mieux	Tout Ordre devant être passé conformément aux conditions pertinentes prévues à l'article 5 de l'Annexe 1 des présentes Conditions générales et à l'article 2 de la Synthèse de la politique d'exécution des ordres pour CFD. Des renseignements plus précis sur les différents types d'Ordres sont fournis sur le Site Web
Ordre d'entrée plafond	Tout Ordre devant être passé conformément aux conditions pertinentes prévues à l'article 2 de la Synthèse de la politique d'exécution des ordres pour CFD. Des renseignements plus précis sur les différents types d'Ordres sont fournis sur le Site Web.
Ordre en attente	L'Ordre assorti d'un Cours cible qui n'a pas été exécuté depuis que ce Cours cible a été spécifié.
Ordre groupé	Un ou plusieurs Ordres en attente de même sens sur un Produit donné, qui ont tous un Cours cible compris dans la Fourchette des ordres groupés.
Ordre Limit	Une instruction de passer un Ordre qui est utilisé pour conclure une Opération à un Cours stipulé et dans un délai fixe qui sera exécuté conformément aux conditions pertinentes prévues à l'article 2 de la Synthèse de la politique d'exécution des ordres pour CFD. Des renseignements plus précis sur les différents types d'Ordres sont

	fournis sur le Site Web.
Ordre Take Profit	Une instruction de passer un Ordre qui est utilisé pour fixer le seuil de profit prédéterminé auquel vous souhaiteriez que notre Plateforme liquide une Position. Les Ordres Take Profit seront exécutés conformément aux conditions prévues à l'article 2 de la Synthèse de la politique d'exécution des ordres pour CFD. Des renseignements plus précis sur les différents types d'Ordres sont fournis sur le Site Web.
Palier	Dans le cas d'un Produit, le ou les fourchettes d'Unités indiquées dans la Liste des produits.
Personne américaine	Citoyen ou ressortissant actuel ou ancien des États-Unis d'Amérique, personne physique résidant ou ayant résidé aux États-Unis d'Amérique, personne morale sous forme de société de personnes ou de société par actions constituée aux États-Unis d'Amérique ou sous le régime des lois des États-Unis d'Amérique ou d'un État de ce pays, toute fiducie visée par les conditions suivantes : i) un tribunal des États-Unis d'Amérique a compétence en vertu du droit applicable pour rendre des ordonnances ou des jugements concernant la quasi-totalité des questions d'administration de la fiducie, et ii) une ou plusieurs personnes des États-Unis ont le pouvoir de contrôler toutes décisions substantielles de la fiducie ou encore la succession d'une personne décédée qui était citoyen, ressortissant ou résident des États-Unis d'Amérique.
Personne autorisée	Une ou plusieurs personnes nommées par vous conformément à l'alinéa 3.2.1 des présentes Conditions générales, pour agir et/ou donner des instructions en votre nom au titre de la Convention et du Compte pertinent.
Perte réalisée	Dans le cas d'une Opération donnée, le Montant égal au Résultat latent au moment où l'Opération est liquidée, lorsque ce Montant est négatif.
Plateforme	Notre plateforme de négociation électronique, dans ses versions modifiées de temps à autre.
Politique en matière de confidentialité	Le sens qui lui est attribué au sous-alinéa 1.1.4(d) des présentes Conditions générales.
Position	La somme nette de toutes les Opérations sur un Produit donné dans un Compte à tout moment donné.
Position maximale	Dans le cas d'un Compte, la position acheteur ou vendeur maximale nette (selon le cas) autorisée sur notre Plateforme sur un Produit donné dans ce Compte, indiquée dans la Liste des produits.
Procédure de traitement des plaintes	Le sens qui lui est attribué au sous-alinéa 1.1.4(g) des présentes Conditions générales.
Produit ou Produit CMC	Tout instrument que nous produisons à l'égard duquel vous pouvez conclure des Opérations. De plus amples renseignements sur les Produits pour lesquels nous pouvons accepter des Ordres sont fournis dans la Liste des produits.

Profit réalisé	Dans le cas d'une Opération donnée, le Montant égal au Résultat latent au moment où l'Opération est liquidée, lorsque ce Montant est positif.
Profondeur des cours	La fonctionnalité de notre Plateforme proposant différents Cours pour un Produit donné, afin de refléter les différents Cours selon la taille des Ordres sur ce Produit, et qui peut être affichée sur notre Plateforme.
Référentiel central	Le sens qui lui est attribué à l'alinéa 7.4.3 des présentes Conditions générales.
Règlement EMIR	Le règlement n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux.
Règles de l'OCRCVM	L'ensemble des statuts, règles, règlements, avis, décisions, directives, notes d'orientation et principes directeurs de l'OCRCVM.
Report	Tout Report automatique ou Report manuel.
Report automatique	Le processus par lequel une Opération visant un Contrat à terme de gré à gré donné (ou tout Ordre en attente sur ce Contrat à terme de gré à gré) est automatiquement liquidée par notre Plateforme et remplacée par une Opération équivalente (ou par un Ordre en attente équivalent, sauf les Ordres Limit ou les Ordres d'entrée plafond) sur un Contrat à terme de gré à gré portant sur le ou les mêmes actifs sous-jacents assorti de la Date d'échéance suivante, plus amplement décrit dans la Synthèse de la politique d'exécution des ordres pour CFD.
Report manuel	Le processus par lequel une Opération visant un Contrat à terme de gré à gré donné (ou tout Ordre en attente sur ce Contrat à terme de gré à gré) est liquidée par notre Plateforme à votre demande et remplacée par une Opération équivalente (ou par un Ordre en attente équivalent) sur un Contrat à terme de gré à gré portant sur le ou les mêmes actifs sous-jacents assorti de la Date d'échéance suivante, dans les conditions plus amplement décrites dans la Synthèse de la politique d'exécution des ordres pour CFD.
Résultat latent	Dans le cas d'un compte, le Montant calculé conformément au paragraphe 10.1 de l'Annexe 1 des présentes Conditions générales pour votre Compte. Le Résultat latent affiché, à quelque moment que ce soit, sur notre Plateforme peut ne pas reproduire fidèlement le Profit réalisé ou la Perte réalisée qui serait effectivement constaté si vous liquidiez immédiatement une ou la totalité de vos Opérations, en particulier lorsqu'une Opération est susceptible d'être liquidée à un Cours différent du Cours de niveau 1. Le Résultat latent affiché par notre Plateforme sera toujours fondé sur le Cours de niveau 1 en vigueur.
Résultat net latent	Le Montant correspondant au total du Résultat latent sur toutes les Opérations inscrites à votre Compte, et qui peut correspondre soit à un montant négatif dans le cas d'une perte nette latente, soit à un montant positif dans le cas d'un profit net latent. Le Résultat net latent est calculé selon le Cours moyen de niveau 1 alors en vigueur, sauf s'il s'agit du calcul de la Valeur du compte affichée sur la Plateforme, auquel cas le Cours de niveau 1 alors en vigueur sera utilisé.

Seuil	Le seuil au-delà duquel la taille d'une Opération sur un Produit donné peut entraîner l'imputation d'une Commission additionnelle, indiquée dans la Liste des produits et que nous pouvons modifier à l'occasion conformément au paragraphe 9.3 des présentes Conditions générales.
Seuil d'ajustement compensatoire	Le seuil du Solde au-delà duquel un Ajustement compensatoire peut être appliqué.
Seuil d'avertissement de liquidation	Un seuil d'alerte fixé sur notre Plateforme pour le Seuil de révision qui correspond (i) soit à un pourcentage; (ii) soit à un Montant absolu, comme il est décrit en détail au paragraphe 13.16 de l'annexe 1 des présentes Conditions générales.
Seuil de liquidation	Dans le cas d'un Compte, le seuil de liquidation en pourcentage ou en valeur absolue applicable, à partir duquel notre Plateforme peut (par la Liquidation Dernier entré premier sorti du compte ou la Liquidation facultative du compte (selon le cas)) liquider, s'il y a lieu, la totalité ou une partie de vos Opérations.
Seuil de liquidation en pourcentage	Le pourcentage affiché sur notre Plateforme que l'on calcule en divisant votre Marge totale par le Montant de réévaluation du compte dont vous êtes titulaire.
Seuil de liquidation en valeur absolue	Le Montant affiché sur notre Plateforme, décrit plus amplement à l'alinéa 13.3.2 de l'Annexe 1 des présentes Conditions générales.
Seuil de révision	Dans le cas d'un Compte, le seuil cible du Montant de réévaluation du compte dont vous êtes titulaire correspondant au produit de la multiplication du montant correspondant à votre Marge totale (le cas échéant) par le pourcentage affiché sur notre Plateforme à quelque moment que ce soit.
Site Web	<a href="http://www.cmcmarkets.ca">www.cmcmarkets.ca</a>
Solde	<p>Dans le cas d'un Compte, la somme de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(i) tout montant d'argent que vous nous avez versé, majoré du Montant que nous avons inscrit au crédit de votre Compte et de tout Profit réalisé, moins</li> <li>(ii) le Montant des Déductions applicables, majoré des Pertes réalisées (exigibles ou non) et les retraits de fonds que vous avez faits.</li> </ul> <p>Veillez noter que la définition de Solde ne correspond pas nécessairement aux fonds que vous pouvez retirer de votre Compte. Les fonds que vous pouvez retirer de votre Compte (conformément au paragraphe 5.3 des présentes Conditions générales) correspondent au montant le moins élevé entre celui du Capital disponible et celui du Solde.</p>
Synthèse de la politique d'exécution des ordres pour CFD	Le sens qui lui est attribué au sous-alinéa 1.1.4(a) des présentes Conditions générales.
Synthèse de la politique de gestion des conflits	Le sens qui lui est attribué au sous-alinéa 1.1.4(b) des présentes Conditions générales.

d'intérêts	
Taux acheteur des coûts de possession	Dans le cas d'un Produit auquel un Taux des coûts de possession s'applique, le taux appliqué aux Opérations d'achat effectuées pendant l'Heure de calcul des coûts de possession indiquée sur la Liste des produits.
Taux de change CMC	Le taux de change applicable au moment où nous convertissons les montants libellés dans la Monnaie de référence du produit en montants libellés dans la Monnaie de référence du compte.
Taux de la marge sur position	Le taux exprimé en pourcentage et indiqué sur notre Plateforme, calculé conformément au paragraphe 7.6 de l'Annexe 1 des présentes Conditions générales.
Taux de marge	Dans le cas d'un Produit, le pourcentage qui est applicable à chaque CFD et indiqué à tout moment donné sur la Liste des produits et qui sera conforme aux taux de marge prévus dans les Règles de l'OCRCVM.
Taux des coûts de possession	Les taux acheteur et vendeur des coûts de possession qui peuvent être modifiés conformément au paragraphe 9.3 des présentes Conditions générales.
Taux variables	Les taux qui varient automatiquement au fil du temps conformément au paragraphe 9.3 des présentes Conditions générales sans que vous en soyez avisé, et qui sont applicables aux Opérations conclues sur le Produit visé, plus précisément le Taux de change CMC, le Taux des coûts de possession (le cas échéant), le Seuil d'ajustement compensatoire et tout Ajustement compensatoire.
Taux vendeur des coûts de possession	Dans le cas d'un Produit auquel un Taux des coûts de possession s'applique, le taux qui s'applique aux Opérations de vente effectuées pendant l'Heure de calcul des coûts de possession indiquée sur la Liste des produits.
Titulaire de compte conjoint	Toute personne au nom de laquelle un Compte conjoint est ouvert.
Union européenne	L'union politique et économique des pays européens établie par le Traité sur l'Union européenne signé à Maastricht le 7 février 1992 (en sa version modifiée).
Unités	Le nombre de CFD visés par une Opération.
Utilisation abusive	Toute utilisation de notre Plateforme ou activité en rapport avec un Ordre (y compris un Ordre en attente) ou une Opération qui correspond : (i) ou bien à un comportement illégal ou à un non-respect du Droit applicable, que ce soit directement ou indirectement; (ii) ou bien à un non-respect de la Convention; (iii) ou bien à un manquement aux normes commerciales raisonnables de négociation loyale; (iv) ou bien à un comportement malhonnête ou à de la malveillance. Voici quelques exemples d'Utilisation abusive :

	<p>(a) les actes constituant un délit d'initié, une déclaration trompeuse, une manipulation de marché, un abus de marché, un blanchiment de capitaux, un financement d'activités terroristes, une violation de sanctions commerciales, une fraude ou tout acte ou toute omission produisant des effets similaires;</p> <p>(b) l'utilisation de tout appareil, matériel informatique, logiciel, algorithme, stratégie, collusion ou tromperie dans le but, direct ou indirect, de nous pousser à accorder l'accès à notre Plateforme ou à accepter un Ordre ou une Opération d'une manière ou dans des conditions que nous n'aurions pas par ailleurs acceptées</p> <p>(c) l'utilisation de notre Plateforme et des cours pour toute autre raison que la conclusion d'Opérations avec nous (consulter les exemples cités à l'alinéa 10.2.3 des présentes Conditions générales);</p> <p>(d) l'ouverture, l'utilisation, le contrôle ou la consultation de plus d'un Compte à notre insu.</p>
Valeur du compte	Montant de réévaluation du compte dont vous êtes titulaire calculé selon le Cours de niveau 1 plutôt que le Cours moyen de niveau 1 (c'est-à-dire la somme de votre Solde et de tout Résultat net latent, où le Résultat net latent est calculé selon le Cours de niveau 1), mis à jour en temps réel et affiché sur notre Plateforme.
Volume du palier	En ce qui concerne votre Position sur un Produit, la portion de cette Position, exprimée en nombre d'Unités, qui se situe dans un Palier particulier.